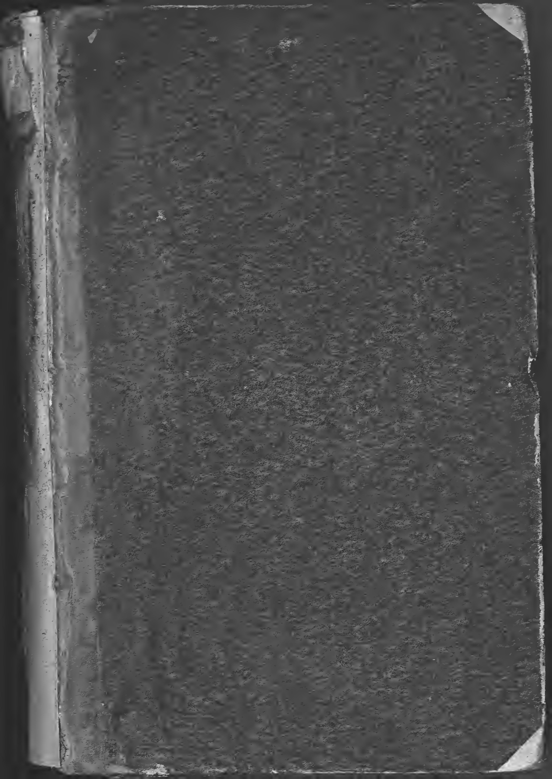
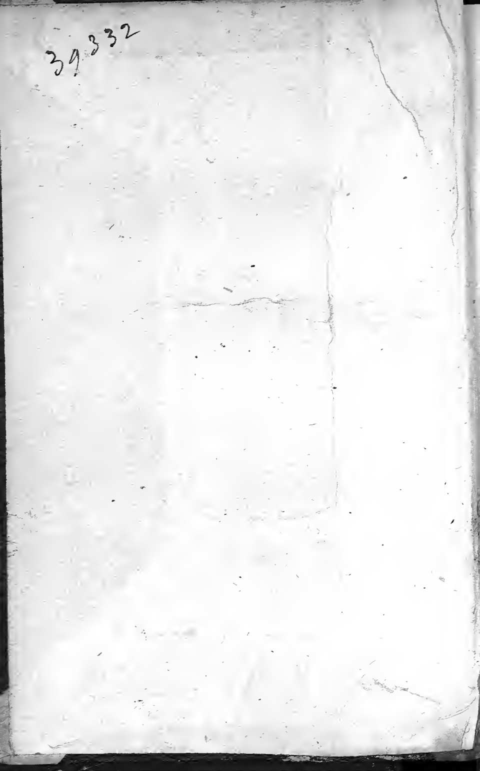




MOYENS
DE RENDRE
LES HOPITAUX
PLUS UTILES
A LA NATION.



MOYENS DE RENDRE LES HOPITAUX *PLUS UTILES* A LA NATION,

Par M. Chambon de Montaux, de la Faculté de Médecine de Paris, de la Société Royale de Médecine, Médecin de l'Hôpital de la Salpêtrière, &c.



A PARIS,
Rue et Hôtel Serpente.

M. DCC. LXXXVII.

A MONSEIGNEUR

DE NICOLAY,

Premier Préſident de la Chambre des Comptes, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur de Courances, Damnois, &c. &c.

MONSEIGNEUR,

UN Ouvrage fait en faveur des indigens, & qui contient des projets dont l'exécution augmen-

teroit la maſſe des connoiſſances médicales, ne pouvoit être dédié qu'à un Magiſtrat toujours occupé du ſoulagement des pauvres, & des moyens d'accroître la félicité publique. C'eſt donc moins au chef d'un Tribunal Auguſte que j'offre aujourd'hui le fruit de quelques veilles, qu'au citoyen vertueux placé dans un rang éminent, qui, à l'exemple de ſes pères, ſe conſacre tout entier à la défenſe des intérêts de la Nation.

Je ſuis, avec reſpect,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

CHAMBON DE MONTAUX.



MOYENS DE RENDRE *LES HOPITAUX* PLUS UTILES A LA NATION.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sommaires sur l'établissement des Hôpitaux.

L'ÉTABLISSEMENT des Hôpitaux eſt un objet aſſez important pour être conſidéré dans ſes rapports les plus eſſentiels. Juſqu'à ce jour, on n'a pré-

ſenté ces aſiles que comme des lieux deſtinés à recevoir les indigens qui vont y chercher des ſecours dans leurs infirmités. On pouvoit, ce me ſemble, rencontrer d'autres avantages dans leur formation ; avantages qui ont le bien général pour objet ; c'eſt ce que je me propoſe de démontrer dans cet Eſſai. Je n'aurois point écrit ces remarques, ſi je m'étois borné à dire qu'il fallût des Hoſpices aux pauvres : cette queſtion eſt décidée, & ſa diſcuſſion deviendroit inutile, ſi elle étoit iſolée. Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences ont fixé le jugement du Public à ce ſujet, dans le rapport qu'ils ont fait ſur les Mémoires de M. Poyet. Le Gouvernement venoit au ſecours des pauvres, avant qu'on eût publié quelques Ouvrages ſur la néceſſité de conſtruire des Hôpitaux. Le Roi vouloit hâter l'exécution de ces établiſſemens ; mais Sa Majeſté a ordonné qu'on prît les précautions les

plus sages, pour leur donner la perfection dont ils sont susceptibles. Ces sentimens d'humanité ont dû retarder l'accomplissement de ses souhaits : je profiterai du tems que donne ce retard, pour offrir à l'administration des projets que je crois utiles. Avant que d'en exposer les détails, il ne me paroît pas hors de propos de réfuter les maximes de quelques Politiques modernes sur l'établissement des Maisons de charité.



CHAPITRE II.

De l'opinion des Auteurs qui prétendent que les Hôpitaux sont nuisibles a la Nation.

On a diviſé les indigens en deux claſſes : l'une comprend les pauvres en bonne ſanté, & l'autre les infirmes ou les malades. Je n'aurai point d'égard à cette diſtinction dans ce que je vais dire, parce qu'il ſuffit qu'un de nos ſemblables ait beſoin de ſecours dans quelque circonſtance qu'il ſe trouve, pour que nous ſoyons tenus à lui en donner. Telle eſt l'opinion dont j'ai deſſein d'établir la vérité, afin de répondre aux obſervations de quelques perſonnes qui prétendent que les Hôpitaux entretiennent le peuple dans la pareſſe, & que ces fondations pieuſes ſont nuiſibles à l'activité & à l'induſtrie;

qualités néceſſaires aux habitans d'un même Royaume, pour le maintien de ſa proſpérité. Une aſſertion auſſi déraiſonnable, d'après laquelle on ſoumet à un calcul imaginaire les avantages qui réſulteroient de l'abandon des indigens, eſt inhumaine de la part de ceux qui ont oſé l'avancer. *Les gens riches* (1), dit Renal dans une circonſtance ſemblable, *n'ont pas manqué d'adopter un ſyſtême qui endurciſſoit tranquillement leur cœur, & les diſpenſoit de la compaſſion & de la bienfaiſance.* On verra bientôt que ce ſyſtême eſt contraire aux principes de la politique, de l'humanité & de la religion.

Cette maxime n'a jamais eu une application auſſi mal réfléchie que celle qu'on lui donne dans la circonſtance

(1) Renal, Hiſt. Polit. & philoſ. tome 3, liv. XV, Chap. XXXI, p. 109. Edit. Geneve 1775.

présente. Elle a été discutée relativement à la construction des Maisons de Charité, qui doivent remplacer l'Hôtel-Dieu ; c'étoit donc des individus qui se rendent de toute la Capitale dans cet asile, qu'on a dû parler ainsi. Cependant, personne ne méconnoît l'éloignement du peuple de Paris pour cet Hôpital. Nous aurions fourni quelques détails sur cet objet, si les Commissaires (1) chargés par l'Académie des Sciences, de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu, n'avoient pas pris la peine de nous donner les preuves de cette vérité. Mais quand il seroit encore vrai que quelques hommes indolens ou découragés regardassent les Hôpitaux comme un asile qui ne peut manquer de leur être ouvert dans leurs infirmités, il n'en est pas moins prouvé que la plupart des pauvres

(1) Rapport des Commissaires, p. 10.

malades qu'on y admet, ſont tirés de la claſſe des ouvriers ; ordre de citoyens auquel on doit de l'aſſiſtance. Or, d'après les principes des Auteurs dont je combats le ſentiment, on ſe trouveroit contraint à ſacrifier avec cruauté, une partie intéreſſante & précieuſe de la Nation, ſous le prétexte odieux qu'un Hôpital peut devenir la retraite d'un petit nombre de fainéans. Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences ſont d'un ſentiment bien oppoſé. *Un Hôpital*, diſent-ils, *conſtruit dans une grande ville, dans la Capitale d'une Nation puiſſante & ſenſible, ne doit pas être réglé ſur le nombre moyen, mais ſur le plus grand nombre des malades qui peuvent s'y préſenter* (1). Leur rapport contient, preſque à chaque page, des réflexions qui démontrent non-ſeulement la néceſſité de ſecourir les

(1) Rapport, p. 7.

indigens, mais on y trouve encore des remarques judicieuses sur les moyens de procurer tout ce qui est nécessaire au soulagement de leur malheureuse situation. Le Roi a bien voulu entrer dans des détails de bienfaisance, relativement à cet objet (1). Il ne permettra pas qu'une portion du peuple, dont il est le pere, manque d'asile & de secours dans ses afflictions & ses maladies.

Si les exemples de bienfaisance étoient une regle pour exercer cette vertu, nous apprendrions, par la conduite des hommes sensibles, que tout individu souffrant mérite notre assistance, sans avoir égard aux causes de sa misere & à la question de savoir s'il est digne de nos bienfaits. Aristote blâmé d'avoir donné l'aumône à un frippon, répondit : *ce n'est pas l'homme que j'ai*

(1) Lettres-Patentes du 22 Avril 1781.

secouru, mais l'humanité (1). Le Philosophe vouloit faire entendre par sa réponse, que l'indigent, quelle que fût sa conduite, avoit toujours des droits à notre bienfaisance, par cela seul qu'il étoit malheureux.

Les Auteurs qui assurent que les Hôpitaux sont nuisibles à l'Etat, se proposent particulièrement de présenter, sous un point de vue désavantageux, les asiles dans lesquels on reçoit des vieillards sans être attaqués de maladie. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans une discussion suivie, pour faire concevoir que l'homme parvenu à un âge où sa foiblesse le rend incapable de travail, doit être compté au nombre des infirmes, & qu'à cette condition, on lui doit des secours. Mais avant d'examiner cette question, il n'est pas inutile de

(1) Diog. Laert; de vitâ Philos. lib. V, segm. 17.

prouver un fait de la même importance, ſavoir qu'un grand nombre d'ouvriers reſtent fréquemment ſans être employés, & éprouvent tous les beſoins de la miſere la plus urgente, ſans qu'on puiſſe les accuſer de pareſſe.

La plupart des Atteliers, comme tout le monde le ſait, ne ſont en vigueur que pendant des ſaiſons déterminées ; d'une autre part, les maîtres augmentent le nombre des ouvriers qu'ils emploient, quand ils ſont preſſés par les ouvrages. Au moment où ils ont rempli les conditions de leurs marchés, la plupart des aides qu'ils tenoient à leur ſolde ſont renvoyés. Pour que ceux-ci ſe paſſent de ſecours étrangers, il eſt indiſpenſable qu'ils amaſſent, quand *l'ouvrage donne*, l'argent néceſſaire pour vivre dans les *ſaiſons mortes*. Or, au prix où ſont les denrées, il eſt démontré que le plus grand nombre dépenſe ce qu'il gagne. Que deviendront-

ils sans travail ? D'ailleurs, tant de causes accumulées concourent à la misere du peuple ; la ruine du Commerce, des banqueroutes frauduleuses, un luxe sans bornes ; *tant d'hommes occupés à faire des habits pour un seul*, dit Montesquieu, *le moyen qu'il n'y ait bien des gens qui manquent d'habits* (1). Un particulier dont les dépenses sont excessives, emploie nécessairement à ses besoins ou à ses fantaisies, les richesses d'autrui ; la perte de sa fortune entraîne celle des personnes qui ont contribué, pour un tems, à soutenir son ostentation. C'est de cette espèce de richesse, dit Florus, qu'on voit bientôt naître la pauvreté (2).

J'ai fait voir, que dans un état po-

(1) Montesquieu, l'Esprit des Loix, livre VII, Chap. 6.

(2) Flor. Hist. lib. III.

licé, les vieillards devoient être considérés comme des malades; & que les hommes dans la consistance de l'âge, mais dans la misere, ont droit avec les deux premières classes, à la commisération publique. C'est ce qu'il faut démontrer pour détruire le systême des Politiques qui regardent l'institution des Hôpitaux comme des établissemens onéreux à l'Etat, & par conséquent dangereux en eux-mêmes.



CHAPITRE III.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES HÔPITAUX.

POUR examiner cette queſtion avec plus de préciſion, conſidérons ſommairement quels ſont les devoirs réciproques des hommes vivans en ſociété.

S'il eſt vrai que la réunion d'un peuple en corps ſoit avantageuſe pour chacun en particulier, c'eſt des ſervices mutuels que les différens membres de ce corps ſe rendent les uns aux autres (1), que réſulte cet avantage. Plus les ſervices ſont multipliés, plus les relations d'homme à homme ſont intimes, & par conſéquent la liaiſon qui

(1) Grotius, de jure belli ac pacis, lib. II cap. II.

les unit, devient plus étroite & plus utile à chacun d'eux (1). Ce seroit une erreur de penser que le riche pût se passer de l'indigent, puisque le premier n'a de jouissances qu'autant que l'autre se prête à satisfaire ses goûts & ses besoins; mais il ne donne son travail qu'à condition qu'il participera aux aisances de la vie. Or, il seroit absurde que le pauvre fût abandonné, quand une maladie le mettroit dans l'impossibilité de travailler au bien des riches. Autrement, les relations qui existent entre les individus d'un même peuple, ne seroient que momentanées, puisqu'elles cesseroient absolument, dès que l'un ne seroit plus utile à l'autre. Il résulteroit de cet abandon la connoissance, pour le pauvre, d'une convention illusoire, en se convainquant que son existence est subordonnée aux évènemens

(1) Lactant, institut. divin. lib. VI, cap. 9 & 10.

de sa santé : de cette connoissance affligeante, un désespoir qui ne lui permettroit plus de respecter les droits de la propriété. Car, quoique ces droits soient consacrés par l'usage & par un consentement *censé* général (1), il n'en est pas moins vrai que chaque homme en naissant, a part aux productions de la terre (2), & peut, selon le systême des Législateurs étrangers, s'en approprier ce qu'il juge nécessaire à ses besoins & à sa conservation (3). Si l'on ne convenoit pas de cette vérité, il faudroit établir pour principe incontestable, qu'un homme veut bien faire dépendre sa vie de la bienfaisance d'un

(1) Grotius de jure ... loc. cit.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

(3) Pufendorf, de jure natur. ac gent. lib. III, cap. 3.

Xénophon. de Repub. & legib. Lacedem. p. 396 & 397. Edit. 5, H. Steph.

autre, & exister dans l'incertitude en attendant les effets. Or, il faudroit encore convenir qu'entre toutes les classes d'animaux, l'homme seul auroit adopté une maxime aussi contraire à la conservation de sa vie. C'est donc par une convention générale (1), que la disposition ou l'état actuel des possessions se maintient, ainsi qu'il avoit été fixé par les circonstances; pour que l'ordre se perpétue à l'avantage des propriétaires ces derniers sont obligés à partager le produit de leur bien, avec ceux qui ne jouissent de rien. Ce partage doit avoir lieu plus particulièrement, quand le pauvre est dans l'affliction. Saint Paul prescrit non-seulement cette bienfaisance, mais il veut encore qu'on travaille, *afin d'avoir de quoi donner à ceux qui ont besoin* (2).

(1) Cicer. de offic. lib. III, cap. 9. Grotius de jure belli ac pacis, loc. cit.

(2) B. Pauli Epist. ad Ephes. cap. IV, vers. 28.

Puiſque la propriété a pour baſe le conſentement des hommes qui ont, à cet égard, reglé les diſpoſitions d'intérêt réciproque, ſelon que *le repos & l'avantage de la ſociété le demandoit* (1); il doit s'en ſuivre que ces avantages ne ſubſiſtant plus pour les deſcendans des contractans, ou il faut un nouvel ordre de choſes, ou que les perſonnes qui jouiſſent des prérogatives des traités en ſacrifient une partie à ceux qui n'y participent plus, ou qu'enfin ceux-ci ſoient abandonnés à tous les excès de la miſere. Or, cet abandon cruel ne manqueroit pas d'être la cauſe d'un déſordre général, parce qu'il avertiroit tous les indigens de l'injuſtice du ſort auquel ils ſont réſervés. Ils ne conſidéreroient plus alors les dangers auxquels ils s'expoſeroient, en voulant ſe partager enſuite des propriétés ou

(1) Pufendorf, de jure natur. & gent. lib. IV, Chap. 81.

les productions qu'elles fourniroient, poſſédées excluſivement par ceux qui leur en refuſeroient l'uſage.

Il ſuit de ces réflexions (& la circonſtance ne me permet pas d'en tirer toutes les conſéquences dont elles ſont les principes) que le maintien de la tranquillité publique exige des ſacrifices de la part du riche & de l'indigent : celui-ci les multipliant pendant tout le cours de ſa vie, il eſt néceſſaire que l'autre en faſſe momentanément. Sa poſition heureuſe les lui rend même plus indiſpenſables & plus urgens, puiſque dans un déſordre qui le priveroit des biens qu'il poſsède, il auroit tout à perdre & l'autre tout à gagner.

Cependant, il eſt difficile, dans nos uſages, que les actions d'humanité & de bienfaiſance s'exercent toujours d'homme à homme, de manière que celui qui a beſoin reçoive de quoi ſatisfaire à ſes néceſſités urgentes, de la part d'un riche poſſeſſeur. Pour que

cela fût ainsi, il seroit nécessaire que l'indigent eût constamment employé son tems au service du bienfaiteur. Or, cette restriction nous montre évidemment que ces rapports de générosité ne peuvent subsister qu'entre des maîtres & des domestiques qui ont longtems vécu ensemble. Mais comme il y a beaucoup d'ouvriers qui travaillent indistinctement pour la société, il faut donc qu'elle (la société) fasse les frais destinés au soutien des malheureux qui n'ont, à proprement parler, mérité aucune gratitude particulière. Dans cette hypothèse, c'est aux citoyens qui emploient le plus grand nombre de bras, à donner la plus grande part des secours publics; en sorte que la gradation de ces aumônes (qu'on me permette cette expression) doit suivre la proportion des consommations en tout genre, faites par un individu: pourvu toutefois que cette consommation n'ait pas pour objet, l'entretien des hommes

attachés à des travaux de commerce & autres chofes femblables, mais celle de chofes de luxe, de fantaifies ou de befoins imaginaires.

Telles font, à ce qui me femble, les maximes politiques d'après lefquelles on peut établir la néceffité des inftitutions deftinées au foulagement des pauvres. A ces principes, j'en joindrai d'autres qui méritent une égale attention.

CHAPITRE IV.

RÉFLEXIONS MORALES SUR L'ÉTABLISSEMENT DES HÔPITAUX.

Les hommes naiſſent avec une ſenſibilité qui les fait compâtir aux douleurs d'autrui, & les engage à ſecourir les êtres ſouffrans. Ce ſentiment *n'eſt* peut-être *pas tant affection ou reſpect pour les perſonnes à qui l'on rend de pareils offices, que crainte prévoyante de ſemblables accidens & frayeur religieuſe des revers de la fortune, auxquels nous ſommes tous aſſujettis* (1); &, pour le dire en un mot, *la compaſſion qu'on a pour les malheurs d'un autre, tient à la crainte de ſe trouver*

(2) Quintilian, Declamat. 5, p. 61 & 62. Lugd. Batav.

dans une ſituation auſſi déplorable (1). Seroit-ce par cette raiſon que les hommes qui ont toujours vécu dans la proſpérité, loin du ſpectacle de la misère, ont ordinairement le cœur dur & inſenſible, tandis que ceux qui ont éprouvé les rigueurs de la fortune ſont aſſez généralement compâtiſſans? Ceux-ci connoiſſent mieux la néceſſité où nous ſommes de *mettre chacun du nôtre, dans le fonds de l'utilité commune, par un commerce réciproque d'offices & de ſervices, & d'employer non-ſeulement nos ſoins & notre induſtrie, mais nos biens mêmes, à ſerrer de plus en plus les nœuds de la ſociété humaine* (2). Plutarque étend encore davantage les devoirs de l'homme envers ſon semblable : « *S'il étoit poſſible*, dit ce Philoſophe, *que quand on va ſe coucher*

(1) Publius Sirus. verſ. 796, Edit. Ludg. Batav.

(2) Cicer. de offic. lib. I, cap. 7.

& prendre son repos, les autres se servissent de notre vue, de notre ouie, de notre prudence, & même de notre valeur, il ne faudroit pas leur en refuser l'usage (1). En effet, ce n'est pas remplir les devoirs de la sociabilité envers une personne, que de se contenter de ne la pas rebuter par des procédés choquans, ou *de ne lui pas nuire, quand elle a le droit d'attendre des services de notre part* (2) : on doit encore tâcher de gagner son affection, en lui procurant quelque avantage : *il faut que par des offices mutuels on fasse paroître des sentimens dignes de la parenté & de la liaison que la nature a mis entre tous les hommes* (3).

---

(1) Plutarch. simposiac. lib. VII, quæst. IV, p. 307. Edit. Just. Lips.

(2) Senec. Epist. XCV.

(3) Pufendorf, de jure nat. ac gent. lib. III, cap. 3, § 1.

Ces maximes forment la morale de tous les peuples : les sauvages mêmes en ont donné des exemples infinis aux dévastateurs Européens qui alloient s'enrichir de l'or de leurs contrées, ou des productions de leur sol. Quant aux services qu'ils se rendent mutuellement, il seroit difficile de trouver dans les Nations policées des hommes aussi zélés à se secourir. Kolbe assure que l'affection & la bienveillance forment le caractère distinctif des habitans du Cap de Bonne-Espérance. *A peine*, dit ce voyageur, *peuvent-ils se résoudre à jouir seuls de quelque plaisir ; il faut qu'un ou plusieurs de leurs compatriotes le partagent avec eux* (1). Il paroît donc que la nature, comme le dit Ciceron, nous porte à rendre service à un grand nombre de personnes (2). En effet,

(1) Kolbe, Descript. du Cap de Bonne-Espér. tome I, Part. 1, chap. 6.

(2) Cicer. de fin. bon. & mal. lib. 3, cap. 8.

pou-

pour être tenu à ce devoir, il ſemble qu'il ne faille pas autre choſe que la qualité d'homme. Or, il n'eſt aucunes circonſtances dans leſquelles nos freres n'aient de nous un beſoin plus réel, que quand des maux phyſiques ou moraux les affligent.

Les Légiſlateurs qui ont penſé le plus ſagement ſur la ſociabilité, & qui en ont établi le plus ſolidement les baſes, ont fait un devoir, de la bienfaiſance. Les Livres de Moïſe ſont remplis de préceptes qui fixent la conduite qu'on doit tenir envers les pauvres. C'eſt ainſi qu'il étoit ordonné aux propriétaires de laiſſer quelque partie de leurs champs, ſans en recueillir la moiſſon, & de ne point ramaſſer les épis qui avoient échappé aux moiſſonneurs, afin que les pauvres & les *étrangers* en profitaſſent (1). Se-

(1) Levitic. cap. 19, verſ. 9 & 10, & cap. 23, verſ. 22.

Deuteronom, cap. 24, verſ. 19, 20 & 21.

lon les loix de Lycurgue, on pouvoit se servir, dans le besoin, des Esclaves, des bêtes de somme & des provisions mêmes de ses voisins (1). Quelques moralistes ont voulu que les animaux utiles à l'homme, mais sur-tout ceux qui sont capables d'un sentiment d'affection pour lui, eussent part à sa bienfaisance. *Nous devons*, dit Montaigne, *la justice aux hommes, la grace & la bénignité aux créatures qui peuvent en être capables; car il y a quelque commerce entre elles & nous, & quelqu'obligation mutuelle* (2). Regardera-t-on comme une action insensée, le soin que prenoient les Romains de la nourriture des oies, par la vigilance desquelles le Capitole avoit été conservé?

(1) Xenophon. de Republ. & legib. Lacedem, cap. 6, Edit. H. Steph. p. 396 & 397.

(2) Montaigne, (Essais de) liv. II, chap. XI.

CHAPITRE V.

DES PRÉCAUTIONS QU'ON DOIT PRENDRE DANS LA RÉPARTITION DES BIENFAITS.

JE crois avoir prouvé que la religion, l'humanité & la politique même nous imposent la nécessité de nous donner des secours mutuels ; mais la bienfaisance a aussi ses bornes (1) : *car répandre ses faveurs au hasard, sans choix & sans règles, c'est vanité, c'est ostentation, c'est prodigalité, c'est toute autre chose que vraie libéralité* (2). Sans doute, il feroit dangereux d'entretenir la paresse des lâches ; c'est un abus qu'il faut prévenir dans un Etat policé. L'homme qui pouvant vivre de son travail, préfère

(1) Marc Antonin, lib. V, cap. 6.

(2) Plin. Panegyriq. cap. 28, n° 4.

de partager les aumônes qu'on diſtribue aux indigens, fait une ſorte de larcin à ceux qui en ont beſoin. Par cette conduite, il devient juſtement répréhenſible. Pufendorf exige que tout citoyen, non-ſeulement ne reſte pas dans l'oiſiveté, quand même il ne ſeroit pas abſolument à charge aux autres, mais qu'il embraſſe une profeſſion honnête, & ne ſerve point à faire nombre : autrement, ſelon le même Auteur, *il péche viſiblement contre la loi naturelle* (1). Solon avoit commis l'Aréopage, pour informer de la manière dont chacun gagnoit ſa vie, & châtier ceux qui ne faiſoient rien (2). Pour maintenir cette activité, il impoſa des loix qui forçoient les Athéniens à ſe rendre des ſervices mutuels. Il en fit une portant qu'un

(1) Pufendorf, de jure belli ac pacis. libr. III, cap. 3, § 2.

(2) Plutarch. de vita viror. illuſtr. vita Solon.

fils ne feroit pas tenu à nourrir fon pere, fi celui-ci ne lui avoit fait apprendre aucun métier (1). Par cette méthode, il rendoit ces Républicains dépendans les uns des autres, & par conféquent tous intéreffés à concourrir également au bien public, en faifant le particulier.

Dans les Etats où il n'eft pas néceffaire que les mœurs confervent un caractère d'auftérité, fans lequel les Républiques ne fe foutiendroient point, nous (2) avons des moyens plus doux pour prévenir les effets de la fainéantife. On fait que les hommes fe livrent ardemment au travail par l'efpoir des récompenfes, foit pécuniaires, foit honorables; les premières doivent être tellement fubordonnées aux fecondes dans l'opinion publique, que celles-ci

(1) Id. loc. cit.

(2) Montefquieu, Efprit des Loix, lib. III, chap. 3.

aient presqu'un mérite exclusif; en sorte que les autres ne soient considérées que comme des facilités accordées, pour parvenir sûrement aux distinctions qui flattent l'amour-propre. Mais en même-tems le mépris doit être la punition des citoyens oisifs, qui, pour parler le langage de Pufendorf, ne servent qu'à faire nombre. Tels sont les moyens d'exciter l'émulation dans un peuple habitué à regarder la gloire comme le plus grand bien. C'est aux grands à donner l'exemple de cette sage politique, & on verra bientôt ces maximes utiles adoptées par toute la Nation. Il n'y a peut être pas de climat sur la terre, dit Montesquieu, où l'on ne puisse engager l'homme libre au travail (1). L'honneur & l'infamie sont les deux mobiles par lesquels on peut plus sûrement parvenir à diriger les actions

(1) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. XV, chap. 8.

humaines. Les Athéniens n'employèrent pas d'autres ressources pour punir les calomniateurs, sur les accusations desquels Socrate avoit été condamné à la mort, que le mépris général dont ils les accablèrent. Ils montrèrent une aversion & une horreur de leur conduite, telle que personne ne leur permettoit d'allumer du feu au sien, ni ne daignoit répondre à leurs questions, ni se baigner dans la même eau. On porta cette aversion si loin, que si quelqu'un d'eux sortoit du bain public, on faisoit jetter l'eau par les serviteurs, comme si elle avoit été souillée. Cette conduite fut maintenue avec tant de persévérance, que les calomniateurs se pendirent de chagrin (1). Il est aisé de distinguer les citoyens actifs & laborieux d'avec ceux qui vivent dans l'oisiveté. Cette distinction, devenue publique, seroit

(1) Plutarch. de invid. & odio. tom. II, p. 537 & 538. Edit. Wech.

la récompenſe des uns & le châtiment des autres. Pour y parvenir, il ſuffiroit, à l'exemple des Egyptiens, de les faire enregiſtrer pardevant un Magiſtrat qui ſeroit informé de la manière dont ils vivent, & des reſſources qui ſervent à leur entretien (1).

On peut tirer de la bienfaiſance même un motif d'émulation. Pour lui donner quelqu'activité, je voudrois qu'on diſtinguât par la couleur de l'habillement, les pauvres dont la conduite ſeroit reſpectable, d'avec ceux qui n'auroient mérité, par leurs actions, aucun égard de la ſociété. On augmenteroit encore la ſatisfaction des premiers, en les raſſemblant dans un corps de bâtiment différent de celui qui contiendroit les fainéans. Cette diſtinction eſt due à l'homme honnête qui a eſſuyé les revers de la fortune, & qui a beſoin d'être conſolé dans ſon malheur. C'eſt déjà

(1) Diodor. Sicul. lib. I, cap. 77.

une grande peine pour celui qui naît avec de la ſenſibilité, que d'être à charge aux autres : l'impreſſion douloureuſe que ſon cœur éprouveroit en recevant des bienfaits qu'il a mérités par ſes ſervices, ſeroit effacée par l'eſprit même de cette inſtitution. Enfin, on auroit mieux rempli envers lui les devoirs de l'humanité. Le citoyen qui a envie de bien faire, a droit, par cela ſeul, à l'eſtime publique ; il ſeroit également injuſte de l'en priver, parce qu'il a manqué d'occaſions pour exercer ſes vertus : il ſeroit cruel de le confondre avec des lâches qui ſont le rebut de la ſociété.

Je voudrois encore que, ſi cela étoit poſſible, l'indigent eſtimable fût un peu mieux nourri que les autres ; il ſeroit auſſi à deſirer, ſi les charités étoient aſſez nombreuſes pour avoir un fonds en réſerve, que ce fonds fût particulièrement applicable aux pauvres de la première claſſe.

La diſtinction que j'ai indiquée plus

haut, auroit un autre avantage; c'est qu'elle fixeroit l'attention du public sur l'espèce d'hommes qui est la plus digne de ses bienfaits. Ce ne seroit pas se comporter mal envers les autres, que d'aider les premiers de préférence. Par ce moyen, les charités deviendroient plus nombreuses, parce qu'on sauroit à qui les faire; il seroit doux de dire à un indigent, « *mon frère, je ne vous donne rien; je vous apporte ce que vous m'auriez donné vous-même, si je m'étois trouvé dans la place que vous occupez* ».



CHAPITRE VI.

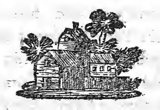
DES DEVOIRS DU GOUVERNEMENT ENVERS LES INDIGENS.

J'AI dit plus haut que les citoyens faiſant la plus grande conſommation en choſes de luxe, devoient donner une plus grande part des ſecours deſtinés aux pauvres. La raiſon en eſt que cette conſommation ſuppoſe des revenus conſidérable, ou une grande richeſſe. Or, employer tant de fortune à ſatisfaire des fantaiſies, tandis que l'indigent ſouffre la faim, n'eſt-ce pas manquer à l'obligation à laquelle nous ſommes tenus envers autrui, en lui refuſant les ſervices dont il a beſoin? Cependant, s'il y avoit dans un Etat, un centre auquel aboutiſſent, en quelque ſorte, les richeſſes de la Nation; ſi là on recueilloit le fruit de l'induſtrie & du travail, c'eſt

de ce point que devroient plus ſpécialement ſortir, les aumônes néceſſaires au ſoutien des pauvres. Le tréſor de l'Etat eſt le centre dont je parle; mais ce tréſor a une deſtination qui ne peut être inconnue : les richeſſes qu'on y accumule ſont employées aux beſoins publics. Or, il ne ſuffit pas, pour la proſpérité d'un peuple, qu'on ſe mette en état de défendre des frontières : ſi une partie de la Nation eſt dans la misère au-dedans, la proſpérité de l'état eſt illuſoire, & les beſoins publics ne ſont pas ſatiſfaits. Ils ne tarderont pas à l'être. Les meſures que l'adminiſtration a priſes, ne nous permettent pas de craindre que nos concitoyens indigens éprouvent à l'avenir les maux que la pauvreté entraîne à ſa ſuite. On ne verra plus, dans cette grande ville, où ſe réunit l'extrême opulence avec l'indigence la plus affreuſe, une portion de ſes habitans languir dans un Hôpital qui fait périr plus d'hommes par ſon infection & ſon déſordre, que les

maladies qu'on y voit raſſemblées.

Il ne ſuffit pas, ſans doute, de porter ſes regards bienfaiſans ſur la pauvreté qui règne dans les grandes villes, pour la ſoulager; il eſt encore indiſpenſable d'en arrêter les progrès dans les campagnes; mais une queſtion ſi importante ne peut pas être traitée dans cet ouvrage; je réſerve pour un autre tems les détails qui la concernent.



CHAPITRE VII.

EXAMEN D'UN OUVRAGE PAR LEQUEL L'AUTEUR ESSAIE DE PROUVER QUE LE GOUVERNEMENT DOIT ÊTRE TRÉS-RÉSERVÉ DANS SES BIENFAITS ENVERS LES PAUVRES.

TELLES étoient les réflexions que j'avois cru devoir préſenter à mes lecteurs, quand on m'a procuré deux ouvrages ſur l'établiſſement des Hôpitaux. Le premier eſt intitulé : *Idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades*; le ſecond, *Eſſais ſur l'établiſſement des Hôpitaux dans les grandes villes*.

L'Auteur qui a publié ſes *idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades*, s'eſt attaché à prouver que le Gouvernement devoit apporter la plus gran-

de économie dans la distribution de ses bienfaits. D'après le plan qu'il propose pour parvenir à ce but, il ôte presque toute possibilité d'obtenir des secours, par la nécessité qu'il impose à chaque indigent de chercher chez ses parens & ses amis, les choses dont il a le plus pressant besoin. Cependant, il ne peut pas avoir oublié que les grandes villes sont remplies d'étrangers sans appui, sans parens, sans fortune; classe d'hommes aussi isolée par leur position, que si chacun d'eux étoit abandonné dans des cantons inhabités. Que deviendront-ils manquant de tout, si les asyles de charité ne leur sont pas ouverts, dès qu'ils sont attaqués par la maladie la moins grave, mais qui les mettra dans l'impossibilité de continuer leur travail? Il est nécessaire d'observer qu'un grand nombre de personnes, nées à Paris, n'ont pas plus de ressources dans leur propre pays que les étrangers: cette singulière situation tient au caractère

général, aux besoins multipliés qu'on éprouve, à l'égoïsme qui a passé dans tous les ordres des citoyens; soit qu'il soit une suite de principes mal conçus, ou l'effet de la dépravation des mœurs, qui rompt tous les liens de la société.

Le systême que je combats suppose encore qu'on jouisse d'une bonne santé, pour être en état d'aller mendier l'assistance de ses proches. Or, dans l'hypothèse donnée, c'est-à-dire, dans la question de savoir quels sont *les secours à donner aux pauvres malades*, ces démarches sont évidemment impossibles. Je ne m'arrêterai pas à réfuter ce plan d'administration dans tous ses points; il n'a pas paru praticable aux Commissaires de l'Académie des Sciences. D'ailleurs, *l'Essai sur l'établissement des Hôpitaux* contient presque toutes les objections qu'on peut faire à l'Auteur.

Je ne terminerai pas toutefois cet article, sans rappeller une assertion qui

m'a paru contraire à la ſaine politique. On lit, dans cet Ouvrage, que l'aumône *avilit celui qui la reçoit* (1); c'eſt donc quand on la lui donne avec dédain; quand on accompagne les dons d'un mépris outrageant; quand on ſe fait un barbare plaiſir d'inſulter à ſa misère, en paroiſſant la ſecourir; quand on le fait languir dans l'attente d'un ſecours incertain; quand on conſidère ſa ſituation comme un opprobre. Eh! qui ſupporteroit conſtamment les marques d'une dureté & preſque d'une averſion continuée, d'une arrogance ſans bornes; & ce qui eſt plus douloureux encore, les effets d'une pitié inſultante, qui répand un poiſon funeſte ſur ſes indignes préſens? Si le pauvre eſt ſouvent avili, c'eſt parce qu'il eſt repouſſé, humilié, même par les hommes les plus mépriſables; c'eſt parce que

(1) Idées ſur les ſecours à donner aux pauvres malades, p. 14.

tout lui prouve que, là où l'or est entassé, là seulement réside l'honneur & la considération; c'est qu'il sait que les richesses tiennent lieu de vertus morales & civiles dans un peuple corrompu; c'est parce qu'il est convaincu que tel homme qu'on auroit dévoué à l'indignation publique & peut-être au supplice le plus infamant, s'il eût été sans fortune, éblouit tous les yeux par l'éclat de son or, & marche insolemment l'égal des personnages puissans.

Quelle ressource se propose-t-on de donner à l'indigent contre l'infortune, l'avilissement & les maladies? Un conseil qui ne coûte rien à imaginer : *aide-toi, le ciel t'aidera* (1). Assurément, on ne reprochera pas à l'Auteur que cette charité *imposé à la société une charge superflue* (2).

(1) Idées sur les secours, &c. chap. II, p. 16.

(2) Id. p. 14.

J'ai dit plus haut que les assertions contenues dans cet ouvrage, étoient contraires à la saine politique : la preuve de cette vérité se trouve dans les réflexions que j'ai faites sur la nécessité d'assister ceux qui ont des besoins réels & urgens; mais cette question mérite d'être examinée de nouveau, sous un autre rapport.

Il est d'expérience que l'indigent ne peut presque jamais sortir par lui-même de l'état de pauvreté. Un exemple qu'on ne peut révoquer en doute, & que je choisis parmi les autres, rendra cette proposition plus évidente. L'agriculture, comme le commerce, les arts & les métiers languissent dans tous les Etats, où ils sont surchargés des impositions fiscales, assujettis à des formes gênantes ou à des conditions onéreuses. Dans ces Etats, le cultivateur ne vend pas ses denrées avec profit, le Négociant ne fait pas des échanges avantageux, le Manufacturier consomme peu

de matières, l'Artiſan n'eſt pas employé. Tous tomberoient, avec le tems, dans l'extrême pauvreté, ſi les choſes ſubſiſtoient conſtamment de cette manière.

Telle étoit la poſition des Laboureurs de l'Angleterre; mais la politique de cette Nation adopta un ſyſtême d'encouragement qui ranima l'activité des cultivateurs. Ce ſyſtême les enrichit, en les déterminant à ſe livrer plus ardemment au travail, par l'eſpoir des récompenſes qu'accorda le Gouvernement, & la perſpective d'un profit plus conſidérable par l'exportation des denrées. *Une gratification fixée en* 1689, *par un Acte du Parlement, pour l'exportation des grains de l'Angleterre, a donné lieu à une nouvelle méthode* (de culture), *qui a augmenté en général les productions de la terre. Dans les autres Etats, les particuliers payoient pour la ſortie de leurs grains: l'Angleterre agit tout différemment, & paya les par-*

ticuliers (1). Cette conduite devint la ſource de l'augmentation de ſes récoltes, & par ſuite de ſes richeſſes. C'eſt en pratiquant ces maximes, c'eſt-à-dire, en aidant le pauvre dans ſon travail, qu'on lui procure *le moyen de s'aſſiſter lui-même de ſes propres forces* (2); ce qui n'eſt point une *charité mal entendue* (3), puiſque les richeſſes d'une Nation conſiſtent eſſentiellement dans celles des particuliers qui la compoſent. Ces principes ſont trop connus, pour avoir beſoin d'un plus grand développement. Enfin, ne pourroit-on pas aſſurer que les idées de l'Auteur dont je parle, reſſemblent à *celles*, dit Beccaria, *qui conduiſent à ſacrifier les avantages les plus réels aux inconvéniens les plus imaginaires ou les moins importans, à*

---

(1) Les intérêts de la France; &c. tome I, p. 143.

(2) Idées ſur les ſecours, &c. p. 14.

(3) Id. loc. cit.

regretter de ne pouvoir interdire aux hommes l'ufage du feu & de l'eau, parce que ces deux élémens caufent des incendies & des naufrages, & à ne favoir enfin empêcher le mal qu'en détruifant (1). C'eft au moins ce qui femble réfulter de la lecture des *Idées fur les fecours, &c.* On apprend, par cet Ouvrage, qu'*avec un mauvais lit* (2).... l'efpoir (fans doute incertain) *des foins d'une voifine.... un refte d'uftenfiles* (3).... *quelques lambeaux de linges* (4).... les malades non-feulement feront bien foulagés; mais ce qui eft important à remarquer, c'eft qu'en fuivant les confeils de l'Auteur, *on peut leur épargner la fatigue du tranfport, le déchirement des féparations, l'effroi*

---

(1) Traité des délits & des peines, par. 40.

(2) Idées fur les fecours, &c. p. 18.

(3) Id. p. 19.

(4) Id. loc. cit.

qu'inſpire l'entrée d'une grande maiſon publique, *&c.* (1). Se permettre quelques réflexions ſur ces principes, ce ſeroit faire injure aux lecteurs, & leur laiſſer appercevoir quelque défiance de leur diſcernement. Il eſt donc inutile de raſſembler ici une partie des preuves par leſquelles j'ai établi la ſolidité d'un ſentiment oppoſé, & de chercher davantage à en conſtater l'évidence; car *c'eſt obſcurcir l'évidence*, dit Rouſſeau, *que prouver qu'elle eſt la vérité* (2).

Comme Médecin, il ſeroit peut-être de mon devoir de réfuter les principes du même Auteur, relativement à la Médecine des Hôpitaux; mais il ſuffira de les rapprocher les uns des autres pour faire appercevoir qu'ils ne ſont qu'illuſoires. *Le Médecin des pauvres domiciliés*, *quand il a de l'inſtruction*

(1) Id. loc. cit.

(2) Rouſſeau, Lettres écrites de la Montagne, Lett. 1.

& LA TÊTE BIEN FAITE, *devient nécessairement un grand Médecin. Il acquiert en peu de tems une* VÉRITABLE *expérience, fondée sur les phénomènes* NATURELS *de toutes les espèces de maladies* (1). *Le Médecin d'Hôpital, au contraire, a besoin d'être beaucoup plus habile pour échapper au danger de la* FAUSSE *expérience, qui semble résulter des maladies* ARTIFICIELLES *& compliquées, auxquelles il doit donner ses soins dans les Hôpitaux* (2). *Le Médecin est donc exposé, dans les Hôpitaux, à diminuer son habileté, lorsqu'il pense l'accroître* (3). VÉRITABLE EXPÉRIENCE.... FAUSSE EXPÉRIENCE.... MALADIES ARTIFICIELLES.... DIMINUER SON HABILETÉ DANS LES HÔPITAUX, parce qu'on y voit des

(1) Idées sur les secours, &c. p. 24.

(2) Id. p. 25.

(3) Id. p. 26.

MALADIES COMPLIQUÉES.... Ces propoſitions n'ayant rien de relatif à l'objet que l'Auteur ſe propoſe ſpécialement dans ſon Ouvrage, L'ÉCONOMIE POUR LA SOCIÉTÉ (1), nous attendrons que les fauteurs de cette doctrine nous communiquent des éclairciſſemens à ce ſujet, pour y répondre.

Malgré l'opinion du même Auteur, j'ajouterai qu'indépendamment des motifs allégués ci-deſſus, pour prouver que le Gouvernement doit des ſecours aux indigens, l'Etat ſeroit plus particulièrement tenu à remplir cette obligation, ſi des Agens infidèles avoient augmenté le nombre des pauvres par des opérations ruineuſes. Or, il me ſemble facile de démontrer que ces inconvéniens ont eu lieu, dans les tems paſſés. Je ne prendrai qu'un exemple connu de tout le monde, pour expoſer cette vérité. On ſe rappelle que la liberté du

(1) Id. p. 26.

commerce des grains occasionna une disette & une misère extrême, dans plusieurs Provinces de France. La mesure qui, dans les tems précédens, avoit valu cinq à six livres, coûtoit alors vingt-quatre à trente, & même davantage : les habitans de la campagne, qui pouvoient à peine, dans les tems antérieurs, nourrir leur famille du produit ordinaire de leurs travaux, furent forcés à vendre tout ce qu'ils possédoient, pour se procurer une subsistance momentanée. Mais après avoir épuisé ces ressources, ils n'en ressentirent pas moins les effets affreux de la famine. Ces tems malheureux pasèrent; mais rien ne remédia aux maux qu'on avoit soufferts. La plupart des hommes qui travaillent *à la journée*, avoient contracté des dettes; avant d'être parvenus à se libérer, ils ont long tems éprouvé les suites de cette révolution désastreuse. Le prix des grains ayant excessivement baissé depuis cette époque fatale à tant

de citoyens, les Propriétaires se sont trouvés appauvris faute de pouvoir se défaire de leurs denrées. Les manœuvres n'ont pas été employés aux reconstructions ni aux améliorations des terres, dont le produit n'excitoit plus au travail, par lequel on auroit eu la possibilité d'augmenter ses revenus. La classe des indigens est donc restée véritablement plus misérable qu'elle ne l'étoit avant cette funeste opération. Voilà ce qui s'est passé dans les campagnes, dans le nombre desquelles on ne doit pas comprendre les environs de Paris, dont la consommation rend toujours la vente du bled assurée.

Les paysans les plus robustes ont quitté les champs pour se réunir dans la Capitale; la multitude qui s'y est rassemblée, a diminué les ressources de chacun d'eux. Ils n'ont fait que changer de lieu, sans devenir véritablement plus heureux. Or, cet événement, qu'on peut regarder comme une calamité

presque générale, a été l'effet d'une mauvaise combinaison de la part de l'administration. C'est donc à elle qu'il appartient de réparer les malheurs auxquels elle a donné naissance. C'est un devoir d'autant plus indispensable, qu'elle doit en regarder l'observation, comme une restitution à laquelle elle est tenue, puisqu'elle avoit occasionné les pertes qu'on avoit souffertes. En exposant l'histoire de cette faute politique, je m'abstiendrai de toutes les réflexions par lesquelles on pourroit démontrer la possibilité du même commerce, sans encourir les mêmes dangers; elles n'ont pas un rapport assez intime avec le sujet que je traite, pour être présentées dans cet Essai.

Après avoir démontré la nécessité de secourir les indigens dans les Hôpitaux, examinons maintenant s'il n'y auroit pas quelques avantages à faire des changemens dans la destination actuelle des Officiers de santé. Pour traiter cette

queſtion avec exactitude, conſidérons quels ſont les ſecours reſpectifs que rendent aux malades la Médecine & la Chirurgie. Je prendrai, dans cet examen, l'Hôpital de la Salpétrière pour exemple.

CHAPITRE VIII.

RÉFLEXIONS SUR LA DISPROPORTION DU NOMBRE DES MALADIES QUI SONT DU RESSORT DE LA MÉDECINE, AVEC CELLES QUI EXIGENT L'EMPLOI DES MOYENS CHIRURGICAUX.

ON croit que les nouvelles Infirmeries de l'Hôpital de la Salpétrière contiendront à peu-près trois cens malades. Pour connoître plus positivement le service convenable à cet Hôpital, essayons de déterminer quelles sont les maladies qu'on y observera le plus ordinairement, & avec quelle partie de la science de guérir, elles ont un rapport plus immédiat.

Je prie mes lecteurs de suivre avec indulgence, des détails qui pourront déplaire à quelques personnes. Le sujet

exige que je traite des effets physiques de la débauche & des maladies que peuvent contracter ceux qui s'y sont livrés. Au reste, je ne présenterai, à cet égard, que des réflexions générales.

On peut diviser en trois classes les personnes renfermées à l'Hôpital de la Salpétrière : 1°, les enfans trouvés; 2°, les filles de débauche; 3°, les vieillards & les vieilles femmes qu'on y reçoit, & qu'on y nourrit comme *bons pauvres*; ils y sont connus sous cette dénomination.

On compte un grand nombre d'enfans trouvés, élevés à la Salpétrière lorsqu'ils quittent leurs nourrices, & nés en partie de parens livrés au libertinage. Les élémens de leur organisation ont été formés par des liquides altérés; d'où les maladies les plus cruelles, fruits malheureux des égaremens des mères, qui leur ont donné le jour. De-là, cette multitude d'affections héréditaires qui

leur ont été tranfmifes par leurs parens, telles que les vénériennes encore exiftentes ou dégénérées, les fcrophuleufes, les rakitiques; celles de la limphe qui altèrent le tiffu de la peau, la fubftance des os, la contexture des glandes, &c. changent la conformation des folides, & occafionnent une gêne fenfible dans l'exécution des fonctions.

Les accidens auxquels ces enfans font affujettis, ne fe bornent pas à ceux dont je viens de donner un détail abrégé; abandonnés au moment de leur naiffance à la bienfaifance du Gouvernement, ils font confiés à des nourrices étrangères. Celles-ci, pour une fomme modique, partagent entr'eux & leurs propres enfans, le lait que la nature avoit deftiné aux derniers. On n'a pas encore trouvé d'autres moyens pour les conferver à l'Etat.

Quelque puiffant que foit l'intérêt qui détermine des femmes indigentes à élever des infortunés qu'elles viennent

chercher en foule dans la Capitale, deux circonſtances les engagent à ne leur accorder qu'une petite portion de la nourriture qu'elles vendent à l'administration : 1°, l'impoſſibilité d'en priver leurs propres enfans : 2°, la frayeur de contracter, en allaitant les étrangers, des vices qui ſont le produit du commerce honteux auxquels ils doivent la vie. Car telle eſt la fatalité attachée à leur exiſtence, qu'ils portent en naiſſant la peine du crime qui leur donna l'être, & que ſes ſuites funeſtes frappent également d'une manière cruelle, les femmes qui rempliſſent envers eux les devoirs maternels. Ces dernières, toujours allarmées par les dangers qu'elles courent en leur donnant le ſein, les privent ſouvent de lait, l'aliment le plus néceſſaire à la foibleſſe de leur âge & de leur ſanté. Elles cherchent, dans des ſubſtances étrangères & ſouvent inſalubres, ſoit par elles-mêmes, ſoit par la manière de les apprêter, un ſecours

qui supplée à l'allaitement. Il résulte de cette méthode, une nourriture indigeste, qui cause la perte d'un grand nombre. Ceux qui survivent aux périls inhérens à ces abus, croissent avec les obstructions des viscères abdominaux & de leurs glandes; suites nécessaires d'une nutrition imparfaite : d'où les affections pathologiques qui en dérivent; 1°, par l'altération des liquides; 2°, par le défaut de cohérence des principes de la fibre élémentaire : d'où les maladies glutineuses de la fibre lâche & de l'organisation inerte; 1°, par l'engorgement des glandes; engorgement froid ou inflammatoire, limphatique ou sanguin, la dégénérescence du suc osseux, d'où la mauvaise conformation des parties dures; 2°, par l'altération des liquides, d'où les maladies de cacochimie, & par suite de cachexie, & par conséquent la dissolution des humeurs.

Quelle foule de maux naîtroient d'un usage si abusif, mais peut-être indif-

penſable, ſi les nourrices mercenaires faiſoient un commerce inhumain, en raſſemblant chez elles pluſieurs enfans, pour réunir les produits des ſoins qu'elles leur refuſent? Ne craignons pas de dire la vérité; ces abus ſont plus fréquens qu'on ne penſe, malgré les précautions qu'on prend pour les éviter. Un Curé reſpectable rendoit compte, à la Société Royale de Médecine, des ſuites criminelles de cette conduite; il prioit la compagnie d'avertir les Magiſtrats pour arrêter les effets funeſtes de ce trafic révoltant. Je ne m'étendrai pas ſur les détails effrayans que ce ſage Eccléſiaſtique nous communiquoit; il n'eſt pas de mon objet de montrer ce tableau affreux, & d'indigner mes lecteurs, par un récit qui leur apprendroit combien l'homme devient barbare envers ſon ſemblable, pour un peu d'argent.

Une conſidération morale ſe réunit aux ſuites de la misère, pour fournir

un prétexte à cet abandon des enfans illégitimes; c'eſt le mépris auquel les loix les ont ſoumis. L'habitude de les conſidérer comme le fruit d'une union défendue, les avilit à tous les yeux. Le peuple toujours exceſſif dans ſes maximes, n'apperçoit dans les Bâtards que les effets d'une cohabitation illicite: il les conſidère comme une race perverſe, qui ne mérite tout au plus d'être conſervée, qu'autant qu'il le faut pour expier le crime de leur naiſſance. De cet éloignement des devoirs d'humanité qui leur ſont dûs, & qu'on achète pour eux, à la barbarie avec laquelle on les traite pendant tout le cours de leur vie, l'intervalle eſt bientôt franchi. Qu'on juge maintenant ſi on les trouve dignes de la plus légère attention.

On doit concevoir, par ce qu'on vient de lire, que je ne parle ici que du peuple des campagnes: la façon de penſer ſur cet objet eſt changée, ſans doute, dans la Capitale; car ſi l'on

eſt humain envers les Bâtards, c'eſt par un motif qui n'eſt pas plus raiſonnable que celui qui les fait haïr dans les champs : c'eſt l'or qu'on partage avec eux qui fait oublier la baſſeſſe de leur origine. Ceux qui naiſſent ſans appuis & ſans richeſſes, ſupportent, avec la misère dans laquelle ils ont été mis au jour, toute l'ignominie dont on a voulu qu'ils fuſſent flétris.

Les enfans naturels deſtinés à vivre à la Salpétrière, ſont donc aſſujettis à des maladies dont la cauſe & les principaux accidens ne peuvent être détruits que par les ſecours de la Médecine, puiſque ces maladies exercent leurs ravages dans l'organiſation intime des viſcères, & altèrent les principes conſtitutifs des liquides.

A ces motifs preſſans, j'ajouterai que les travaux auxquels les jeunes filles ſont occupées à l'Hôpital, deviennent une nouvelle cauſe d'affections morbifiques de vices internes. On ſait,

depuis long-tems, que l'homme, comme les autres espèces du règne animal, n'acquiert un développement parfait, qu'à l'aide d'un exercice continué, ou d'une liberté qui permette une activité constante & proportionnelle aux forces de l'individu ; que par conséquent chaque sujet, pour jouir, à l'avenir, d'une bonne constitution, a un besoin urgent de se livrer à cette suite d'exercices, sans lesquels la machine devient languissante. C'est faute de ces moyens qu'on voit les races dégénérer entièrement chez tous les animaux privés de liberté, après une ou deux générations.

Ces faits se remarquent sur-tout, quand on compare ensemble deux branches d'une même famille, mais dont les habitudes ont été différentes. Celle qui vit dans l'oisiveté, perd tout-à-coup son énergie & ses forces, tandis que l'autre la conserve, malgré des fatigues souvent excessives, malgré la misère & l'abattement de l'esprit inséparable

de l'indigence. Or, on doit comparer les jeunes filles de l'Hôpital aux femmes oisives du monde. Les occupations auxquelles on les astreint sont une véritable oisiveté, relativement aux exercices qui leur seroient nécessaires. Je dirai plus; leurs habitudes sont plus pernicieuses à la santé, que l'oisiveté même : leurs ocupations exigent de la constance dans la même attitude. De cette constance, résulte un inconvénient; c'est de consumer les forces de certaines parties musculaires en pure perte, pendant que les autres sont dans un repos habituel; double cause d'inertie & des maladies qui en sont la suite. Je me restreindrai à l'examen des causes générales dont on vient de lire l'exposé. Les lecteurs qui voudront avoir des idées plus étendues sur cet objet, liront le Traité que j'ai publié sur les maladies des femmes (1).

---

(1) Maladies des Filles, t. I, ch. XIX, &c.

Je ne prétends pas aſſurer qu'on doive changer les uſages établis à l'Hôpital, relativement à l'objet que j'examine : il eſt impoſſible, dans une réunion immenſe de perſonnes ſi différentes entre elles, d'obſerver des règles de ſanté convenables à chacune d'elles. D'ailleurs, l'ordre de la maiſon feroit incompatible avec une méthode oppoſée à celle qu'on a cru devoir fixer dans cet aſyle de charité ; mais, comme Phyſicien, je m'attache ſeulement à montrer les inconvéniens qui réſultent de la contrainte à laquelle il eſt néceſſaire d'aſſujettir les enfans de la Salpétrière. Ces obſervations me ſervent enſuite à prouver qu'une ſemblable marche donne naiſſance à des affections morbifiques, qui ſont toutes du reſſort de la Médecine.

Si on a lu avec attention ce qui précède, on doit concevoir à combien de maux ſont réſervées les jeunes filles élevées à la Salpétrière. Les Dames

Religieuſes qui ſe ſont conſacrées par piété & par humanité à l'éducation de ces enfans, ont toujours ſous les yeux, le tableau des infirmités qui les accablent. Que ne m'eſt-il poſſible de faire connoître le zèle & les bontés avec leſquels ces Dames charitables veillent à leur ſoulagement? On ſait que pluſieurs d'entr'elles ſe privent ſouvent de leur nourriture, un peu plus ſoigneuſement préparée que celle des pauvres, pour la donner aux malades. Mais il ne m'eſt pas permis de révéler le ſecret dans lequel les perſonnes dont je parle, deſirent que leurs bonnes actions reſtent enſevelies. Tel eſt l'effet de la généroſité & des autres vertus morales dans les ames pieuſes, que non-ſeulement elles ſont compâtiſſantes & reſſentent une ſatisfaction réelle à partager les peines d'autrui; mais elles veulent encore que la main ſecourable tendue à la misère, ſoit couverte d'un voile qui la rende méconnoiſſable. Elles veulent

difpenfer l'être fouffrant de payer les fervices qu'il en reçoit par un tribut de reconnoiffance; forte de bienfaifance d'autant plus grande, qu'en laiffant dans l'incertitude celui qui en éprouve les avantages, fa gratitude s'étend en quelque façon fur toutes les perfonnes qu'il croit vertueufes, & ce fentiment ennoblit l'humanité dans fon cœur.

On fait que la Salpétrière eft une maifon de force, dans laquelle on renferme les *filles de mauvaife vie*. Celles-ci ont auffi leurs maladies particulières, qui, fans parler des vénériennes, exigent toutes les foins des Médecins pour être traitées convenablement.

Quoique je fois forcé, dans ce moment, à donner une idée abrégée des fuites du libertinage, je ne dirai rien qui puiffe offenfer des oreilles délicates. Le lecteur le plus févère ne trouvera point dans cet écrit, des images qui le révoltent. Pour parler de la corruption du fiècle, j'emprunterai le langage

des Sages qui s'élevoient contre le ſcandale des Cours des grands ; je ne peindrai que les ſuites phyſiques du crime.

Les courtiſanes paſſent ſouvent les nuits dans les fatigues des plaiſirs de l'amour ; elles s'épuiſent quelquefois dans les agitations de la volupté, qui occaſionnent une efferveſcence extrême dans les liquides. Celles qui ſe livrent trop fréquemment à cette ſorte de débauche, & qui la recherchent pour ſatisfaire des paſſions effrénées, éprouvent des maladies innombrables. Telles ſont les fièvres ardentes, inflammatoires ; les inflammations des viſcères, & particulièrement celles des organes de la génération. Nous en avons des exemples récens qui ont été l'objet des converſations des cercles, depuis que le malheur des tems a voulu que quelques courtiſanes fameuſes fixaſſent l'attention publique ſur les événemens de leur vie.

A ces causes d'agitation souvent répétées, il faut joindre les fautes de régime, qui dérangent les digestions, & viennent, à l'aide des désordres dont je parlois, détruire la santé dans sa source. Si les fatigues de cette espèce se bornoient seulement à l'épuisement des organes ou des viscères, quelque nombreux que fussent les inconvéniens qui en résultent, la curation de tant de maux n'exigeroit pas des soins multipliés, & une attention sérieuse dans la recherche de leur cause. Mais on doit encore compter pour beaucoup, dans la naissance & la continuation des affections morbifiques des femmes de débauche, les grands troubles de l'ame. Ceux-ci ont leur source dans les attachemens qu'elles contractent, avec des hommes dont elles ne reçoivent ordinairement que des traitemens désagréables. Ces procédés ne sont pas moins douloureux pour des cœurs corrompus que pour des ames

honnêtes. Elles éprouvent souvent les mouvemens d'une colère véhém nte; passion d'autant plus active en elles, qu'elles se livrent sans réserve à toute la violence des transports qui les agitent.

Quelques-unes sont consumées par une jalousie toujours déchirante. Les femmes débauchées exigent, comme les citoyennes les plus réservées, les témoignages exclusifs d'une affection sincère. C'est que l'amour-propre est le sentiment le plus généralement réparti par la nature; & pour devenir insensible aux humiliations auxquelles il expose, quand il est mal entendu, il est nécessaire d'acquérir & de conserver sur ses passions, un empire qu'on n'obtient jamais sans le secours de la raison la mieux cultivée.

Il est une classe de courtisanes qui vivent la plupart, dans un besoin urgent d'alimens; elles se soutiennent avec des boissons spiritueuses. Ces

dernières n'éprouvent pas moins l'influence de toutes les caufes qui altèrent la fanté des autres. Elles ont, en outre, le danger qui réfulte d'affouvir quelquefois une faim dévorante : elles fe gorgent alors de nourritures de toute efpèce, & prefque toujours de mauvaife qualité ; d'où les indigeftions, les vomiffemens douloureux, les mouvemens convulfifs des vifcères abdominaux, les fièvres d'irritation, les fièvres humorales, &c. d'où la foibleffe accidentelle des organes de la digeftion. La néceffité de recouvrer des forces par l'ufage des alimens dont le choix n'eft pas en leur pouvoir, entretient l'irritation de l'eftomac & des inteftins; d'où les maladies fans nombre, aigues & chroniques qui réfultent du mauvais état de ces vifcères.

Telles font, en partie, les circonftances de la vie des femmes de débauche. Si le repos que trouve enfuite le plus grand nombre de celles qui font

renfermées à l'Hôpital, apporte quelque changement dans l'incadeſcence & l'altération de leur ſang, toutes ne reſſentent pas également les avantages de la vie tranquille qu'elles y obſervent. La perte de la liberté eſt un grand tourment pour des êtres qui ne connoiſſent aucun frein. Si les gens du monde ſe plaignent de la néceſſité où ils ſont d'obſerver des convenances, ſi l'attention qu'il faut avoir, à meſurer pour ainſi dire, ſes procédés ſelon que les circonſtances le demandent ; ſi cette gêne irrite quelquefois au point de s'y ſouſtraire, aux dépens même de ſes intérêts, cependant une réflexion en diminue les déſagrémens; c'eſt qu'on ne peut pas oublier qu'elle eſt volontaire. Mais quand la contrainte qu'on éprouve eſt forcée, quand cette contrainte eſt reſſentie par des perſonnes d'un caractère ardent, qui ne connoiſſent point de motifs capables de les engager à modérer leurs emporte-

mens; alors, elle excite des mouvemens furieux, ou elle donne naiſſance à ce déſeſpoir farouche qui fait perdre tout ſentiment d'humanité envers ſoi, comme envers les autres. De-là naît un abandon total à de plus grands déſordres, ou un abattement funeſte, une triſteſſe ſombre qui épuiſe les ſources de la vie. C'eſt par cette raiſon que les hommes détenus long-tems dans les priſons pour des fautes qu'on ne peut pas mettre au rang des grands forfaits, acquièrent ordinairement une férocité qui en fait les ſcélérats les plus redoutables; ou bien l'inquiétude à laquelle ils s'abandonnent, détruit en eux l'énergie des facultés vitales.

Cependant, l'exemple des vertus qu'on pratique dans l'aſyle deſtiné à renfermer les courtiſanes, fait ſur quelques-unes, une impreſſion vive. Il en réſulte une inquiétude qui diſpoſe à conſidérer les habitudes paſſées avec horreur. La crainte d'y perſiſter à l'avenir,

venir, & le desir sincère d'y renoncer dans le tems présent, occasionneroient un trouble contraire à la conservation de la santé, s'il n'étoit pas accompagné d'un sentiment d'espérance qui modère les angoisses de l'affliction, & qui en fait juger la fin prochaine. Pasteurs chrétiens, c'est dans ces circonstances que vous recueillez le fruit de vos soins religieux & de vos sollicitudes paternelles. Ministres sacrés d'un Dieu de miséricorde, vous arrachez à la tirannie de l'esprit immonde, des ames agitées par les orages de la débauche; vous ramenez le calme dans les esprits effrayés par le souvenir du crime, & vous faites succéder au tumulte périlleux des passions, ce repos enchanteur que l'homme goûte au moment même où il se livre à la contemplation des vérités éternelles. Si vous avez quelquefois la douleur de voir le coupable répandre des larmes de désespoir, quand il se rappelle la profondeur de

l'abîme où l'avoit entraîné ses égaremens, ce signe assuré de son repentir vous annonce qu'il va bientôt se livrer à la douceur des consolations qu'il reçoit de votre zèle : semblables, en quelque manière, au Créateur, vous formez d'un limon impur des êtres chers à la Divinité, & vous changez en Anges du Ciel les criminels enfans des ténèbres.

Ces changemens arrivés dans les mœurs des courtisanes, ne paroîtront pas hors de vraisemblance, si l'on veut faire quelqu'attention aux réflexions suivantes. On assure que toutes ne sont pas nées avec un penchant décidé pour une vie libertine. Des révolutions arrivées dans la fortune ou les intérêts d'un certain ordre de citoyens, ont souvent précipité leurs filles dans la débauche, après avoir été abusées par des hommes qui leur promettoient un avenir tranquille. Des personnes qu'une première faute avoit forcées à

quitter leurs familles, ont cru trouver des facilités pour vivre décemment dans la Capitale; mais elles ne connoissoient pas les obstacles qui s'opposoient à l'exécution d'un projet chimérique. Elles ont été réduites à accepter de modiques secours qu'on leur offroit à des conditions révoltantes pour leur délicatesse. Bientôt abandonnées par ceux de qui elles avoient reçu ces premières facilités, pour continuer une existence malheureuse, il ne leur restoit d'autres ressources que celle d'user des mêmes moyens. La liberté qu'on se permet dans les conversations, & les procédés d'usage, disposent, sans doute, les femmes à se livrer de bonne heure au penchant de l'amour; ainsi, l'on s'abuseroit en pensant que toutes celles qui se déshonorent publiquement, sont arrivées par une inclination naturelle à ce degré de corruption. Trop d'exemples prouvent qu'on leur fait aisément quitter

ces habitudes, quand elles trouvent des ressources plus honnêtes, pour qu'il soit permis de douter de cette vérité.

Aux causes de libertinage forcé (si l'on peut parler ainsi) que je viens d'exposer, s'en réunissent d'autres qui méritent encore plus d'attention. La plupart des ouvrages autrefois réservés aux femmes, sont devenus l'occupation des hommes. On n'a pas daigné s'appercevoir qu'on ôtoit tout à un sexe, pour donner à l'autre plus de facilités de vivre, malgré que ses moyens fussent plus certains & plus nombreux. On auroit dû, sans doute, prévenir une révolution dont les suites ne pouvoient manquer d'être funestes. En effet, n'y a-t-il pas une contradiction dans nos principes, quand nous exigeons que les femmes vivent dans la chasteté, & que, d'une autre part, nous les réduisons à la misère? N'a-t-on pas dû penser que la faim feroit oublier les convenances & la morale?

A considérer la légéreté & l'indifférence avec lesquelles on a vu s'opérer un changement si malheureux pour les femmes, il sembleroit qu'elles ne méritassent aucune considération, & qu'elles ne dussent être comptées pour rien dans le maintien du bon ordre. Il suit de ces remarques qu'une classe nombreuse de citoyennes pouvoient vivre du produit de leur travail, mais qu'elles sont actuellement réduites à faire un commerce infâme, ou à périr misérablemement faute de nourriture. Il ne peut y avoir qu'une marque éclatante de la protection des Cieux, & une force au-dessus de l'humaine, qui fassent préférer la mort à la faim.

Des particuliers passoient, pendant une nuit assez obscure, dans les environs de la Comédie Françoise; les terreins étoient alors (il y a deux ans) couverts de monceaux de pierres & de platras. Ils entendirent des gémissemens & des plaintes qui sembloient

partir d'une perſonne épuiſée. La commiſération les fit approcher du lieu où ils crurent reconnoître cette foible voix : ils y trouvèrent une fille mourant de faim. Elle n'avoit plus d'aſyle, parce qu'une ouvrière qui l'avoit employée juſqu'à ce moment, manquant elle-même d'ouvrage, avoit été contrainte à la renvoyer : elle n'avoit point pris d'alimens depuis trois jours. On lui donna les ſecours que comportoit une circonſtance ſi urgente. Elle demanda d'être conduite chez un Commiſſaire, pour obtenir de lui les ſûretés qui convenoient à ſa ſituation, & n'être pas plus long-tems expoſée aux outrages que peut éprouver une femme abandonnée. Sa beauté ſurprit tous ceux qui ſe trouvèrent préſens chez le Commiſſaire; mais ils furent encore plus touchés de ſon innocence & de ſa vertu, en apprenant le récit des moyens qu'on avoit employé pour la ſéduire, & celui des violences auxquelles

elle avoit résisté. Le Commissaire se comporta envers cette infortunée avec une générosité qui a singulièrement augmenté l'estime qu'on avoit pour lui. Les informations qu'il a prises pour se convaincre de la vérité, sur ce qui regardoit cette jeune fille (elle avoit dix-huit ans), ont toutes été avantageuses à celle-ci.

Je ne citerai qu'un second fait sur un objet aussi important, parce qu'il n'en est guères dont la réalité soit aussi constatée. Il mérite de trouver place ici; j'en atteste la certitude, parce qu'il s'est passé, en quelque sorte, sous mes yeux. Je voyois une femme malade à un quatrième, rue Mazarine, presqu'au coin de la rue de Bussy. Des personnes charitables m'aidoient à rendre la santé à cette malheureuse, en lui donnant les secours dont elle avoit besoin pour elle-même & pour ses enfans. Elle recevoit tous les jours du bouillon qu'on apportoit à sa porte,

& qu'on remettoit entre les mains d'un des enfans; mais la malade n'avoit pas appris à qui elle étoit redevable de ce généreux service. On prit des précautions pour s'en instruire, & l'on sut qu'une courtisane se comportoit ainsi. Les heures auxquelles on apportoit cette nourriture étoient fixées. Je me trouvai, dans le même tems, chez la malade; j'exhortai inutilement la personne qui venoit au secours d'une famille indigente, de recevoir les remercîemens qu'on desiroit vivement de lui faire. « Si cette Dame me connoissoit, » répondit froidement la courtisane, » le prix qu'elle attache à de légers » services, la forceroit à se montrer » toujours reconnoissante. Elle ne » pourroit, même en public, me » refuser quelques marques d'attache- » ment. Il est plus à propos qu'elle » n'ait pas l'inquiétude de laisser croire » à ceux qui nous verroient, qu'une » femme honnête a des liaisons avec

» une fille qu'on méprise, & je veux » lui éviter un affront qui pourroit la » faire rougir, & me couvrir d'hu- » miliation ». Un procédé aussi extraordinaire & une délicatesse aussi recherchée, m'engagèrent à lui faire quelques questions. « Croyez, me » dit encore la courtisanne, que j'ai » supporté long-tems une affreuse » misère, avant que de tomber dans » l'ignominie où je me vois réduite, » sans espérance d'en sortir jamais : » car quelque favorable que puisse » être le sort qui m'est réservé, je » n'en jouirai point : je serois tous » les jours exposée à rencontrer ceux » qui ont connu ma honte, & je » n'aurois pas le courage de supporter » leur présence ».

Les femmes n'auroient peut-être pas à se plaindre de l'impossibilité où elles sont de subvenir à leurs besoins par le travail, si l'on n'avoit permis qu'aux hommes infirmes de partager

leurs occupations habituelles. En effet, ceux-ci étant incapables de rendre à la ſociété des ſervices plus importans, il paroît naturel de les deſtiner à des ouvrages qui n'exigent aucune force. Mais on ne voit pas, ſans quelque indignation, des hommes robuſtes laiſſer des terres ſans culture, des Manufactures ſans activité, pour s'adonner lâchement à la broderie, où à la filature. Eſt il décent qu'un Tailleur porte ſa main hardie ſur une jeune demoiſelle. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Que penſeroient les peuples qui reſpectent encore la France, s'ils apprenoient ce qui ſe paſſe dans les caſernes de nos ſoldats? On n'y entend plus ces guerriers qui avoient vieilli dans les armées, raconter les exploits qui rendoient leurs cohortes formidables,

& surprendre, par le récit de leurs entreprises, la jeunesse qui se destine à courir les mêmes dangers. « Quoi ! » diroient les Nations étonnées, sont-» ce là les descendans des intrépides » Gaulois que la victoire accompa-» gnoit toujours dans les combats ? » Il ne sera pas difficile de nous » venger, sur ce peuple efféminé, de » la désolation que ses ancêtres por-» tèrent tant de fois dans nos Provin-» ces. Pouvons-nous douter de la » supériorité de nos armes, quand il » s'agira de combattre des hommes » qui ne desirent plus d'autre gloire, » que celle d'égaler l'adresse des jeu-» nes filles dans les occupations du » luxe & de la mollesse » ?

Il est une troisième classe de personnes reçues à la Salpétrière : elle est composée de celles qui sont parvenues au-dessus de l'âge de soixante ans. On peut comprendre, dans celles-là, des femmes moins âgées, mais

infirmes, qu'on admet comme *bons pauvres*, en préfentant des certificats de bonnes mœurs. Dans ce nombre, fe trouve ce qu'on appelle *ménages*; ils font formés de vieillards & de femmes, unis par le mariage, & hors d'état de travailler pour vivre. Ce font la plupart, d'anciens domeftiques qui n'ont point affez gagné pour fe procurer une vieilleffe aifée, ou qui ont perdu, par leur faute ou par des évènemens inattendus, le produit de leurs fervices. On conçoit que le plus grand nombre avoit paffé fa vie dans l'aifance; le changement de nourriture & de fituation peut donc les affecter de deux manières. Expofés par la nature des alimens auxquels ils ne font point accoutumés, à fatiguer les vifcères de la digeftion, ils font affujettis aux défordres qu'entraîne d'ordinaire après elle, cette caufe de maladies fréquentes.

Si l'on confidère enfuite combien

les difgraces & les follicitudes font renouvellées parmi cette claffe d'indigens, on jugera combien ils doivent reffentir de peines, en penfant, à chaque moment, que leur vie entière paffée dans la fervitude, n'en eft pas plus heureufe dans fon déclin. Ce découragement & le fentiment douloureux de leur état préfent, joints aux infirmités, compagnes ordinaires de la vieilleffe, les rend fufceptibles d'affections morbifiques, qui exigent autant de fagacité dans l'emploi des médicamens qui leur conviennent, que d'humanité & de zèle à leur offrir les confolations dont ils ont befoin.

Cependant, diront fes puiffans du fiècle, un homme qui étoit deftiné à la fervitude, peut-il prétendre à une exiftence plus tranquille vers la fin de fes jours? Mais tous en jouiffent-ils? Tous peuvent-ils concevoir l'efpérance d'être reçus dans des Maifons de Charité? Je fuppofe encore qu'on

les y admette sans distinction : mourir à Bicêtre, voilà leur destinée .... à Bicêtre ! .... Eh quoi ! le citoyen abusé qui, pendant quarante ans, renonce à lui-même pour penser, pour n'agir que par vous & pour vous ; victime de vos caprices continuels & de vos injustices outrées, sans avoir joui quelques momens avant son trépas, des douceurs d'une vie tranquille, il attendra la fin de ses jours dans l'humiliation & la pauvreté ? Pendant sa jeunesse vivant toujours dans l'inquiétude sur le tems à venir ; mangeant quelquefois un pain de douleur & tourmenté par la crainte d'en manquer le jour qui suivra, consumant ses facultés physiques pour obéir à des ordres souvent inconsidérés, il n'aura, pour fruit d'un entier abandon de sa personne, que la misère dans sa caducité ; & sa seule ressource sera donc l'incercitude d'être reçu dans un asyle qu'on destine aux êtres les plus infortunés ? A quelle

foule de maux ne donnent pas naissance des réflexions aussi affligeantes !

Ces reproches ne sont pas mérités par tous les riches. La Noblesse surtout se fait un devoir de protéger & de nourrir les personnes qu'elle tient à son service : ses bienfaits passent souvent la récompense due à ses domestiques. Mais toutes les familles puissantes ne marchent pas ainsi dans les voies de la bienfaisance ; toutes n'ont pas montré la même humanité. Que ne peut-on effacer de la mémoire des hommes, ces faits scandaleux qui ont déshonoré des maisons illustres, & qui ont été la cause de la misère la plus déplorable d'un grand nombre de citoyens ! Eh ! qu'il auroit été à souhaiter que dans ces tems de malheurs & de larmes, on pût donner une retraite paisible aux infortunés qui avoient perdu le fruit de tant de peines ! Mais en attendant des secours incertains, la mort en a surpris une partie dans les

angoiſſes de la faim & du déſeſpoir.

J'ai démontré, ce me ſemble, que les maladies les plus ordinaires auxquelles ſont aſſujetties les perſonnes qui vivent à la Salpétrière, ſont preſque entièrement du reſſort de la Médecine. Les mêmes réflexions ſont applicables aux autres Hôpitaux à ceux même dans leſquels on n'admet que les hommes.

Le nombre commun des malades à l'Hôpital des Gardes-Françoiſes, depuis Mars juſqu'en Juin, eſt de deux cens trente à deux cens ſoixante. Il eſt actuellement de cent cinquante-quatre. (26 Février 1787) Cette différence a ſa ſource dans l'abſence des ſémeſtriers, qui ſe montent, à peu-près, à douze cens Gardes-Françoiſes & auta . de Gardes-Suiſſes. A leur arrivée, les malades ſe multiplient; premièrement, parce que les deux Régimens ſont plus complets : en ſecond lieu, parce que ceux qui apportent de

l'argent de leur pays, n'ont pas une vie régulière. Leur inconduite donne lieu aux duels & aux maladies qui sont la suite des débauches de toute espèce. Enfin, les hommes qui ont été mal nourris en sémestre, supportant difficilement les fatigues du retour, tombent malades à leur arrivée. Il en est encore qui sont blessés à leur retour au Régiment. Ainsi, le complet des compagnies, joint aux causes d'affections morbifiques dont on vient de lire les détails, donnent à l'Hôpital jusqu'au 20 Juin (tems auquel on renouvelle les congés) le nombre d'hommes malades que j'ai désigné plus haut.

On observe, dans tous les tems, soit pendant, soit après les congés, que sur une quantité déterminée, la division à faire en maladies médicales & chirurgicales suit la progression d'un tiers de fébricitans, un tiers de blessés, & le reste galeux ou vénériens. Malgré ce partage, les maladies médicales

font plus nombreuſes ; on en aura les preuves quand je parlerai du mouvement des Hôpitaux.

Il y a deux cens dix lits toujours remplis à la Charité : ſur ce nombre, on compte quarante-cinq bleſſés : d'après ce calcul, il y a donc à-peu-près une maladie chirurgicale & quatre médicales. Or, ſi nous conſidérons actuellement ce qui arrive dans le mouvement des Hôpitaux, nous trouverons que le nombre des maladies médicales eſt bien ſupérieur à celui que préſenteroit le premier examen, c'eſt-à-dire, la conſidération ſimple de l'état actuel des ſalles qui contiennent des bleſſés & des fébricitans.

Les Commiſſaires de l'Académie des Sciences (1) fixent la durée des maladies à vingt-trois jours à la Charité. Sur cent bleſſés, il n'en exiſtent aſſurément pas dix qui ne ſéjournent plus

(1) Rapport des Commiſſaires, &c. p. 82.

long-tems à cet Hôpital : la raiſon en eſt qu'on ne demande point un lit pour un abcès ſuperficiel, ou une autre affection externe, qui ne préſenteroit pas des ſymptomes d'une certaine intenſité. Si l'on vient à calculer actuellement le nombre des grandes opérations, comme les réductions des fractures, les amputations, la taille, les ouvertures des grands dépôts, les trépans, &c. on verra que ces maladies ſont plus multipliées que celles d'une moindre gravité. Or, il n'eſt aucune de celles-là qui n'exigent un long ſéjour dans les Maiſons de ſanté. Il y a lieu de croire qu'en prenant leur tems moyen, il pourroit s'étendre au moins à deux mois, en les aſſociant avec les affections moins graves. En effet, il n'eſt pas rare de voir des malades garder leurs lits quatre, ſix, huit & dix mois, & quelquefois un an. Qu'on juge actuellement combien de pleurétiques, de péripneumoniques auroient paſſé

ſucceſſivement dans les mêmes lits, pendant un ſi grand laps de tems, & cette comparaiſon donnera l'idée de l'excès des maladies médicales ſur les autres.

Je ne tiens point compte ici de la longueur des ſuppurations chez les ſujets attaqués de ſcorbut, de ſcrophules, parce que les mêmes acrimonies ſe compliquant avec les maladies médicales, ces dernières ſont également prolongées par les mêmes cauſes.

On obſervera qu'en adoptant le calcul de Meſſieurs de l'Académie des Sciences, ſur la durée des maladies de la Charité, je ſuis bien éloigné de réunir tous les avantages qui ſont en faveur de ma thèſe; car leur eſtimation ayant embraſſé les affections morbifiques ſans diſtinction d'eſpèces, il en réſulte que les médicales ſont compriſes dans les chirurgicales, & que l'excès de durée de ces dernières eſt réparti ſur les autres. Or, en les iſolant,

le terme de vingt-trois jours auroit été trop long pour les médicales : circonſtance qui devient une nouvelle preuve de la ſolidité de mon ſyſtême.

Il auroit été néceſſaire, ſans doute, que j'euſſe fait un relevé exact des feuilles des Hôpitaux, pour préſenter, avec plus de préciſion, les objets que j'examine dans cet article ; mais il me ſuffit d'offrir, à cet égard, des vues générales, pour prouver la queſtion que j'ai avancée ci-deſſus.



CHAPITRE IX.

CONSIDÉRATIONS SUR LA DISPROPORTION DU NOMBRE DES MÉDECINS, COMPARÉ A CELUI DES CHIRURGIENS DANS LES HÔPITAUX CIVILS.

EN confidérant la difproportion qui exifte dans le nombre des maladies médicales proprement dites, comparées avec celui des chirurgicales, on doit être étonné de voir d'un côté un feul Médecin pour tant de malades, pendant qu'on multiplie les Chirurgiens pour un petit nombre de fujets auxquels ils font tenus de donner des fecours. Avant que d'expofer les détails qui manifefteront ce vice d'adminiftration, il me paroît effentiel de développer les motifs d'après lefquels on s'eft déterminé à multiplier ainfi les Chirurgiens.

On croit que les premiers aſyles de charité, pour les malades, furent établis par des perſonnes pieuſes, qui conſacrèrent leurs biens au ſoulagement des malheureux attaqués d'affections morbifiques aigues & chroniques; c'eſt ce qui réſulte des recherches de notre Confrère M. Doublet, ſur la formation des Hôpitaux. L'adminiſtration de ces Maiſons ayant été confiée dans l'origine à des Eccléſiaſtiques, il y a apparence qu'ils abandonnèrent aux Chirurgiens, le ſoin des opérations, par la raiſon que *l'Egliſe abhorre le ſang.* Il fut réglé enſuite que des hommes de probité reconnue, choiſis parmi les citoyens, ſeroient chargés du bon ordre & du maintien des Hôpitaux, parce que les abus qui s'étoient introduits dans la perception des revenus, avoient rendu ces aſyles preſqu'inutiles. Or, les Médecins n'ayant obtenu la permiſſion de ſe marier que dans des tems poſtérieurs à cette

réforme, les Eccléſiaſtiques reſtèrent donc long-tems les premiers officiers de ſanté. Cependant, les mariages devenus fréquens, il n'y eut preſque plus de Médecins dans les Hôpitaux, pendant que les Chirurgiens devoient ſe multiplier, leur ordre n'ayant point éprouvé la révolution qui avoit néceſſairement diminué le nombre des autres. Ce ne fut donc qu'un beſoin urgent qui détermina enſuite les différentes adminiſtrations à nommer quelques Médecins qui priſſent ſoin des malades.

Les fréquentes diviſions qui régnoient entre les grands vaſſaux de la couronne, tenant preſque toujours en armes les habitans des différentes Provinces, les maladies chirurgicales étoient néceſſairement fréquentes; par conſéquent, il étoit indiſpenſable d'augmenter le nombre des Chirurgiens, dont les ſervices étoient urgens dans ces tems d'orages.

Peut-être auſſi que la formation des Hôpitaux militaires a ſervi de modèle à celle des civils; car les premiers ont dû exiſter depuis long-tems, quelle que fût leur dénomination. Les Monarques toujours agités de l'amour de la gloire, & du deſir des conquêtes, durent fixer des Chirurgiens à la ſuite des armées. On créa des compagnies d'ordonnances, toujours prêtes à voler au ſecours de l'Etat. Ces hommes de guerre, qu'on ne licencioit plus à la paix, eurent beſoin d'officiers de ſanté : ils eurent beſoin des Chirurgiens qui les ſuivoient dans leurs expéditions. L'augmentation des compagnies diſtribuées dans les différentes Provinces, détermina l'établiſſement des Hôpitaux militaires. Les Potentats, toujours plus attentifs à conſerver les inſtrumens de leur vengeance ou de leur ambition, qu'à ſecourir les ſujets qui ne partageoient point les périls de la guerre, s'occupèrent du ſoin de

multiplier les Chirurgiens. On les rassembla dans les asyles destinés à recevoir les Soldats malades, afin qu'ils s'instruisissent par l'exemple.

Cependant, le luxe de nos armées, la débauche de nos guerriers, leur oisiveté dans les garnisons, leur foiblesse acquisitive faute de travaux qui entretinssent ou qui développassent la force de leur constitution, donnèrent naissance à beaucoup de maladies internes parmi les Troupes. Les Ministres du Département de la Guerre, conçurent alors la nécessité d'augmenter le nombre des Médecins attachés aux Hôpitaux militaires. On voit, dans ce nouvel établissement, le même esprit national se perpétuer parmi les hommes en place : on a eu pour objet, le service actuel des Hôpitaux, & l'instruction des Médecins destinés à suivre les armées. Ces précautions prises dans des tems où les guerres sont plus rares entre les Souverains,

prouvent qu'on s'empreſſe d'accorder, de préférence aux Militaires, des ſecours dont la Nation entière a le plus grand beſoin.

Dans cette diſpoſition, les citoyens ne doivent pas penſer qu'on leur tende également une main ſecourable, & qu'on les faſſe participer aux bienfaits qu'on prodigue à cette portion du peuple qui veille à la défenſe commune. Mais puiſque l'indifférence des hommes puiſſans en crédit & en autorité, nous apprend que les ſecours qui nous ſont néceſſaires, n'ont point encore été l'objet de leur attention, c'eſt aux Adminiſtrateurs des Hôpitaux à réparer un oubli d'autant plus dangereux, qu'il eſt plus important pour les malades de recevoir des ſoins mieux dirigés. En effet, le Gouvernement ſe repoſant entièrement ſur leur bonne volonté & leur zèle, de tout ce qui regarde l'adminiſtration des aſyles de charité, la confiance

ſans bornes dont ils jouiſſent, & qu'ils méritent à tous égards, exige qu'ils prennent toutes les précautions néceſſaires pour rendre les Hôpitaux auſſi utiles qu'il eſt poſſible qu'ils le deviennent.



CHAPITRE X.

DE LA NÉCESSITÉ D'ATTACHER DES MÉDECINS AUX HÔPITAUX COMME AIDES.

LES circonſtances dont on vient de lire l'expoſé, nous conduiſent naturellement à l'examen des fonctions du Médecin. On ſe ſouviendra qu'il eſt toujours queſtion dans cet Eſſai, de ce qui concerne les grands Hôpitaux; c'eſt-à-dire, de ceux où un Médecin eſt chargé de donner ſes ſoins à environ trois cents perſonnes : c'eſt à-peu-près là l'objet du travail de chaque Médecin à l'Hôtel-Dieu de Paris. Car il eſt conſtaté, par le rapport des Commiſſaires de l'Académie, que le nombre ordinaire des ſujets reçus dans cet aſyle, eſt de deux mille cinq cents. S'il y a huit Médecins, le premier nombre diviſé en huit, donne

à-peu-près trois cents douze malades pour chacun. Les autres maifons de fanté dont j'ai parlé ailleurs, ne s'écartent guères de cette proportion. Ces données étant convenues, le Médecin, à fa vifite du matin, fixe pour la journée, la nature des remèdes, le tems de leur adminiftration, & la manière d'en faire ufage. Il détermine auffi, dans le même-tems, l'efpèce & la quantité d'alimens convenables à chaque malade, & les heures auxquelles ils doivent les prendre. Ses fonctions ne s'étendent pas au-delà de ce travail. Mais ces fecours font-ils fuffifans ? Non, fans doute ; c'eft ce qu'il faut confidérer.

Quelle que foit la maladie d'un fujet donné, il y a des circonftances (elles font même fréquentes) qui exigent l'emploi des remèdes actifs. Prenons pour exemple des fièvres humorales avec putridité & faburres dans les premières voies : comme ces fortes

d'affections morbifiques ſont extrêmement communes, je les cite de préférence, afin qu'on ne m'accuſe pas de choiſir celles qui ſerviroient plutôt à confirmer mes idées, qu'à démontrer ſimplement la vérité. Or, ce cas indique les vomitifs les plus énergiques, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont tirés de la claſſe du règne minéral, tel que le tartre ſtibié. Avec quelques précautions qu'on en modère les effets, il n'en réſulte pas moins qu'ils doivent être obſervés par une perſonne inſtruite; ſur-tout quand on en fait l'application à une claſſe de citoyens qui n'ont pas aſſez d'intelligence pour ſe conduire d'après les conſeils qu'on leur donne. Ou ils en prennent une trop grande, ou une trop petite quantité, très-rarement ce qui eſt ſtrictement néceſſaire.

Dans le premier cas, le remède accable les malades, épuiſe les forces, fatigue les viſcères, les irrite, engorge la tête, détermine des ſecouſſes capa-

bles de briser les vaisseaux, de donner naissance aux hernies, & d'augmenter le volume de celles qui étoient peu sensibles, occasionne des superpurgations, la lienterie, la dissenterie, donne plus de véhémence à la fièvre, change la marche de la maladie primitive, &c. Ces effets dangereux ne manquent guères d'avoir des suites funestes pour quelques malades.

Dans le second cas, les humeurs sont agitées sans évacuations suffisantes; la machine éprouve un tourment inutile, mais sans soulagement : les matières remuées sans être expulsées, fermentent davantage; la maladie devient plus grave. Il est quelquefois trop tard pour réitérer le remède avec utilité; car on ne disconviendra pas que les personnes attaquées d'affections morbifiques, ne se présentent pas toujours au moment de l'invasion. De-là l'accroissement des symptomes, celui de la maladie essentielle, celui du danger

qu'elle comporte ; d'où la perte inévitable d'un plus grand nombre de malades.

Les infirmiers & les infirmières ſont incapables de modérer, ou d'augmenter l'action des remèdes, parce que cette conduite exige des connoiſſances réelles ; telles ſont les ſuivantes.

1°. La comparaiſon des effets réſultans de leur action plus ou moins énergique, effets trop foibles ou trop violens dans un cas donné. Or, cette comparaiſon comporte une étude approfondie de la Médecine, puiſqu'elle ſuppoſe des notions juſtes ſur une maladie déterminée, & une idée exacte du degré auquel les médicamens doivent porter leur action pour être ſalutaire.

2°. L'examen des effets du remède, relativement à tel individu, plus ou moins irritable, plus ou moins ſuſceptible d'être agité par une ſubſtance donnée, ſuſceptible d'être mû avec excès ; d'où la néceſſité de ſuſpendre

l'action du remède, ou d'en discontinuer l'usage : jugement qui doit être porté dans le moment même. Or, les combinaisons relatives à cet objet sont encore le fruit d'une étude très-approfondie.

3°. L'observation d'un défaut d'action de la part d'un médicament, d'où la nécessité d'en augmenter les doses dans une constitution qui résiste puissamment à l'énergie des substances stimulantes. Or, on ne peut pas douter que des infirmiers ne soient incapables de s'acquitter d'une fonction aussi délicate ; il seroit d'ailleurs imprudent de leur confier des opérations qui peuvent donner naissance à des fautes irréparables.

Je range dans la classe des infirmiers toutes les personnes qui ont la hardiesse de faire la Médecine, sans avoir appris avec un soin extrême, les principes de cette science. Il faudra que les jeunes *Aides-Chirur-*

giens, dans les Hôpitaux, aient la bonté de se trouver compris dans le nombre des personnes dont je parle.

Ajoutons encore un exemple des dangers auquel les malades sont exposés dans les circonstances que j'indique. Si un sujet est attaqué d'une maladie inflammatoire comme la pleurésie, le Médecin prescrit une saignée sur-le-champ. Le pouls étoit dur, tendu & fort : la saignée a laissé une tension qui tient au spasme de la machine, mais qui n'est plus l'effet de la pléthore sanguine. Ce changement s'est opéré après la visite du Médecin qui avoit conseillé une seconde saignée avec des restrictions. Mais qui comprendra le véritable sens de ces restrictions, qui jugera leur véritable application, qui distinguera les nuances difficiles à saisir, d'un pouls qui n'est tendu que par un spasme habituel ou momentané, d'avec celui qui ne conserve de force & de tension que par la plénitude ? Sont-ce

des infirmiers, ſont-ce des Eleves en Chirurgie ?

Combien j'aurois encore de réflexions à ajouter ſur le même ſujet, ſans parler des accidens qui demandent un ſecours urgent !

Cependant, en négligeant les précautions que j'indique, la maladie ſuit une marche étrangère à celle qu'elle devoit obſerver ; mais cette marche eſt funeſte. Conſidérons ce qui ſe paſſe dans le monde. Quand un Médecin craint une révolution prochaine dans une maladie, ou quand celle-ci s'annonce avec véhémence, & que ſes ſymptomes croiſſent promptement en nombre & en intenſité, il va plus ſouvent chez le malade, pour ſavoir ſi les accidens n'indiquent pas de nouveaux ſecours. Dans les fièvres avec exacerbation, il viſite la perſonne qui en eſt attaquée à l'heure des redoublemens, pour en diſtinguer le caractère & juger, avec plus de certitude, la

nature des moyens par lesquels il peut combattre ses symptomes. Or, un seul Médecin ne remplira jamais une tâche aussi pénible envers un grand nombre d'individus qui attendent ses secours. D'ailleurs, il est nécessaire que sa visite soit faite à une heure réguliere, & qu'elle soit générale : autrement, il n'y auroit plus d'ordre dans le service ; ce qui seroit un inconvénient plus grand, parce qu'il seroit nuisible au plus grand nombre ; or, une méthode semblable est inadmissible dans un Hôpital.

Si l'on fait attention que les redoublemens, dans les maladies fébriles, se manifestent plus ordinairement pendant la nuit, & à différentes heures, comment le Médecin pourra-t-il les observer? Quand même un zèle indiscret (j'ai presque dit insensé) le porteroit à s'imposer une pareille tâche, combien veut on qu'il vive avec une fatigue aussi extraordinaire? Je n'ig-

pas qu'il ne se trouve des personnes assez déraisonnables pour exiger de lui une pareille conduite. Mais par quel hazard ne laisse-t-on pas à celui-ci une liberté qu'on ne refuse pas au Chirurgien-Major? Quand ce dernier fait sa visite, il ordonne les pansemens, tout le reste de la journée est à sa disposition; il le donne à des affaires absolument étrangères aux soins qu'il doit aux malades de son Hôpital; coutume assez juste, puisqu'il peut, sans inconvénient, être remplacé par les Elèves. Qu'on ne s'attende pas qu'un Médecin devienne esclave, & qu'on parvienne à le priver de la possibilité de donner des secours aux personnes dont il a la confiance.

Quand il a rempli ses devoirs envers les pauvres, il se doit ensuite à la société. Il seroit aussi coupable en refusant ses conseils aux gens du monde, qu'en privant les indigens de ses soins.

CHAPITRE XI.

MÉTHODE A SUIVRE DANS LE CHOIX DES MÉDECINS QU'ON DOIT ATTACHER AUX HÔPITAUX.

PAR tout ce qui précède, on eſt perſuadé qu'il eſt néceſſaire de faire des changemens dans la manière d'exercer la Médecine des Hôpitaux. Ces changemens conſiſtent dans les ſecours utiles aux malades, ſoit pendant le cours de la journée, ſoit pendant la nuit, indépendamment de la viſite du Médecin. Ces ſecours, que les circonſtances indiquent, exigent la préſence de perſonnes inſtruites des différentes ſciences dans leſquelles conſiſte eſſentiellement la Médecine. Il ſuit de ces obſervations, qu'il eſt au moins auſſi indiſpenſable d'avoir des jeunes Médecins dans les Hôpitaux, que des Eleves en Chirurgie.

Les précautions néceſſaires pour en faire un choix convenable ſont indiquées par les uſages qu'on ſuit dans tous les concours : ce ſont les ſuivantes.

1°. Les Médecins dont j'ai démontré l'emploi indiſpenſable, ne pourront être choiſis qu'au concours.

2°. Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études ſuivies dans une univerſité.

3°. Il préſentera des atteſtations de *vie & mœurs* qui ſoient les garans des ſûretés qu'on eſt en droit de prendre ſur ſa perſonne.

4°. Son tems de ſervice ſera fixé à trois ans, ſans y comprendre les tems de mutation dont je parlerai ailleurs.

5°. Il ſera ſoumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du ſervice.

6°. Il ne pourra ſe faire remplacer par aucun de ſes Confrères, hors le cas de néceſſité, & ſans en avoit obtenu la permiſſion du Médecin en chef.

7°. Il aura le droit d'exiger, au ſortir de l'Hôpital, après ſes trois ans de ſervice, des atteſtations relatives à la régularité de ſa conduite, & à la manière dont il aura rempli ſes devoirs. Ces atteſtations ſeront ſignées par le Médecin en chef & un des Adminiſtrateurs qui aura bien voulu ſe charger de l'inſpection de cette partie d'adminiſtration.

Comme ces différentes propoſitions ſont ſuſceptibles d'un développement qui en établiſſe les rapports, il eſt néceſſaire de les conſidérer dans les détails qu'elles préſentent.

1°. *Les Médecins (qu'on doit regarder comme* AIDES *) ne pourront être choiſis qu'au concours*; c'eſt la ſeule forme d'après laquelle il ſoit poſſible de porter un jugement aſſuré ſur les concurrens, puiſque c'eſt par elle qu'on diſtingue le mérite de chacun d'eux.

Je n'ignore pas que des jeunes gens inſtruits ne ſoient quelquefois effrayés

de ces sortes de disputes; par conséquent, ils ne se montrent pas réellement ce qu'ils sont en effet : on est donc exposé à préférer des sujets moins instruits que ceux qu'on refuse. Cependant, quelle autre méthode adopter qui ne favorise pas davantage les injustices ou la partialité; car les considérations, les recommandations, & les affections particulières, prévaudroient presque généralement dans le choix des sujets destinés à remplir les places que je suppose établies; ce qui seroit un inconvénient infiniment plus grand que celui qui résulte de la première forme indiquée.

Un concours ne suffit pas pour rendre une justice exacte & rigoureuse, parce qu'en déterminant d'avance le sujet des thèses, il est possible de favoriser quelques personnes, en leur communiquant l'objet des disputes. Pour éviter les erreurs qui dépendroient de ces préférences marquées, on aura un ouvrage relatif à l'objet du concours, & on

prendra la première question qui se présentera à l'ouverture du livre. Avec cette précaution, personne ne connoîtra, avant le tems, la matière à traiter par les concurrens.

Le concours formera un examen sur les différentes parties essentielles à la Médecine, c'est-à-dire, que les sujets du concours seront tirés, 1°. des différentes sciences physiques, telles que la Chymie, l'Anatomie & la Phisiologie: 2° des sciences purement médicales, telles que la Pathologie & la Thérapeutique.

Le Médecin de l'Hôpital sera juge du concours: on lui associera deux de ses Confrères choisis dans les compagnies enseignantes. Ils seront accompagnés des Administrateurs qui seront convenus de se rendre à l'examen, & particulièrement de celui qui aura cette partie d'administration sous son inspection.

2°. *Chaque concurrent donnera des preuves de trois années d'études....*

Pour faire le ſervice fixé par les obſervations précédentes, il eſt néceſſaire que les Médecins admis à l'Hôpital ſoient inſtruits. En fixant trois années de cours, ce n'eſt peut-être pas aſſez exiger; mais comme il ſe trouve des hommes d'une grande pénétration, & qui ſe livrent avec ardeur à l'étude, ceux-là ſeront capables de remplir les devoirs qu'on leur aura preſcrit, après le tems de travail déterminé précédemment. D'ailleurs, le concours ne laiſſant aucune incertitude ſur le choix des ſujets, on ne ſera pas trompé dans ſes eſpérances relativement au ſervice qui leur ſera impoſé.

On obſervera que le concours donne aux anciens étudians la facilité d'obtenir les places dont nous parlons. Il y a lieu de penſer que ces derniers ſe préſenteront en grand nombre, par la raiſon qu'étant ſur le point de terminer leurs études, la pratique de la Médecine les intéreſſe davantage, & leur devient

plus néceſſaire : ils connoiſſent mieux le beſoin de s'y appliquer ; par conſéquent, les facilités qu'on leur offriroit de ſatisfaire leur inclination à cet égard, ne peuvent pas manquer de leur être agréables.

3°. *Il préſentera des atteſtations de vie & mœurs....* Cette condition eſt indiſpenſable pour admettre des jeunes gens dans un Hôpital. L'aſyle des indigens doit être plus reſpecté que les palais des grands. On ne manque point impunément à ceux-ci ; leur vengeance eſt auſſi prompte qu'elle eſt ſévère : on leur porte d'ailleurs une ſorte de reſpect que l'habitude a rendu général ; ce ſentiment éloigne de toute action qui pourroit leur déplaire. Il n'en eſt pas de même du pauvre ; ſans appuis, ſans ſecours, on peut l'outrager preſque ſans crainte d'être puni de l'injure qu'on lui a faite. Accoutumé à l'indifférence qu'on a univerſellement pour lui, il ſait que perſonne ne prendra ſa défenſe ; c'eſt à

lui, tant qu'il conſerve ſes forces, à faire choix des moyens qu'il juge à propos, pour obtenir la réparation des torts qu'on lui a fait ſupporter. Mais l'aſyle qu'on offre à ſes infirmités eſt un lieu reſpectable, c'eſt un bienfait de la Nation. Le bienfait ſeroit incomplet, ſi, pendant qu'on ſoulage le malheureux dans ſes douleurs phyſiques, on accabloit ſon cœur par des peines. Les ſollicitudes ne ſont pas des maux moindres que les ſouffrances du corps. On manqueroit donc, à tous égards, le but qu'on ſe propoſe, ſi l'on n'accordoit aux pauvres admis dans les Hôpitaux, que les ſecours de la Médecine; l'humanité veut que celui qui ſe livre aux ſoins généreux de rendre la ſanté à l'indigent, eſſuie auſſi ſes larmes. Il faut qu'un citoyen malheureux reconnoiſſe à l'abord de celui qui s'approche pour le ſoulager, cet empreſſement, ce zèle & cette bonté avec laquelle une ame compâtiſſante vient à l'aide des miſéra-

bles. Il faut que le pauvre doute si le Médecin qui s'occupe de ses maladies ne souffre pas autant que lui même; qu'il bénisse le lieu qu'on a consacré à la guérison de ses infirmités, & qu'en rentrant dans le monde, il dise à ses compagnons d'infortune : « Amis, je n'aurois pas » pensé qu'on pût éprouver quelque sa- » tisfaction dans les accès d'une douleur » déchirante; cependant, j'ai quelquefois » oublié mes maux, en voyant venir à » mon secours ces hommes charitables, » qui s'empressoient de mettre fin à mes » peines. Je les ai vus souffrir de mes » tourmens; & pendant qu'ils étoient » occupés à calmer leur violence, je » sentois le courage & la tranquillité » renaître dans mon esprit; peu s'en » falloit que je n'ignorasse, en les écou- » tant, lequel étoit le plus vivement » affecté du consolateur ou du malade ».

Ces principes sont dans le cœur de presque tous les étudians en Médecine : nés de parens honnêtes, leur éducation

est distinguée : la bienfaisance & l'humanité sont les principales vertus auxquelles on a formé leur jeunesse : l'exemple leur en a fait un devoir inviolable. Leur conduite a toujours été marquée, dans les Hôpitaux, par des traits de bonté & de compassion. On ne doit donc pas craindre qu'ils méritent les reproches qu'on a fait si souvent & avec raison, à d'autres personnes dont la rudesse & le défaut d'usages rend les procédés malhonnêtes envers les pauvres.

4°. *Son tems de service sera fixé à trois ans*. Ce terme peut n'être pas de rigueur, & l'on pourroit, à cet égard, prendre des tempéramens que les circonstances indiqueroient. On observera toutefois que cet espace de tems est, en quelque sorte nécessaire, pour que l'Hôpital retire de lui des services marqués. L'on a droit d'exiger la continuation de son travail, comme une espèce de tribut qu'il doit au lieu où il a

été formé à la pratique. Il doit aussi une portion de son tems & de ses soins aux pauvres. Il est bon qu'il remplisse de bonne heure un devoir auquel il est assujetti toute la vie. Ces considérations seront les motifs qui le détermineront toujours à souscrire à la loi qui lui est imposée dans cet article.

Pendant les premiers mois, il n'auroit pas la méthode & le discernement nécessaires pour remplir les occupations auxquelles il est destiné. Ses premières fonctions s'exerceront avec crainte; mais cette crainte est précieuse, parce qu'elle est l'effet de la prudence; qualité qui fait éviter les erreurs, fruits malheureux de la présomption & de la fausse sécurité des ignorans. Ce ne sera qu'après être habitué au service, que ses soins deviendront véritablement utiles.

Ces remarques nous apprennent qu'il y auroit un inconvénient à recevoir en

même tems, ou dans un même concours, les Médecins des Hôpitaux, parce qu'aucun d'eux ne seroit au fait du travail dont il doit s'acquitter. Il en résulteroit, pour le Médecin en chef, un embarras & une gêne fatiguante. On évitera ces désagrémens par un concours renouvellé chaque année, ou à des époques plus rapprochées, afin qu'il ne sorte à la fois qu'un Médecin interne, qu'on remplacera dans le tems même de sa sortie. De cette manière, les derniers reçus auront l'avantage d'être réunis avec des anciens capables de les aider de leurs conseils & de diriger leur service quand ils craindront de s'en écarter.

5°. *Il sera soumis aux ordres du Médecin en chef, pour l'utilité du service.* Il n'y a point d'autre marche à suivre dans la distribution d'un grand travail; autrement, tout est confusion, & le service est négligé, ou il ne se fait

point du tout. Le Médecin en chef est le seul Juge des observations dont il faut tenir compte, par rapport à l'action des remèdes sur tel ou tel individu; lui seul peut prescrire l'espèce de secours nécessaires à un malade déterminé, & indique les moyens qui lui sont applicables dans les cas qu'il aura prévu. Il reste aussi d'autres objets à considérer relativement à cet article ; mais ils trouveront mieux leur place, quand je parlerai des avantages que les Hôpitaux retireroient du plan que je propose, & de ceux qui en résulteroient pour la Médecine en général. Quoique j'aie déjà traité ce sujet en partie, j'aurai encore d'autres réflexions à réunir aux précédentes.

6°. *Il ne pourra se faire remplacer....* La raison en est que son travail étant convenu, il a été fixé suivant sa capacité. Or, en chargeant un autre de son emploi, celui-ci n'auroit pas reçu

les mêmes instructions ; par conséquent, le service seroit défectueux, & l'utilité qui doit résulter de son assiduité, ne pourroit plus avoir lieu. Si le chef lui a donné des ordres importans qu'un autre ne puisse pas exécuter, le premier est trompé dans son attente. Cette omission de devoirs de la part du Médecin interne, étant quelquefois liée à la vie d'un malade, devient un abus de confiance & une négligence criminelle & punissable.

Il est donc de la plus grande importance que le Médecin en chef ait une sorte d'inspection sur les Médecins internes, par rapport au service ; inspection qui comprend aussi la connoissance de leur conduite dans les infirmeries ; car c'est de cette supériorité apparente ou réelle, que doit résulter le bon ordre & une sorte de discipline, nécessaires pour maintenir des jeunes gens dans les bornes du devoir & des bienséances.

7°. *Il aura le droit d'exiger.... des attestations....* C'est un acte de justice auquel on ne peut pas se refuser : je dirai plus ; c'est un devoir auquel on est tenu essentiellement envers des personnes qui ont rendu des services. C'est la seule récompense à laquelle le Médecin interne puisse prétendre : lui refuser des témoignages satisfaisans, quand il les aura mérités, seroit manquer à la gratitude & à la bienveillance dont il s'est rendu digne par sa conduite.

Ces attestations ont encore un autre objet intéressant pour le Médecin ; elles sont la preuve de ses travaux, de son application à la Médecine pratique, & de sa capacité à remplir les devoirs que son état lui impose. Elles apprennent donc au public qu'il avoit mérité d'être distingué parmi ses concurrens, par la manière dont il a fait ses études ; qu'on l'avoit préféré aux autres pour remplir la place qu'il a obtenue dans un

Hôpital ; que ses connoissances se sont multipliées dans un lieu d'instruction, & que, par toutes ces raisons, il mérite une considération particulière qui l'élève au-dessus du commun de ses Confrères.



CHAPITRE XII.

DES AVANTAGES QUE LA MÉDECINE RETIREROIT DE L'EXÉCUTION DES PROJETS PROPOSÉS.

APRÈS avoir démontré de quelle utilité feroit pour le fervice des Hôpitaux, l'exécution du plan dont on vient de lire l'expofé, il eft néceffaire que j'indique maintenant les avantages qui en réfulteroient pour la Médecine en général.

Perfonne ne doute que le Médecin, inftruit par les grands maîtres & par des études particulières, n'ait pas acquis le degré de perfection auquel il peut parvenir. Il en eft de cette fcience comme de toutes celles qui confiftent non-feulement dans les combinaifons du jugement, mais encore dans l'application des connoiffances acquifes. L'homme

érudit se feroit une fausse idée des maladies, s'il ne les considéroit que dans les livres : la raison en est que les Auteurs, en traitant d'une affection morbifique déterminée, sont forcés à l'isoler, en la présentant avec ses principaux caractères, pour la rendre reconnoissable & pour en donner une idée précise. Mais les accidens étrangers qui se combinent avec elle, ne sont point & ne peuvent point être le sujet de leurs documens. En effet, s'il falloit rendre compte dans l'enseignement, de toutes les complications dont les maladies sont susceptibles, l'instruction de chacune d'elles, exigeroit un Traité entier de Médecine. Or, au lieu de rendre les préceptes plus clairs & plus intelligibles, ils paroîtroient au contraire, incompréhensibles ; car l'esprit ne saisiroit point cette variété immense d'objets.

Quand même on parviendroit à classer dans sa mémoire, cette multitude d'idées, qui n'ont pas toujours une liai-

ſon très-apparente les unes avec les autres (puiſque les effets phyſiques dont elles ſont les ſuites, dépendent ſouvent de cauſes oppoſées) on n'auroit pas encore acquis tout ce qu'on doit ſavoir. Il faudroit apprendre quelle peut être l'influence de l'âge, du ſexe, du tempérament, du climat, des habitudes, de la nourriture, des diſpoſitions morales actuelles, &c. ſur telle ou telle affection. Or, ces apperçus ne pouvant être liés parfaitement enſemble par le caractère d'une maladie donnée, il s'en ſuit qu'on ne les diſtinguera jamais par la réflexion.

Il n'y a donc qu'un moyen de tirer un profit réel des études de la Médecine; c'eſt d'appliquer les principes d'après leſquels le jugement dirige ſes opérations, à une circonſtance donnée.

S'il exiſtoit un jeune Médecin parfaitement inſtruit, qui n'eût jamais vu de malades, & qui n'eût pas ſuivi les

révolutions d'une affection morbifique ; si on le plaçoit à côté d'un homme attaqué d'une fièvre inflammatoire, la multitude de symptomes qu'il observeroit, le mettroit dans l'impossibilité d'en porter un jugement assuré, & de fixer un plan de curation convenable. Mais quel seroit son embarras, si tout-à-coup destiné à donner ses conseils à plusieurs personnes dans des états très-différens, il retrouvoit des symptomes semblables chez les unes & les autres. Cependant, cette ressemblance apparente existe constamment dans les maladies fébriles. Qu'on ajoute maintenant à ces remarques les considérations prises de l'état de chaque individu, d'après lesquelles on est forcé à varier le traitement ; dans quelle confusion d'idées & dans quelle incertitude, ne se trouve pas un homme instruit, mais qui n'a pas eu le tems de se faire à l'aspect des maladies? Il ressemble à ces Naturalistes, savans dans leur cabinet, où chaque mine

métallique, bien étiquetée & bien choisie, présente toujours des caractères distincts; mais si on les descend dans les abîmes où les métaux sont confondus entr'eux, comme avec les terres & les pierres qui les environnent, ils n'y apperçoivent plus que des productions informes, dont ils ne reconnoissent point les différences. L'enveloppe qui recouvre un métal précieux, ne leur laisse plus distinguer la substance qu'elle contient.

Il en est de même des maladies; elles ont des enveloppes communes, à travers lesquelles un œil qui n'est pas exercé n'apperçoit presque rien dans les premiers tems. Mais le Médecin en chef en faisant observer les accidens principaux, met la maladie au grand jour. Il fait connoître les complications & l'influence du tempérament, & des autres attributs du sujet, par des réflexions simples. Par cette méthode, il donne à ses Disciples la facilité de

juger les motifs qui le déterminent à préférer tel moyen curatif à tel autre qui leur auroit paru plus convenable à l'état apparent du malade. Alors, les penſées qui ſe préſentoient en foule à leur imagination, ſe claſſent d'une manière nette, & viennent naturellement s'adapter à la circonſtance qui les occupe. Cette marche ſuivie pour tous les accidens qu'on obſerve dans un grand nombre d'individus, les rappelle aux véritables principes qui avoient été le ſujet de leurs premières études. Leur doctrine appuyée ſur ces deux baſes, devient la ſource de leurs progrès rapides dans la pratique.

S'il eſt des hommes qui puiſſent tirer un grand avantage des ſciences qui ſont en même tems théoriques & pratiques, ce ſont ceux qu'on a dirigé par la méthode que j'indique. Mais cette méthode, pour être parfaite, exige encore d'autres études ; c'eſt l'obſervation continuée de la marche des maladies ;

par conséquent, il est nécessaire que les jeunes Médecins s'appliquent à suivre les révolutions auxquelles une affection morbifique est assujettie par son caractère, & à distinguer les efforts de la nature, qui tendent à la guérison, d'avec ceux qui accélèrent la mort du malade. En effet, on ne parvient bien à juger quelle sera la terminaison d'un symptome donné, qu'en examinant attentivement les désordres qu'il occasionne, & ceux qu'il fait disparoître. Disons sans crainte une vérité qui sera avouée des grands Praticiens. S'il falloit créer la pratique de la Médecine, il seroit indispensable qu'un Physicien parfaitement instruit des loix de l'économie animale, observât la marche des maladies, sans la troubler par aucun secours, & qu'il cherchât dans les cadavres les ravages qui auroient été l'effet de la maladie même. Les remarques qu'il auroit faites, & qu'il auroit multipliées dans des circonstances égales, forme-

roient un code de doctrine invariable, par rapport aux indications. Ces principes ſolidement établis, les moyens curatifs ſe préſenteroient d'eux-mêmes à l'eſprit ; & la Médecine deviendroit comme la juriſprudence des bonnes Républiques, un recueil de Loix fixes, dont l'application pourroit toujours être juſte pour un eſprit cultivé.

Ce ſentiment ſe rapproche de celui des anciens ; ils vouloient qu'on obſervât la marche des maladies nouvelles, ſans l'interrompre par des moyens curatifs, afin d'apprendre de la Nature même, quelles étoient les reſſources dont elle uſoit dans la guériſon. Ils ne s'écartoient point de ces principes dans les épidémies. Les Modernes en ont quelquefois donné l'exemple. Mais quelque judicieux que ſoient ces préceptes, il y auroit de l'inhumanité à s'y conformer entièrement. Ce ſeroit une barbarie, ce ſeroit un crime, de refuſer à un citoyen, les ſecours que ſon

état exige, en restant spectateur du danger auquel il est exposé.

Les connoissances accumulées pendant tant de siècles pour parvenir jusqu'à nous, ne permettent plus aux Médecins de faire de si cruels sacrifices ; l'histoire des maladies est écrite avec toute l'exactitude qu'on peut desirer ; mais il n'en importe pas moins aux jeunes Médecins de s'appliquer à connoître aux lits des malades, les traits historiques qu'ils ont appris dans les livres. Il est tems de considérer quels services une semblable instruction les met à portée de rendre à la Médecine.



CHAPITRE XIII.

DE LA NÉCESSITÉ DE FIXER L'OPINION, SUR L'ESPÈCE DE MÉRITE QU'ON DOIT ACCORDER AUX AUTEURS.

CETTE ſcience, comme toutes les autres, eſt le réſultat des réflexions des hommes. Chaque Auteur a donné ſon ſentiment ; quand ſes principes ont été faux, ſa doctrine eſt devenue dangereuſe. Sa réputation n'a pas toujours eu pour compagne, la vérité de ſes dogmes. Il y a d'ailleurs dans toutes les choſes de jugement, une manière inſidieuſe de captiver les ſuffrages, quand on met les évènemens vraiſemblables à la place des faits. Cette manière perverſe d'enſeigner, eſt d'autant plus ſéduiſante, qu'elle eſt préſentée avec plus d'eſprit & avec un plus grand

appareil de ſavoir. En effet, comment alors diſtinguer la vérité, ſi on n'eſt pas ſoi-même plus inſtruit que celui qu'on a choiſi pour maître? Si l'autorité qui naît d'une eſtime généralement accordée à un Auteur, contribue encore à augmenter la confiance qu'on a dans ſes maximes, à quelles erreurs ne doit-on pas ſe livrer, ſi ſes Ouvrages ont de faux principes pour baſe? Or, tel eſt l'effet de la ſcience dont je parle; les livres les plus recommandés offrent ſouvent aux lecteurs des doctrines oppoſées; de leur étude doit réſulter fréquemment de l'incertitude dans l'opinion, & quelquefois le choix de faux principes. Il n'eſt perſonne de nous qui n'ait été expoſé à ces erreurs. Qu'on juge maintenant combien il a fallu de travaux pour embraſſer le ſentiment qui étoit appuyé par les meilleures preuves? Qu'on conçoive quelle juſteſſe de diſcernement on doit apporter dans ſon inſtruction, pour ne pas marcher

au hazard, & s'égarer dans la route qu'on vouloit ſuivre. Si l'on convient encore que tous les hommes qui ſe ſont deſtinés au même état, n'aient pas une égale aptitude à diſtinguer la vérité, ceux qui s'en ſeront écartés, rendront de bien mauvais ſervices aux perſonnes dont ils auront obtenu la confiance.

On pourroit prévenir les inconvéniens inſéparables du défaut d'inſtitution dont je parle. Pour parvenir à remplir un objet auſſi important, il ſeroit néceſſaire qu'on paſſât en revue les Auteurs les plus célèbres, en mettant à côté de leurs écrits, les notes qu'on auroit accumulées par une obſervation longtems répétée; travail immenſe, qui ne peut être exécuté que dans un lieu où l'on réunit un grand nombre de malades de la même eſpèce. En comparant enſuite ces notes avec les Ouvrages qui nous auroient été tranſmis, on apprendroit à diſtinguer les Auteurs

qui ont bien connu la nature, d'avec ceux qui l'ont présentée sous un faux aspect. Un jugement qui auroit pour base les précautions que j'indique, épargneroit aux étudians de longues recherches; il rendroit l'étude de la Médecine plus facile & plus sûre; & l'on ne verroit plus la différence des opinions inquiéter les malades, & les exposer à confier imprudemment leur santé à des hommes qni n'auroient pas mérité leur confiance. Les notes dont je parle seroient réunies par les anciens Médecins internes: on les multiplieroit dans différens Hôpitaux & dans différentes Provinces, pour ne pas confondre, avec les accidens de la maladie essentielle, ceux qui naîtroient de l'influence du lieu, de la saison, &c. La rédaction seroit faite par les Médecins en chef des Hôpitaux, ou par une compagnie enseignante. Ce service rendu pendant vingt ans à la Patrie, lui seroit aussi utile, sans doute, que les concours

annoncés ſur des queſtions dont on fait l'objet des prix ſi honorables pour ceux qui les remportent.

La rédaction de cet ouvrage exige un plan très-ſimple, & qui ne laiſſe aucune incertitude ſur la doctrine de chaque Auteur ; par conſéquent, il doit différer entièrement de la méthode qu'Haller avoit adoptée pour diſtinguer les Ouvrages dont il recommandoit la lecture aux jeunes Médecins. Sa Méthode conſiſte à déſigner par des ſignes particuliers, le degré d'excellence d'un Auteur, & la préférence qu'on doit lui accorder; mais on conçoit que le but que nous nous propoſons n'eſt pas rempli par le plan de Haller.

Afin de donner une idée plus juſte des travaux que nous croyons utiles à exécuter, nous expoſerons notre méthode par l'exemple ſuivant. Morthon & Sydenham ont traité de la petite vérole. L'un & l'autre ont ſuivi une

marche oppoſée : le premier en faiſant un abus dangereux des remèdes incendiaires, & l'autre en les proſcrivant preſqu'univerſellement. Il eſt donc queſtion maintenant d'indiquer en quoi conſiſte l'erreur de ces deux Auteurs célèbres.

Si la maladie dont nous parlons avoit une marche uniforme, ſi elle étoit toujours accompagnée des mêmes accidens, ſi l'influence du climat, ſi celle des habitudes, de la conſtitution du ſujet, &c. n'y apportoient pas quelques variétés, ſans doute qu'un plan de curation, fixé d'après des vues déterminées, ſuffiroit conſtamment pour opérer la guériſon. La difficulté conſiſteroit donc ſeulement dans le choix de la méthode : l'obſervation apprendroit quelle ſeroit celle de Morthon ou de Sydenham, à laquelle on devroit accorder la préférence, & alors tout le travail à faire, ſur cet objet, ſeroit arrivé à ſa perfection.

Mais la différence de ſymptomes qui chez les uns, annonce la difficulté de l'éruption faute de forces, tandis que les facultés trop actives chez d'autres individus, exigent qu'on diminue leur action, le degré de malignité ou de putridité qui accompagne quelquefois cette maladie, quoique très-ſouvent elle ſe montre avec un caractère inflammatoire, ſont les motifs qui doivent forcer les Praticiens à varier leurs traitemens, ſuivant que les circonſtances l'indiquent. Comme ces différences ont été apperçues par les Auteurs, il reſte donc à prendre, dans leurs Ouvrages, ces caractères variés qu'ils ont bien ſaiſis, & qu'ils ont bien préſentés, pour en former un corps de doctrine convenable à tous les cas.

C'eſt préciſément en ſuivant cette marche qu'on parviendra ſûrement à indiquer les erreurs qui rendent, à quelques égards, leurs écrits dangereux pour les Médecins qui n'auroient pas

encore les connoiſſances néceſſaires, ſans leſquelles ils ne parviendront point à éviter les mêmes défauts. Or, le plan que nous propoſons les ſauveroit de ces mépriſes, inévitables en ſuivant l'opinion excluſive d'un Auteur célèbre.

Ce que nous diſons de la petite vérole eſt applicable à toutes les autres maladies. Il réſulteroit donc du travail projetté une baſe fixe, une doctrine certaine, & une inſtruction aſſurée pour les Médecins. On abrégeroit encore leurs travaux, en leur épargnant la peine d'une comparaiſon pénible entre les différens Auteurs; comparaiſon dont le réſultat ne feroit pas toujours en faveur de la vérité, quand on ne pourroit pas recueillir des faits aſſez nombreux pour aſſeoir ſon opinion d'une manière invariable.

CHAPITRE XIV.

COMMENT ON DOIT CONCEVOIR L'UTILITÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

QUELQUES perſonnes ne manqueront pas de trouver l'exécution de ce plan impraticable, & d'en exagérer les difficultés, parce qu'elles ne concevront pas la manière d'entreprendre, avec fruit, un grand travail. Ramenons-les à la conſidération d'objets plus faciles à ſaiſir, & fixons maintenant les eſprits deſtinés à s'occuper de petits détails, ſur des ſujets phyſiques dont on leur ait fait apprécier la valeur.

Il eſt d'expérience que la connoiſſance des tems eſt utile à la Médecine ; il s'agit ici des ſaiſons & des variations qui arrivent dans leurs cours. Mais, croit-on qu'en raſſemblant des obſerva-

tions

tions météorologiques tirées de tous les cantons, pour en former un apperçu général, on aura acquis quelques lumières ſur le point de phyſique dont je parle? Il me ſemble que chaque lieu, chaque expoſition, chaque emplacement offre, à cet égard, des variétés infinies; en ſorte que dans une ville de médiocre étendue, mais placée ſur des terreins de différente hauteur, recevant en divers quartiers une action différente de la part des courans d'air & de l'aſpect du ſoleil, &c. il y aura des réſultats très-oppoſés dans l'obſervation médicale. Cette propoſition eſt prouvée par des faits. J'ai vu (& tous les Médecins ont vu comme moi) dans les villages mêmes, le quartier expoſé au midi attaqué d'une maladie épidémique, dont le quartier oppoſé étoit complètement exempt. Quelle influence ont donc eu, ſur le dernier, les brouillards de tant de jours déterminés, la continuité de tels vents, l'action de la

chaleur ou du froid, &c. &c.? Si les obſervations météorologiques ſont de quelque utilité, c'eſt en conſidérant ce qui ſe paſſe dans un lieu circonſcrit, ſans en prétendre faire l'application à d'autres; mais dans cette hipothèſe, il eſt eſſentiel de tenir compte de l'humidité habituelle ou accidentelle de l'air, de ſa pureté, ou de ſon mélange avec des ſubſtances aériformes mal faiſantes, du tems ou elles ſont plus ſenſibles par leurs effets, &c. circonſtances qui exigent un examen ſuivi dans le même lieu, indépendamment des quartiers environnans.

Les variations des tems n'ont pas ſeulement une influence marquée ſur la naiſſance des maladies; mais les grands changemens qui ſe paſſent rapidement dans l'atmoſphère, portent auſſi leurs impreſſions ſur les affections fébriles. On remarque que les criſes ſont ou retardées ou incomplètes dans les tems où les vents ſoufflent avec vio-

lence. Ceux du Nord font particulièrement éprouver aux malades, des ſymptomes irréguliers que ne comporte point le caractère de l'affection eſſentielle : telles ſont les agitations accompagnées d'une chaleur brûlante & d'une ſéchereſſe à la peau ; phénomènes qu'on obſerve dans les fièvres humorales, lorſque le vent paſſe promptement du Midi au Nord. Ces variations ſont plus manifeſtes dans les ſujets qui ont la fibre très mobile. Elles ſont très-faciles à diſtinguer dans les fièvres catarrhales & rhumatiſmales. On les retrouve auſſi dans les maladies chroniques, chez les perſonnes qui ont des humeurs errantes : elles changent viſiblement la ſanté de celles qui ont un tempérament foible, & leur occaſionnent des accès de fièvre anomale, ſoit en agaçant le ſyſtême nerveux, ſoit en ſupprimant la tranſpiration, & ſouvent en exerçant les deux actions en même tems.

Il feroit donc indifpenfable de confidérer en quoi confifte effentiellement l'action de l'atmofphère fur l'économie animale, dans l'état de maladie aigue & chronique. On parviendroit à cette connoiffance en rapportant fur un tableau la fituation journalière des malades, avec des colonnes contenant les viciffitudes de l'atmofphère, & faifant enfuite une comparaifon de la marche des maladies dans un tems fixe & dans les grandes variations.

Cette efpèce de travail formeroit un des objets d'obfervations de la part des Médecins attachés aux Hôpitaux.



CHAPITRE XV.

MANIÈRE D'OBSERVER LES MALADIES POUR OBTENIR UN RÉSULTAT PLUS CERTAIN.

MALGRÉ l'exactitude des Auteurs qui nous ont précédé, on nous croit bien éloignés d'avoir une hiſtoire complète dans ſes détails, de la plupart des maladies. Les compagnies ſavantes perſuadées de cette vérité, propoſent chaque jour, aux recherches des Médecins, des travaux ſur cet objet; mais le nombre des obſervations qu'on parvient à réunir dans une pratique nombreuſe ſur un ſujet iſolé, eſt encore bien petit en comparaiſon de celles que fournit un grand Hôpital. C'eſt donc-là qu'on peut véritablement acquérir des connoiſſances poſitives ſur les diffé-

rens points de doctrine médicale qui ont besoin d'être considérés sous tous les aspects.

Pour remplir ce projet immense, on écriroit la marche d'une maladie donnée dans tous les sujets qui en auroient été attaqués, avec le précis de tous les symptomes qui s'y feroient remarqués. Après avoir obtenu une collection nombreuse de faits, on redigeroit ces observations pour en tirer des préceptes utiles, qu'on compareroit encore avec les Ouvrages des Anciens & des Modernes, & on pourroit se flatter alors d'avoir réuni tout ce qui sert à fixer le diagnostic, le pronostic, & la curation d'une affection morbifique.

Ce travail de détail ne peut être exécuté que par des Médecins attachés aux Hôpitaux, & forcés, par leur place, à séjourner dans les salles d'observation; destinés enfin à tenir un compte régulier de ce qui se feroit

paſſé en leur préſence, pour qu'il en réſultât cette maſſe de connoiſſances dont on tireroit l'extrait dont j'ai parlé ci-deſſus.

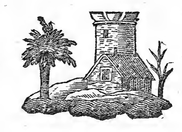
Ces recherches achevées ſur un ſujet donné, on paſſeroit ſucceſſivement à toutes les maladies, en les examinant avec la même attention, & l'on parviendroit un jour à rendre la doctrine parfaitement ſtable : bien entendu qu'on tiendroit compte des accidens qui dépendent du lieu, des uſages, de l'air ambiant, &c. parce qu'en comparant les tables noſologiques, ainſi faites en différens endroits, on auroit la Médecine particulière de chaque endroit, & celle qui convient à tous.

Il n'eſt pas douteux que des hommes formés à une inſtruction auſſi préciſe, ne doivent être conſidérés comme des citoyens précieux à l'Etat. Cette vérité n'a pas beſoin d'être préſentée dans ſes détails, pour être généralement ap-

préciée. Ils feroient d'autant plus effentiels à la fociété, qu'ils feroient parvenus au degré de fcience qui les mettroit à portée de rendre de plus grands fervices. Ce ne feroient pas feulement des Médecins inftruits de la théorie des fciences phyfiques, comme ceux qui quittent les Ecoles ; ils feroient encore habitués à une pratique d'autant plus affurée, qu'elle feroit le fruit d'une obfervation plus exacte que celle qu'on a d'ordinaire, & qu'elle auroit en même-tems le fecours de la réflexion appuyée fur des principes invariables.

Indépendamment de ces avantages, les irréfolutions du public, par rapport à fa confiance, feroient diffipées par les témoignages qu'on donneroit aux Médecins attachés aux Hôpitaux. Il eft néceffaire que les citoyens ne foient pas embarraffés dans le choix de ceux qui méritent leur confiance, afin que chacun n'abandonne pas au hafard,

le ſoin de ſa vie. Or, les moyens que je propoſe détermineront mieux que toute autre conſidération, quels ſeront les Praticiens qui mériteront d'être diſtingués parmi leurs confrères.



CHAPITRE XVI.

De ce qu'on doit entendre en Médecine par les mots, *essais, tentatives et expériences.*

En demandant qu'on applique l'expérience acquise dans les Hôpitaux, à l'intérêt de l'humanité, quelques citoyens inquiets se persuaderont, sans doute, qu'on s'empressera de tenter des épreuves périlleuses, pour en connoître les résultats; car telle est assez universellement dans le monde, l'opinion reçue sur ce qu'on appelle expérience en matière de Médecine.

On croit généralement que les Phisiciens cherchent, dans des essais hasardeux, quelle utilité on pourra retirer de l'emploi d'une substance déterminée. Ce préjugé, mal fondé, jette

la consternation dans les esprits, & entretient les malades dans la crainte d'être les victimes des conjectures imprudentes qui se présentent à l'imagination des Médecins. Pour désabuser le grand nombre sur cette fausse prétention, je dirai ce que c'est en Médecine qu'*épreuves, tentatives & expériences.*

En observant avec exactitude, les phénomènes de toutes les maladies, on reconnoît par la réflexion, quelle analogie peuvent avoir entre elles, deux affections pathologiques, soit dans la nature de leurs accidens, soit dans le caractère de leurs causes, soit enfin dans le mode de leurs terminaisons. Le souvenir fixe les avantages résultans de l'usage d'un médicament indiqué dans un des deux cas, le jugement fait concevoir ce qu'on pourroit en obtenir dans un état analogue, & comment le même médicament contribueroit à la guérison. On connoît son action ; par conséquent, on juge

d'avance que son usage sera profitable. *L'essai*, *l'épreuve* ou *la tentative* apprend ensuite quel degré d'utilité on peut accorder à ce remède, & alors il y a *expérience*, c'est-à-dire, qu'on a connu par l'emploi plus ou moins réitéré, que cette substance étoit avantageuse dans tel cas, avec telles circonstances qu'on a soin de déterminer. Or, comme il est évident qu'on ne peut porter un jugement assuré sur la validité ou l'insuffisance d'un remède, que d'après des épreuves multipliées; il est encore évident que les Hôpitaux sont les lieux les plus propres à accélérer cette sorte d'instruction. Nous examinerons bientôt s'il est permis de se livrer à cette forme d'enseignement; mais disons encore un mot sur la fausseté du préjugé que je cherche à détruire.

Ce qu'on vient de lire suffiroit peut-être pour dissiper la crainte du peuple, sur ce qu'on appelle expériences, &

pour prouver que sa frayeur est imaginaire, si un préjugé pouvoit être anéanti facilement par un simple raisonnement. Considérons donc cet objet sous quelques rapports moraux. Si cette opinion étoit fondée, sa réalité auroit pour base un crime qu'aucune loi politique & religieuse ne pourroit rendre pardonnable ; car il n'y a point d'homme qui ait un droit réel sur la vie d'un autre (1). Le Souverain (2) même qui condamne un criminel à la mort, ne peut prononcer sa condamnation que parce que la Loi la prononce avant lui, & que la Loi qui le punit a été (3)

---

(1) Beccaria, Traité des délits & des peines, § III.

(2) Pufendorf, de jure naturæ ac gent. lib. VI, cap. 3, § 6.

(3) Montesquieu, Esprit des Loix, liv. XV, chap. II.

faite en sa faveur, puisqu'elle avoit pour objet la sûreté publique. Mais exposer un citoyen au danger de perdre la vie, c'est se rendre coupable du crime de sa perte. Cette conduite ne seroit pas même admissible en bonne politique envers des Esclaves (1); car encore que ceux-ci puissent être regardés comme une propriété particulière, le propriétaire n'a pas le droit d'en priver l'État, puisque les Esclaves sont partie de la richesse d'une Nation, & peuvent être, en quelque sorte, considérés comme un bien public. Cette maxime s'étend dans la législation aux choses inanimées, dont la destruction est prohibée ou modifiée, de manière que ces choses soient rendues le plus utile qu'il est possible à la Société. Chez les Grecs, il y avoit une Loi qui per-

(1) Grotius, de jure belli ac pacis, lib. II, cap. 5, § 28.

mettoit aux Esclaves traités trop rudement par leurs maîtres, de demander qu'on les vendît à d'autres plus humains (1). *Celui*, dit Moyse, *qui frappera son Esclave d'un bâton & qui l'aura fait mourir, sera coupable du crime d'homicide* (2). A plus forte raison, les Tribunaux doivent-ils venger & vengeroient-ils réellement la mort d'un citoyen qui auroit été la victime d'une épreuve faite sur sa personne.

On entend souvent les Médecins répéter une maxime capable de porter l'épouvante dans l'esprit de ceux qui n'en saisissent pas le véritable sens; c'est ainsi qu'ils disent : —— *Dans un cas désespéré, il vaut mieux faire usage d'un remède incertain, que de n'en*

---

(1) Plutarch. de superstitione, tome II, p. 66.

(2) Lib. Exod. app. XXI, vers. 20.

prefcrire aucun. —— On doit entendre cette propofition de la manière fuivante. Un malade eft réduit à une telle extrémité, qu'on ne peut pas douter phyfiquement de fa mort future, fi l'on ne met pas obftacle aux progrès de la maladie. Il exifte cependant un moyen de curation applicable à la circonftance, mais dont le fuccès eft très-incertain, en ce qu'il ne préviendra peut être pas l'évènement qu'on appréhende : alors, on dit, *il vaut mieux faire ufage d'un remède douteux, que de n'en employer aucun.* La fituation d'une femme groffe dont l'accouchement feroit impoffible par les voies naturelles, par rapport à un vice extraordinaire de conformation, nous fournit un exemple propre à faire comprendre l'application de la maxime qu'on a lue plus haut. Si les douleurs de l'enfantement exigent qu'on lui donne des fecours; après avoir bien conftaté l'impoffibilité de l'accoucher

ſans opération, ſoit Céſarienne, ſoit autre, il eſt évident que l'opération, malgré qu'on ne puiſſe pas répondre de la vie de la mère, en la pratiquant, eſt une reſſource qu'il n'eſt pas permis de négliger.

On peut encore conſidérer cette queſtion ſous un autre point de vue. Une femme en travail dans la circonſtance que j'ai indiquée ci-deſſus, a été épuiſée par la durée des douleurs. On a perdu un tems précieux qu'on auroit dû employer à la ſauver : ſoit timidité, ſoit ignorance, on n'a rien fait, on a mal fait : elle eſt ſur le point de périr d'épuiſement. Fera-t-on une opération (abſtraction faite de la néceſſité de conſerver la vie au fétus) pour tenter de ſauver la mère ? Sans doute, parce que le moyen chirurgical, dans l'hypothèſe donnée, a un but raiſonné, & qu'il vaut mieux dans ce péril quoiqu'extrême, *faire uſage d'une reſſource*

douteuſe, que de n'en employer aucune. La raiſon en eſt qu'on doit tout tenter pour rendre à la vie l'être qui eſt ſur le point de la perdre. Il y auroit, je ne dis pas une négligence blâmable, mais un crime à reſter dans l'inaction, quand il eſt dans l'ordre des poſſibilités, mêmes les plus éloignées, de procurer la guériſon ou du ſoulagement. Abandonner un malade à ſon ſort dans des occurrences auſſi périlleuſes, ſeroit une inhumanité répréhenſible ; & ne dût-on parvenir qu'à en ſauver un ſeul ſur des milliers, il ne ſeroit pas permis de refuſer ſon aſſiſtance.

Le Médecin, ſans doute, doit compte à la Patrie, des citoyens confiés à ſes ſoins ; car, comme elle met entre ſes mains le dépôt le plus ſacré, la conſervation des hommes, elle exige en même-tems, diſons mieux, elle a droit d'exiger qu'il ne trompe pas ſes eſpérances. Les précautions qu'elle

a priſes pour empêcher qu'une perſonne incapable d'exercer cette profeſſion, n'abuſe de la confiance publique, ſont une preuve bien convaincante qu'elle met au rang de ſes plus grands intérêts la conſervation de chaque individu.



CHAPITRE XVII.

DES DANGERS DE L'INOBSERVANCE DES LOIX, PAR RAPPORT A LA MÉDECINE.

CEPENDANT, des abus dont nous voyons tous les jours les funeſtes effets, ſe multiplient ſans ceſſe aux dépens de la vie de nos concitoyens. Des audacieux élevés ſur des théâtres que la raiſon & les Loix ont proſcrit depuis long-tems, appellent autour d'eux un peuple trompé par des preſtiges. On ne peut pas penſer, ſans injuſtice, que le Légiſlateur qui nous gouverne, tolère un pareil ſcandale. Il a donné à la Nation, des marques trop réitérées de ſes bontés, pour qu'il nous ſoit permis d'ignorer combien ſes ſujets lui ſont chers. Des monumens autentiques dont l'objet eſt le maintien du

bon ordre, nous apprennent quelles sont les sollicitudes de son cœur paternel pour notre conservation. Dans ces tems d'orages où le grand nombre séduit par des promesses illusoires, s'abandonne sans crainte aux conseils des imposteurs, le pouvoir des Tribunaux de la Justice est presque sans effet: les compagnies enseignantes élèvent en vain leur voix dans le désordre général: leur voix est étouffée par le tumulte d'un peuple enivré de fausse doctrine, & la raison a perdu son empire sur des esprits qu'agite un délire insensé. Qui pourroit compter les victimes condamnées à la mort par ces faux Médecins, que la Capitale renferme dans son enceinte? Quel homme assez inaccessible à la pitié ne seroit pas ému, en pensant que là un père de famille a laissé des enfans désolés de sa perte; qu'ici un vieillard abandonné, pleure la mort de son fils qui consoloit sa vieillesse; qu'ailleurs, une épouse en pleurs en-

tend les derniers ſoupirs d'un mari adoré, & que ces ſcènes de douleur & d'amertume ſont le fruit malheureux de la confiance déçue? Peuple crédule, les Loix vous protégeoient; elles écartoient loin de vous, cette troupe d'aſſaſſins qui portent la déſolation dans vos foyers; vous n'avez point obéi aux Loix! Pour déchirer le voile qui cauſoit votre aveuglement, elles s'armoient de ces formes reſpectables que la prudence inventa pour mieux diſtinguer l'innocent du coupable; tant de ſoins pour vous détromper ont été inutiles! Comme ſi ces maximes, qui furent la baſe du bonheur & de la tranquillité de vos pères, devoient devenir dangereuſes aujourd'hui, vous avez comparé les uſages les plus ſacrés & les plus précieux pour votre repos, à de folles inventions que l'ignorance & la barbarie des ſiècles paſſés avoient inſpirées à vos ancêtres.

Cependant, les malheurs nombreux

dont vous avez été témoins, ont quelquefois porté l'étonnement dans vos eſprits : votre ſécurité paſſée s'eſt changée en une incertitude allarmante. Cet avertiſſement de la raiſon vous montroit l'égarement dans lequel vous étiez plongé; mais encore attachés à des préceptes chimériques dont le néant ſe préſentoit en vain à votre réflexion, vous avez rejetté avec indignation tout ce qui manifeſtoit votre erreur. Pour ne pas éprouver toute la confuſion qui irritoit votre vanité lâchement trompée, vous avez confondu, par un même ſentiment d'averſion, l'homme inſtruit qui auroit terminé vos ſouffrances, avec le ſcélérat qui déroboit votre fortune en vous aſſaſſinant.

J'ai dû diſſiper les craintes de la multitude ſur ſa fauſſe opinion, relativement à ce que les Médecins appellent *expériences*. Cette digreſſion devenoit néceſſaire, en propoſant des

plans relatifs aux recherches dont on pourroit s'occuper dans les Hôpitaux; circonſtance qui ne manqueroit pas d'accroître les allarmes des indigens, trop perſuadés qu'on les ſacrifie ſans ceſſe à l'intérêt général. Il eſt donc du devoir d'un citoyen honnête, d'effacer de leur ſouvenir ces impreſſions funeſtes, en leur apprenant avec quel zèle on s'empreſſe à leur donner toutes les conſolations dont ils ont beſoin. Il eſt tems qu'ils ſachent que les perſonnes compâtiſſantes & pieuſes qui ſe deſtinent à ſoulager leurs infirmités, n'ont jamais oublié l'union fraternelle qui doit régner entre tous les hommes, & qui a pour origine la ſenſibilité & la religion.



CHAPITRE XVIII.

LA SOCIÉTÉ PEUT-ELLE EXIGER QUE L'OBSERVATION DES MALADIES DES INDIGENS SOIT APPLIQUÉE A SON PROFIT ?

EST-IL PERMIS DE TIRER QUELQUES AVANTAGES DES SOUFFRANCES DE L'HOMME MALADE, POUR L'UTILITÉ DE SES SEMBLABLES ? N'y auroit il pas une ſorte de cruauté à calculer les accès de ſa douleur & la violence de ſes tourmens, pour nous élever à la connoiſſance des moyens par leſquels on parviendroit à ſouſtraire les autres à de pareilles afflictions? Si l'uſage étoit la règle des opinions du Philoſophe, l'uſage décideroit cette queſtion, en lui épargnant l'embarras d'une diſcuſſion : mais quand il s'agit

d'adopter une règle de conduite, la prudence veut qu'on en confidère les réfultats & les rapports divers, fans s'arrêter aux idées reçues & à l'influence qu'elles ont dans le jugement du vulgaire. Examinons donc ce fujet important fous les rapports de l'humanité & de la fociabilité.

Qu'eft-ce qu'un malade indigent? (Il s'agit ici d'un indigent dans les Hôpitaux,) C'eft un citoyen qui fe trouve dans l'impoffibilité de continuer les travaux néceffaires, pour fe procurer les moyens de fubvenir à fes befoins. Tant qu'il a joui d'une bonne fanté, il a employé fon tems & fes facultés au fervice de fes concitoyens; il a reçu la récompenfe de fes peines. Mais comme il n'appartient à perfonne fpécialement, perfonne n'a contracté envers lui l'obligation de l'aider, quand il cefferoit d'être utile. La raifon en eft que dans un Etat Monarchique, tous

les intérêts particuliers ſont iſolés (1). L'indigent n'a donc de reſſources, que dans la bienfaiſance de l'Etat; ſi ces reſſources ſont ouvertes à ſes néceſſités, il devient redevable à l'Etat, des ſecours qu'on lui donne. Or, le Gouvernement qui doit tout ramener à l'utilité publique, peut exiger de lui l'hiſtoire de ſes infirmités, & celle des moyens qui ont opéré ſa guériſon, afin qu'elle faſſe partie des biens de la ſociété.

Puiſqu'il eſt vrai que la ſociété procure à chacun de nous des avantages, dont nous ne jouirions pas en vivant iſolés, chacun de nous, ainſi que j'ai prouvé précédemment, doit contribuer, dans tous les tems, à augmenter cette ſomme d'avantages communs, autant que les circonſtances en fourniſſent la poſſibilité. L'homme ſouffrant

(1) Monteſquieu, Eſprit des Loix, liv. III, chap 7.

ne ceſſe pas d'être citoyen. Or, s'il exiſte une manière d'agir, à l'aide de laquelle il puiſſe encore contribuer au bien public, ſes infirmités ne le diſpenſent pas de remplir un devoir que l'humanité lui impoſe. L'hiſtoire des ſouffrances auxquelles il eſt réduit, eſt néceſſaire à ſes ſemblables, parce qu'elle leur apprend quels ſont les maux dont ils ſont menacés : le récit de ſes douleurs leur devient d'autant plus intéreſſant, qu'il eſt joint à celui des moyens qui ont opéré ſon ſalut. Aucun homme ne pourroit, ſans crime, conſerver le ſecret d'une inſtruction qui auroit pour objet le bien de l'humanité ; il ne mériteroit plus aucune part dans les offices mutuels qu'on ſe rend réciproquement. Il deviendroit ingrat, parce qu'il auroit joui des avantages qui réſultent de la ſociabilité, ſans payer le tribut de reconnoiſſance qu'il lui doit en tout tems, & particulièrement dans une circonſtance qui inté-

reſſe ſes ſemblables ſans exception.

Il ſemble que la nature ait voulu prévenir une diſpoſition d'eſprit ſi contraire au bon ordre, en conſidérant avec quelle activité elle nous porte à ſouhaiter de rendre ſervice aux autres, & à les inſtruire de la manière dont ils doivent ſe conduire (1). *Les connoiſſances les plus belles & les plus utiles*, diſoit un grand Moraliſte, *ne me procureroient aucun plaiſir, s'il falloit que je les gardaſſe toutes pour moi. Si l'on vouloit me communiquer la ſageſſe même, à condition de n'en faire part à perſonne, je la refuſerois; car il n'eſt aucun bien dont la poſſeſſion ſoit agréable, quand elle n'eſt pas partagée* (2). C'eſt un déshonneur parmi les Médecins (je

(1) Cicer. de finib. bon. & mal. lib. III, cap. 8.

(2) Seneca, Epiſtol. VI.

parle des gens de bien) de tenir ſecret un remède utile. Si l'Inventeur ne le communique à ceux qui peuvent en faire uſage, c'eſt un mercenaire infâme, qui préfère ſes intérêts à l'humanité, & preſque toujours un ſcélérat, qui met à prix la vie des citoyens qu'il abuſe. Les Médecins de la Faculté de Paris ſont ſerment, à leur réception, de n'avoir aucun remède ſecret; ils promettent ſolemnellement de ſe communiquer leurs découvertes. Cette conduite étoit celle des Anciens; elle eſt toujours regardée comme un devoir inviolable. Or, ſi celui qui fonde ſa fortune ſur le ſalaire d'une découverte, n'a pas le droit de ſe la réſerver, parce qu'il la doit à tous les hommes; à plus forte raiſon l'indigent qui ne peut aucunement tourner à ſon profit les connoiſſances réſultantes de l'obſervation de ſes ſouffrances, doit-il en rendre compte à ſes ſemblables,

ou permettre qu'on le fasse pour lui, par cela seul que cette connoissance est nécessaire. Nous verrons bientôt que d'autres motifs lui enjoignent cette loi.

En voyant l'homme pauvre dans un Hôpital, on le trouve pourvu de tous les biens que procure ordinairement la fortune; asyle commode, remède à ses maux, nourriture, vêtemens, soins assidus, tout lui est offert. A voir l'empressement avec lequel on lui rend des services, l'ordre & la régularité qui règne dans les actions de ceux qui le servent, on croiroit qu'ils en attendent une grande récompense. Disons plus; le pauvre, s'il est sensible & reconnoissant, éprouve des consolations dans ses malheurs physiques, que le riche ne doit pas espérer d'acheter avec son or. L'un peut ressentir une satisfaction ravissante & tendre, en réfléchissant que l'humanité partage ses douleurs;

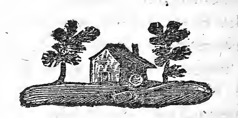
mais que l'autre ſe garde de chercher le motif d'un zèle ſimulé, de la part de ceux qui ſe raſſemblent autour de lui; il n'y reconnoîtroit que l'eſpoir de partager ſa fortune. Un Roi avoit perdu l'eſtime de ſes ſujets; il s'en apperçut trop tard. *Je n'ai plus d'amis*, diſoit-il un jour à ſon favori. *Sire*, ajouta le courtiſan, *diſtinguez les Grands qui s'empreſſent à vous donner des témoignages d'un attachement ſans bornes. Ceux que vous me nommez*, répondit le Monarque, *ne m'aiment point; leurs ſoins ſe bornent à faire croire au Roi qu'ils le chériſſent.*

Si les avantages de la ſociabilité avoient été bornés juſqu'alors à ceux que chacun de nous obtient, tant qu'il jouit de la ſanté, l'homme malade devroit au monde un nouvel exemple de bienfaiſance, en nous communiquant les procédés qui ont opéré ſa guériſon. Qu'il ſe ſouvienne que ceux qui ont ſouffert avant lui, ont tranſmis la con-

noiſſance des remèdes auxquels ils ont été redevables de leur ſalut. On en a formé l'hiſtoire, qui a fourni les lumières dont on avoit beſoin pour s'occuper de ſon ſoulagement; les maux de ſes contemporains ont encore ſervi à diſtinguer & à guérir les ſiens. Il doit donc à ſon tour, le détail exact des reſſources qu'on a employées pour le rendre à la vie, comme le tribut de reconnoiſſance à laquelle il eſt aſtreint, par les obligations qu'il a contractées envers ceux qui ont laiſſé l'expérience des moyens dont il a pu profiter. C'eſt un devoir auquel il eſt tenu en demandant des ſecours, & ce devoir l'oblige indiſpenſablement à rendre les mêmes ſervices à ſes ſemblables.

J'ai dit plus haut que l'uſage avoit décidé la queſtion que je traite; mais on ne doit pas tant conſidérer l'uſage en ſoi même, qu'en ce qu'il a d'eſſentiel; & c'eſt parce qu'il eſt tel que

chacun de nous trouve en lui la règle de ſa conduite. Cette dernière vérité tire ſes preuves des réflexions qu'on vient de lire. Enfin, l'indigent eſt plus particulièrement aſſujetti à cette règle, puiſque c'eſt la ſeule récompenſe qu'on retire des ſoins & des ſervices qui lui ſont rendus avec tant de zèle.



CHAPITRE XIX.

DES AVANTAGES QUI RÉSULTENT DE L'OUVERTURE DES CADAVRES.

SI l'on se bornoit aux moyens d'instruction que j'ai indiqués précédemment dans cet Essai, on ne profiteroit pas encore de tous les avantages que les Hôpitaux peuvent fournir pour l'enseignement. Il est un point important en Médecine pratique, duquel on tirera toujours les lumières les plus certaines, par rapport à la Pathologie; je veux parler de l'ouverture des cadavres. Quoique ce travail ait été commencé par des hommes d'un mérite distingué, cependant il n'a point été porté jusqu'à ce jour à ce point de perfection dont il est susceptible. Quelqu'effort qu'ait fait le célèbre Morgagni pour donner à ses recherches toute l'utilité qu'on

voudroit qu'elles offriſſent aux Savans, les circonſtances n'étoient pas aſſez favorables au zèle de ce grand homme. Il en connoiſſoit le déſagrément; il auroit deſiré avoir un détail bien circonſtancié des maladies qui avoient fait périr les ſujets dont il examinoit les viſcères, parce qu'il auroit donné une théorie plus certaine ſur les cauſes des délabremens dont il écrivoit l'hiſtoire. C'eſt en comparant les ſymptomes d'une maladie avec ſes effets obſervés dans les cadavres, qu'on s'élève à une connoiſſance plus approfondie de la nature des accidens & des ſuites des affections pathologiques. Or, une pareille comparaiſon ne peut être faite que par le Médecin qui a ſuivi les malades, & qui préſide en même-tems aux examens anatomiques. Mais comme il eſt néceſſaire de raſſembler une grande ſomme de faits, pour avoir une idée préciſe d'une maladie quelconque, on juge d'avance qu'un ſemblable travail

ne sera jamais suivi convenablement hors d'un Hôpital ; puisque c'est seulement dans ces asyles qu'on trouve la possibilité de multiplier les observations.

Considérons maintenant comment l'ouverture des cadavres facilite l'instruction des Praticiens. Pour suivre cet objet dans quelques-uns de ses détails essentiels, & le faire mieux connoître aux lecteurs, nous proposerons l'exemple suivant.

Un malade est attaqué d'une péripneumonie. (Le public connoît cet état, sous la dénomination de fluxion de poitrine, avec inflammation). Cette affection est fréquente chez les jeunes gens, & particulièrement ceux d'un tempérament sanguin. La science des symptomes nous apprend ce qui suit : « Le » malade est très-affoibli ; il a le pouls » petit, mol, fréquent, inégal. Il ne » peut pas garder une position hori- » sontale ; sa respiration est courte, » fréquente, inégale, avec toux &

» chaleur dans la poitrine : la face, » les yeux, la bouche, la langue, la » gorge, les lèvres mêmes ſont très- » colorées; la ſuffocation s'augmente » avec les progrès de la maladie; l'an- » xiété devient inſurmontable ; le dé- » lire ſuccède ; les autres ſymptomes » d'affections comateuſes ſe manifeſtent » & annoncent une mort prochaine ».

La maladie terminée par le trépas, préſente les obſervations ſuivantes à l'ouverture du cadavre. La ſubſtance des poulmons eſt augmentée en volume; elle eſt dure au toucher; elle remplit toute la cavité formée par le thorax; on la trouve ſouvent adhérente à la plèvre & au diaphragme : elle reſſemble à la chair par la fermeté de ſa conſiſtance. En la diviſant, il n'en ſort qu'une petite quantité de féroſité rouſſeâtre, quelquefois fétide. Le parenchime de ces viſcères offre à l'examen des inégalités dans leur tiſſu : on y rencontre des portions plus fermes, plus rouges, plus

pesantes. Si on jette ces dernières dans l'eau, elles se précipitent au fond du liquide, & ne surnagent point. On trouve dans la trachée-artère une mucosité épaisse & écumeuse. Le ventricule droit du cœur est rempli d'un sang noir & épais, quelquefois de concrétions sous forme de polipes, qui s'étendent dans le trajet des vaisseaux pulmonaires. Ces vaisseaux sont distendus par une quantité surabondante de liquide, ordinairement coagulé. Les extrémités, comme les gros troncs, sont engorgées par le sang qu'elles contiennent. Le ventricule gauche est vuide; les artères qui forment les divisions de l'aorte, & l'aorte elle-même, contiennent peu de liquides. Les veines en sont remplies particulièrement à la proximité du ventricule droit; celles des parties supérieures, comme le col, la tête & l'intérieur du crâne, sont distendues par e sang.

Comparons maintenant les sympto-

mes de la péripneumonie avec les obſervations anatomiques, pour ſavoir ſi on peut expliquer les uns par les autres, & connoître, ſi de cet examen réſultera une idée juſte de la formation de la maladie, de ſes cauſes, de ſes accidens, de ſon diagnoſtic, de ſon pronoſtic, & enfin de ſa curation.

On appelle péripneumonie, l'inflammation des poulmons; on eſt convenu que l'inflammation conſiſtoit dans l'engorgement des vaiſſeaux capillaires ſanguins, avec chaleur, rougeur, tenſion, fièvre & douleur. Or, ces ſymptomes ſe rencontrent dans la péripneumonie; la chaleur y eſt portée à un haut degré; la rougeur ne peut point y être apperçue, tant que le malade ſubſiſte; mais elle n'en exiſte pas moins; car elle ne ſe borne pas, comme on l'a vu plus haut, à la partie affectée, puiſqu'elle s'étend au loin ſur les parties environnantes. D'ailleurs, l'inſpection des poulmons prouve que non-ſeule-

ment la rougeur étoit considérable, mais ils ont une apparence violette & souvent brune; couleurs qu'on sait être le produit d'une inflammation intense, qui s'observe sur les parties externes. La tension est manifeste par l'augmentation de volume & de poids de la part des viscères dont je parle. On y reconnoît la fièvre à la fréquence du pouls & à la chaleur générale. Quant à la douleur, elle est modérée, parce que les nerfs sont peu susceptibles de compression & de tiraillemens dans la substance des poulmons. La douleur ne devient vive qu'au moment où l'inflammation se propage dans la plèvre. L'inflammation se fait dans les vaisseaux capillaires sanguins : les réflexions suivantes prouveront cette vérité.

Affection fréquente chez les jeunes gens d'un tempérament sanguin. Comme maladie inflammatoire, elle attaque de préférence les sujets sanguins, parce

que les inflammations consistent dans les engorgemens des vaisseaux artériels destinés à contenir la partie rouge. Mais ces engorgemens supposent une force d'impulsion capable de faire parcourir au liquide des routes étrangères à leur marche habituelle, ou au moins de les y engager d'une manière stable. Ainsi, le cruor ou la partie colorante rouge, est forcée à pénétrer des vases qui n'admettent dans l'état de salubrité que la portion limphatique ou séreuse des humeurs ; ce qui suppose l'intromission de molècules d'un volume trop considérable dans ces canaux ; d'où l'impossibilité de la part de ces liquides de continuer leur mouvement progressif. Une pareille force d'impulsion suppose à son tour une action vigoureuse de la part du systême vasculaire, & par conséquent une grande irritabilité ; deux facultés parfaitement reconnues dans les jeunes animaux, & constatées par

une multitude d'expériences phisiologiques; facultés inhérentes aux constitutions sanguines.

Le malade est très-affoibli. Comme une grande partie du sang est en stagnation dans les viscères de la poitrine, les autres parties n'en reçoivent point assez pour que l'équilibre subsiste entre les solides & les fluides; de-là suit nécessairement l'affaissement général, 1° faute d'action suffisante des solides sur les fluides, 2° faute de réaction de la part de ces derniers sur les autres. Ces propositions seront complètement éclaircies par ce qui suit dans l'article qui aura l'examen du pouls pour objet. Enfin, l'embarras des viscères dont l'action continuée sans gêne est essentielle au soutien de la vie, l'embarras, dis-je, du cœur & des poumons interrompt l'activité de deux fonctions vitales, la circulation & la respiration. La machine reste donc nécessairement

dans la plus grande foibleſſe, par la diminution de ces deux facultés.

Il a le pouls petit, mol, fréquent, inégal. Ce que je viens de dire ſuffiroit pour faire comprendre, pourquoi le pouls eſt petit & mol. Cependant, ajoutons encore quelques éclairciſſemens aux précédentes réflexions. Le diamètre des artères réſultant des diviſions de l'aorte, ne diminue pas aſſez promptement, pour que leur action impulſive agiſſe convenablement ſur la quantité de fluides qui y reſte contenue; car ce changement ſuppoſeroit un reſſerrement progreſſif des vaiſſeaux, mais dans une progreſſion, relative à la diminution du fluide retenu dans les poulmons. Or, on ſait par expérience que les artères ne ſont pas capables d'une diminution ſi prompte & ſi conſidérable dans leur capacité. Pour que les choſes ſe paſſent ainſi, il eſt néceſſaire que la *ſouſtraction* donnée dans une maſſe

quelconque de ſang, ait lieu lentement, comme cela arrive après des longues abſtinences ou d'autres révolutions qui conſument graduellement une quantité de ſang. Or, dans le cas ſuppoſé plus haut, les artères reſtent dans une eſpèce de ſtupeur, parce que leur force contractile eſt à moitié perdue, faute de trouver un fluide qui lui réſiſte aſſez. Une partie du mouvement de ſiſtole s'anéantit, en quelque ſorte, dans le vuide; & la portion de contraction perdue ſans agir ſur le ſang, laiſſe au reſte de la ſiſtole, une impulſion inſuffiſante, pour donner au pouls le caractère de force & de fermeté qu'il a dans la bonne ſanté.

Indépendamment de ces cauſes, le ſang n'eſt pas lancé avec force par le ventricule gauche du cœur, parce que ſa cavité eſt devenue trop ample, relativement à la quantité de liquide qui s'y amaſſe. La raiſon en eſt que, circulant difficilement dans les poul-

mons, ces viſcères n'en fourniſſent pas aſſez au cœur à tous les inſtans, pour le faire contracter convenablement. On peut donner deux raiſons de ce phénomène; 1°, l'irritabilité ou la force contractile s'exerce en proportion de la quantité du ſtimulus qui la détermine; 2°, ſelon l'énergie du ſtimulus. Ces deux propriétés ſont conſtatées par des épreuves phyſiques. Or, dans l'hypothèſe donnée, une petite portion de ſang aborde dans le ventricule gauche: donc ſon contact ne doit point exciter une irritabilité ſemblable à celle que détermineroit une plus grande maſſe de liquides. Le ſang n'a pas toujours augmenté en acrimonie toutes les fois qu'il y a inflammation: on peut dire même que dans celle qu'on appelle *ſincère*, il a conſervé ſon état de ſalubrité, à l'épaiſſiſſement près. Donc le ſtimulus reſtant le même, par rapport à ſon énergie, mais étant en quantité inſuffiſante pour déterminer puiſſam-

ment l'irritabilité, la contraction du cœur sera incomplète. Ajoutons encore à ces considérations que l'entrelassement des fibres charnues du cœur, empêche nécessairement qu'un des deux ventricules ne se contracte puissamment, quand l'autre est distendu à l'excès : puisque le rapprochement des points contractés autant que cela est possible ; eu égard à la structure de l'organe irritable, suppose dans cette action, une liberté absolue; liberté, comme on le connoît par le fait même, qui n'existe pas. Donc le pouls doit être petit & mol, faute d'action suffisante de la part des solides, & de réaction complète de la part des fluides.

Fréquent : il est d'observation que la fréquence dans les mouvemens des artères, est le produit d'une irritation considérable, qui a son siége dans quelque partie. L'irritation est fixée dans la substance des poulmons : elle est la suite de leur engorgement,

du tiraillement de leurs nerfs, & de l'impoſſibilité où ſe trouve le ſang de les parcourir librement. Le cœur ſurchargé de la ſurabondance de liquides dont il ne peut ſe débarraſſer, multiplie ſes contractions pour le faire circuler ; donc les artères à leur tour doivent avoir des mouvemens plus réitérés dans un tems donné. Ces principes ſeront encore mieux développés dans les articles ſuivans, en parlant de *l'anxiété*, &c.

Inégal : l'inégalité eſt un caractère très-ordinaire de la fièvre ; elle reconnoît pour cauſe le défaut de liberté dans la circulation. En effet, toutes les fois qu'un obſtacle quel qu'il ſoit, gêne ſenſiblement le cours des liquides, les vaſes qui le contiennent, en ſont dans quelques inſtans, remplis au-delà du point ordinaire de dilatation habituelle; circonſtance qui dérive néceſſairement de l'effet des obſtacles qui s'oppoſent à la circulation, ou qui la génent. Les vaiſſeaux auront donc des contrac-

tions

tions inégales dans leur force & dans leur vîtesse; car il faut une impulsion plus vive pour chasser une once de liquide, que pour quatre gros. Mais la force impulsive étant déterminée, comme on l'a vu plus haut, par la quantité de liquides, dans la présence desquels consiste l'action stimulante; toutes les fois qu'un vase sera plus rempli, il se contractera plus fortement; d'où son inégalité de force. D'ailleurs, l'élasticité doit être ici considérée comme une cause d'inégalité : ainsi, un corps cylindrique flexible, extensible & élastique porté à un plus haut degré d'amplitude dans un tems donné par une substance étrangère, réagira plus vigoureusement sur cette substance, à raison du point de distension où il sera parvenu.

L'inégalité de tems se conçoit ainsi. Le cylindre A, qu'on suppose sensible au stimulus qui agit sur ses parois, n'a dans l'ordre habituel des fonctions,

qu'une capacité , comme 20. Il a reçu vingt-quatre parties de liquides ; pour se vuider aussi facilement que dans le tems où il n'est rempli que par 20, il faudroit supposer que les vaisseaux dans lesquels il lance le liquide le recevront sans obstacle. Or, dans l'hypothèse donnée, cette circonstance n'existe pas ; (on en a eu les raisons plus haut) sa contraction n'évacuera donc pas le sang au point de parvenir à un resserrement convenable. Pour y arriver, il recommencera sa contraction plutôt, parce que la présence du stimulus l'y détermine.

Les lecteurs qui trouveroient une contradiction dans l'explication de ces deux articles, doivent se rappeller que toute l'action vasculaire du systême artériel dépendant de l'aorte, est foible, tandis que celle des artères pulmonaires est prodigieusement augmentée; phénomènes qui n'empêchent point la fréquence dans les deux genres de vases,

par les rapports intimes qui exiſtent entre les deux ventricules du cœur. Comme mon projet n'eſt pas de faire ici un traité de Médecine, c'eſt à eux à s'éclaircir ſur cette matière par de plus amples inſtructions. Il me ſuffit, dans ce moment, de démontrer combien l'inſpection des cadavres eſt utile à la pratique médicale : continuons.

La reſpiration eſt courte, fréquente, inégale. Les poulmons ſont exceſſivement gorgés de ſang ; il eſt donc impoſſible qu'ils ſe développent dans toute leur étendue. Leur ſubſtance acquiert une fermeté & une ſolidité qui en rend l'expenſion impraticable. Il n'y a donc qu'une petite portion d'air qui puiſſe pénétrer dans les principaux rameaux de la trachée-artère : ainſi, la reſpiration ſera courte. Elle eſt fréquente, pour ſuppléer, à quelques égards, au défaut de développement. La gêne dans laquelle ſe trouvent les poulmons, détermine ſans ceſſe les organes qui éten-

dent le thorax à s'acquitter de cette fonction ; donc les mouvemens alternatifs d'inspiration & d'expiration doivent être multipliés davantage que dans l'état sain.

Elle (la respiration) est inégale ; cette inégalité se distingue par deux modes ; mode de force & mode de tems. Mode de force, quand la géne devenue extrême, agit puissamment sur les muscles qui augmentent, par leur contraction, la capacité du thorax, pour y recevoir une plus grande quantité d'air respirable. Mode de tems ; quand l'embarras des viscères détermine des inspirations plus fréquentes & plus considérables, les poulmons éprouvent une sorte de dégagement momentané, & la nécessité d'inspirer de nouveau n'est pas aussi urgente que dans le moment précédent; ces alternatives se succèdent rapidement d'un instant à l'autre.

Avec toux, chaleur dans la poitrine. Les vésicules bronchiques sont irritées

par la préſence d'une ſéroſité muqueuſe plus abondante, & qui gêne l'introduction de l'air dans leur cavité, rétrécie d'ailleurs par la congeſtion ſanguine qui a lieu dans le poulmon. Cette partie muqueuſe eſt dépoſée en plus grande quantité, par la raiſon que les vaiſſeaux trop gorgés de fluides, en font une ſecrétion plus conſidérable : la toux eſt ſi forte chez quelques ſujets, qu'elle occaſionne la rupture de quelques vaiſſeaux ſanguins ; d'où les crachats ſanguinolens & l'émophthiſie ; d'où l'épanchement du ſang dans les diviſions de la trachée-artère, & le parenchime des poulmons. La chaleur de la poitrine eſt exceſſive ; nous avons remarqué, plus haut, qu'elle eſt le produit de l'inflammation, par le frottement violent des ſolides ſur les liquides, la fréquence des pulſations du ſyſtême artériel, & les efforts réitérés du cœur & des artères, pour accélérer le cours du ſang, dont

la préfence diftend leur capacité outre mefure.

Impoffibilité de conferver une pofition horifontale. Dans cette attitude, les vifcères du bas-ventre compriment le diaphragme; par conféquent, ils s'oppofent à fon abaiffement. Le contraire a lieu quand les malades font élevés de manière à fe rapprocher de la ligne verticale. Dans ce dernier cas, l'amplitude de la poitrine eft augmentée, & la refpiration devient un peu plus facile. De quelque matière que les poumons foient remplis, le même phénomène a lieu; c'eft par cette raifon que quand ils font inondés de pus, après la péripneumonie, ou de férofité dans l'hydropifie, les malades font forcés à fe tenir affis fur leurs lits; autrement, la toux, l'étouffement, & la difficulté de refpirer les tourmentent fans relâche, & de la manière la plus cruelle.

La face, les yeux, &c. font très-colorés. Toutes les fois qu'il exifte un

obſtacle qui empêche le ſang de parcourir ſes routes ordinaires, les parties malades ne ſont pas les ſeules dont la couleur ſoit plus intenſe : toutes celles qui ſont compoſées de vaiſſeaux dont l'origine dépend des viſcères, ou des organes affectés, acquièrent auſſi un aſpect d'un rouge plus animé. La raiſon en eſt, que ces dernières reçoivent à leur tour plus de fluides qu'elles ne devroient en contenir : par conſéquent, leur couleur eſt plus intenſe. Or, comme on l'a vu par l'examen anatomique, le ventricule droit du cœur ne pouvant ſe débarraſſer du liquide qui le gorge, les veines des parties ſupérieures qui s'y rendent, reſtent pleines ; d'une autre part, l'aorte continuant à porter vers la tête une grande portion du ſang qui lui eſt fourni par le ventricule gauche, ces mêmes parties contiennent beaucoup de ſang veineux & beaucoup de ſang artériel ; double cauſe de leur rougeur. La preſſion des poulmons

augmentés de volume, ſur l'aorte deſcendante, détermine une plus grande quantité de ſang à ſe porter vers la tête. Enfin, la raréfaction de ce fluide occaſionnée par la fièvre, ſont deux autres cauſes qui font naître une pléthore locale ſupérieure, qu'il faut joindre à la pléthore générale, fréquemment exiſtante avant l'invaſion de la péripneumonie.

La ſuffocation s'augmente avec les progrès de la maladie. La liberté de la reſpiration exige que les poulmons ſe développent parfaitement, pour recevoir l'air qui doit remplir les véſicules bronchiques : on a vu plus haut, que ce développement étoit impoſſible, l'engorgement inflammatoire étant conſidérable. La ſuffocation a été modérée dans l'invaſion, parce qu'alors il n'y avoit d'obſtruction ſanguine que dans une partie des vaiſſeaux ; par conſéquent, le reſte des poulmons étoit encore ſuſceptible d'une extenſion ſuffi-

ſante, pour continuer la circulation avec une gêne modérée.

Il faut cependant excepter de cette théorie générale les cas où l'inflammation commence par les vaiſſeaux bronchiques ; quand cet accident a lieu, la ſuffocation eſt extrême dès les premiers jours. La raiſon en eſt que les portions muſculaires des anneaux cartilagineux de la trachée-artère, s'enflamment promptement ; par conſéquent, la mobilité de ces organes eſt anéantie dans un court eſpace de tems, & les malades meurent de ſuffocation, avant que l'inflammation de la ſubſtance même des poulmons ait fait des progrès conſidérables. Comme cette ſeconde eſpèce de péripneumonie marche rapidement à ſa terminaiſon, le ſang ne paroît pas avoir éprouvé un changement bien marqué. Il n'eſt pas même néceſſaire qu'il ait un caractère inflammatoire, pour déterminer la naiſſance de cette maladie, parce qu'elle eſt ordinairement le pro-

duit d'une impreſſion ſubite & véhémente de quelques corps froids, comme la déglutition d'une eau fraîche, ou la reſpiration d'un air trop froid, après avoir éprouvé une chaleur vive qui a procuré de l'efferveſcence dans les fluides.

Comme je dois ſuppoſer, dans cet Eſſai, que les lecteurs connoiſſent le méchaniſme de l'inflammation commençante, je ne dirai point par quel moyen les routes ouvertes au ſang étant obſtruées dans les vaiſſeaux du moindre calibre, & les gros troncs continuant à recevoir les liquides chaſſés par le cœur, doivent, à leur tour, s'engorger & ſe diſtendre faute de les lancer plus loin.

Quant aux accidens qui ſont le réſultat d'une inflammation plus étendue, ils ſont aiſés à concevoir, en ſe reſſouvenant que la plèvre devient adhérente aux poulmons, parce que l'engorgement ſanguin ſe continue de la ſubſtance

des viſcères à cette membrane avec laquelle ils ſont en contact : la même choſe a lieu par rapport au diaphragme. Ces deux accidens réunis, & la congeſtion toujours croiſſante dans les vaiſſeaux pulmonaires, nous explique pourquoi,

L'anxiété devient inſurmontable. C'eſt alors que la circulation eſt exceſſivement gênée : le pouls n'offre plus que des ondulations incertaines, telles qu'on les rencontre dans les animaux qu'on a expoſés à l'action des ſubſtances aériformes nuiſibles. Cette anxiété s'explique par la plénitude extrême des vaiſſeaux pulmonaires, la compreſſion des véſicules bronchiques, la diſtenſion exceſſive du ventricule & de l'oreillette droite du cœur, & quelquefois auſſi par l'adhérence que contractent les poulmons avec la plèvre ; le diaphragme & le médiaſtin ; elle s'accroît auſſi par la paralyſie d'une partie des nerfs du cœur.

Le délire ſe manifeſte, &c. Le délire

& les affections comateuses sont le produit de la congestion formée dans le cerveau ; celle-ci se prouve par la plénitude des vaisseaux de la tête, observée à l'inspection des cadavres, par la rougeur intense de toute la face, quelquefois la saillie des yeux en dehors, leur air hagard comme dans l'apoplexie. En effet, la congestion de la tête établit véritablement un état apoplectique, qui termine les souffrances des personnes attaquées de péripneumonie. La même chose se retrouve dans toutes les circonstances où la respiration a été considérablement lésée ; telles sont les asphixies occasionnées par les gas crayeux & autres, &c.

Si l'on a lu ces remarques avec attention, on est assuré que l'ouverture des cadavres donne des notions parfaitement justes de l'effet des maladies sur les organes particulièrement affectés. A la vérité, on ne rencontre, dans cet examen, que les résultats extrêmes de

cet effet ; mais l'hiſtoire des ſymptomes, toujours comparée avec ces obſervations, fait aſſez concevoir quelle doit être la différence de léſion qui a lieu à l'invaſion d'une affection pathologique, d'avec celle (léſion) qui ſe trouve à la terminaiſon. Il réſulte encore des mêmes réflexions, que la cauſe des maladies étant bien connue par la méthode que j'indique, & dont on a toujours conçu l'utilité, on juge avec plus de préciſion, quels ſont les moyens curatifs auxquels on doit accorder la préférence. Je ne ſuivrai pas l'exemple que j'ai rapporté ſous ces derniers rapports, parce que cette diſcuſſion nous meneroit trop loin.



CHAPITRE XX.

Des obstacles qui s'opposent à l'étude de l'Anatomie.

L'OUVERTURE des cadavres confidérée fous l'afpect que j'ai préfenté, n'offre de moyens d'inftructions qu'aux Praticiens; mais comme il eft néceffaire pour profiter de ce genre de travail d'avoir des connoiffances profondes en Anatomie, il eft indifpenfable d'en faciliter l'étude aux jeunes gens. Il n'eft peut-être pas inutile de faire connoître, en ce moment, les obftacles qui fe font oppofés à la rapidité des progrès de cette fcience. On ne peut douter qu'une partie des coutumes de la religion Juive ne fe foient confervées parmi nous. Les loix que Moyfe avoit données aux Ifraélites devoient néceffairement avoir quelqu'influence fur

celles du Chriſtianiſme, puiſque cette religion ſainte eſt l'accompliſſement de la promeſſe faite aux Hébreux. Il eſt écrit dans le livre des nombres, que *quiconque aura touché le cadavre d'un homme, ſera immonde pendant ſept jours* (1). La loi veut qu'il ſe purifie; & s'il la tranſgreſſe, il eſt coupable de cette omiſſion, dont la punition eſt fixée par le Légiſlateur. Les mêmes préceptes ſe retrouvent dans le Lévitique (2).

La chaleur du climat qu'habitoient les Iſraélites, exigeoit l'obſervation rigoureuſe de ces ſages coutumes. Sans ces précautions, un peuple imprudent & ſans inſtruction, ſe ſeroit ſouvent expoſé aux effets funeſtes de la putréfaction. Cette conjecture, ſur les cauſes qui avoient déterminé Moyſe à mainte-

(1) Lib. Numer. cap. XIX, verſ. 11.

(2) Lib. Levitiq. cap. V, verſ. 2.

nir une police exacte dans l'exécution des règles prescrites sur cet objet, est confirmée par les paroles suivantes : *Le jour que vous aurez immolé une victime, vous vous en nourrirez ainsi que le lendemain ; mais ce qui en restera après ce tems écoulé, sera consumé par le feu.* Flavius Joseph fait mention de ces usages (1) ; il assure qu'il étoit expressément ordonné d'inhumer les corps des ennemis morts dans les combats (2). Les criminels qu'on avoit fait périr par le supplice de la croix, n'étoient pas non plus privés de la sépulture ; il étoit ordonné de les enterrer le jour même de leur trépas (3).

(1) Flav. Joseph, contra Apian. Alexandr. lib. II.

(2) Id. Antiquit. Judaïcar. lib. IV, cap. VIII.

(3) Libr. Deuteronom. cap. XXI, vers. 23.

Les autres Nations ne marquèrent pas moins de zèle à remplir ce devoir funèbre ; il étoit un des préceptes essentiels de la religion des Grecs. Les Historiens & les Poëtes de ces contrées ne parlent jamais des morts qu'avec un grand respect. C'étoit un malheur extrême, d'être privé de sépulture ; les mânes de ceux qui avoient éprouvé cet abandon, erroient long-tems sur la terre, en attendant qu'on les appaisât par des sacrifices religieux. Homère & Virgile nous apprennent l'ordre de ces cérémonies. Les peuples les plus animés à leur perte mutuelle, respectoient ce devoir dans leurs ennemis. Souvent les combats les plus opiniâtres étoient interrompus pour inhumer les morts. Les Athéniens punissoient du dernier supplice les citoyens qui avoient enfreint cette loi pieuse (1) : on sait avec quelle injustice on fit périr les Généraux

(1) Xénophon. de gest. Græcor. libr. I.

Athéniens qui ſuccédèrent à Alcibiade; on (1) commit envers eux un acte d'inhumanité, dont il n'y a peut-être point eu d'exemples ſous le règne des tirans les plus barbares, puiſqu'ils avoient été dans l'impoſſibilité de s'acquitter de ce devoir. L'autorité de Socrate, qui prit leur défenſe, la ſolidité de ſes raiſons, ni ſon éloquence, ne les ſauvèrent pas du ſupplice (2).

Quelles reſſources reſtoient aux Phyſiciens pour apprendre à connoître la ſtructure de l'homme, quand des uſages auſſi rigoureuſement obſervés auroient livré à la haine univerſelle & à une mort infaillible, l'Anatomiſte qui eût cherché ſon inſtruction dans l'ouverture des cadavres? Les ſeuls moyens d'acquérir des connoiſſances ſe rédui-

---

(1) Diodor. Sicul. lib. XIII, cap. 102.

(2) Plutarch. de vitis viror. illuſtr. vita Pericles.

ſoient à quelques regards jettés au hazard ſur les ſujets qu'on embaumoit. Mais cette fonction remplie par des citoyens qui en faiſoient leur unique occupation, n'étoit pas propre à donner de grandes lumières ſur la diſpoſition des viſcères.

Le dogme fondamental de la réſurrection, chez les Chrétiens, ne favoriſe pas l'abolition du reſpect indiſtinctement accordé aux morts. Malheur à celui qui arracheroit un cadavre à ſa ſépulture. Les Tribunaux armés du glaive de la juſtice qui défend la profanation des tombeaux, vengeroient bientôt l'outrage fait à ſa cendre. Véſal nous apprend qu'il fut pluſieurs fois (1) expoſé au danger de perdre la liberté & la vie, en voulant ſatisfaire le deſir de s'inſtruire par des recherches anatomiques. Le Gouvernement con-

(1) Veſal, Oper. Edit. Boerh. & Albin. præfat.

vaincu de la néceſſité de ces travaux, facilite depuis long-tems le tranſport des cadavres; mais la prudence qu'il doit apporter dans cette tolérance, ne permet pas encore qu'on ſe livre librement à cette ſcience. Quoiqu'il connoiſſe la néceſſité de ſuivre à cet égard une marche différente, la tranquillité publique, les uſages & la crainte de mille inconvéniens, exigent qu'on reſtreigne les facilités de cet utile travail. Il en réſulte des obſtacles infinis pour l'inſtruction, ſur-tout pour les jeunes gens auxquels il ſeroit quelquefois dangereux d'accorder des permiſſions trop étendues.



CHAPITRE XXI.

DES MOYENS DE FACILITER L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

CEPENDANT, la Médecine & la Chirurgie ont également pour baſe les connoiſſances anatomiques, tant dans la théorie que dans la pratique. Il eſt donc indiſpenſable d'avoir des lieux publics deſtinés aux diſſections ; il n'y en aura jamais de plus convenable que les Hôpitaux : c'eſt là ſeul qu'on trouvera le nombre ſuffiſant de ſujets propres aux recherches de la ſcience dont je parle. En formant des établiſſemens de ce genre, on préviendra les déſordres qu'on auroit à craindre de la trop grande liberté accordée au tranſport des cadavres, la profanation des cimetières, les accidens qui réſultent journellement du vol des morts, les violen-

ces qui ſe commettent d'une part, pour y parvenir, & d'une autre pour y mettre obſtacle, la tranſgreſſion des loix établies ſur cet objet, les dangers de prendre des ſujets dont la putréfaction eſt avancée faute d'avoir la poſſibilité de s'en procurer d'autres, & enfin des maladies mortelles qui réſultent journellement de leurs diſſections. A ces conſidérations, ſe réuniſſent des avantages réels par leſquels on concevra que l'Anatomie ſeroit plus généralement & plus ſoigneuſement cultivée : les Etudians n'étant plus forcés à s'occuper chez eux de travaux qui infectent leurs logemens, ils s'y livreront avec plus d'ardeur ; le prix des ſujets ne ſera plus un obſtacle à cette étude; on ne verra plus des jeunes gens dans l'impoſſibilité de fournir l'argent néceſſaire à l'achat des cadavres : ces facilités deviendront la ſource d'une inſtruction plus générale.

Il eſt démontré, par l'obſervation,

que les Etudians ne feront jamais bien inftruits quand ils fe borneront à entendre les leçons des Profeffeurs : cette forme d'enfeignement eft néceffaire, fans doute ; mais il s'en faut bien qu'elle foit fuffifante pour donner une idée exacte de la ftructure de l'homme. On fait mal l'Anatomie, quand on n'a pas difféqué long-tems. Quand on n'a pas cherché, avec foin, la pofition des parties, leurs rapports entr'elles, leur ftructure intime, on n'a que des idées fuperficielles de cette fcience. Mais pour bien connoître les organes, il faut être parvenu à quelque habileté dans l'art des diffections ; ce qui fuppofe qu'on en a fait une longue & pénible habitude ; pendant qu'on eft occupé de ces détails, les leçons des Profeffeurs diffipent les incertitudes qui réfultent des recherches dont on n'a pas encore une grande aifance ; elles fervent auffi à diriger les opérations & à claffer, avec jufteffe, les idées

qu'on acquiert par l'examen des parties.

Les amphithéâtres publics feroient dirigés par un des Médecins attachés aux Hôpitaux. Il auroit foin d'y faire obferver l'ordre & la tranquillité néceffaire aux progrès de l'étude; il feroit chargé d'empêcher une diffection trop minutieufe de cadavres, qui porteroient des marques de maladies contagieufes. Il ne permettroit, par rapport à ceux-ci, que les recherches pratiques dont j'ai donné le plan dans un des Chapitres précédens. Il feroit un choix convenable des fujets qu'on deftineroit à des diffections qui exigent un tems confidérable, comme l'étude des nerfs & des vaiffeaux. Ce fervice ne gêneroit point fes fonctions, parce qu'il fuffiroit de vifiter les falles de diffections une fois par jour, ou de préfider au choix des cadavres.

CHAPITRE

CHAPITRE XXII.

DES LIEUX DESTINÉS A L'ÉTUDE DE L'ANATOMIE.

CET établiſſement n'exigeroit que la dépenſe d'un emplacement ſpacieux & bien aéré. Une portion des combles des bâtimens, commodément diſpoſée, ſerviroit à cet uſage. Il ſeroit néceſſaire d'avoir une ſalle publique dans chaque Hôpital, afin de diviſer les Etudians dans différens quartiers, & prévenir l'embarras & la foule qui s'oppoſeroient à la facilité du travail. En choiſiſſant un lieu élevé qu'on deſtineroit aux recherches anatomiques, on n'auroit point à craindre les exhalaiſons qui s'élèvent des cadavres; elles ne ſeroient point nuiſibles aux malades. L'aſpect de ces lieux ſeroit caché à ceux

qui n'y ſont point appellés par leur état : l'ordre & la propreté qu'on y maintiendroit, en rendroient le ſéjour ſupportable. On auroit ſoin de les fournir de l'eau néceſſaire. La facilité d'y faire circuler l'air, préviendroit, en partie, les effets de la putréfaction ſur les Etudians.

Je deſirerois donc qu'on formât des établiſſemens qui ne ſont pas diſpendieux & cependant d'une utilité urgente ; des lieux deſtinés à l'étude, qui ne recelent que des cadavres épars & des membres ſanglans ; lieux où l'homme ſemble ſéparé du monde, pour vivre dans le ſéjour des morts ; où toutes les cauſes de ſa deſtruction ſe multiplient autour de lui ; où chaque découverte l'avertit des dangers qui l'environnent ; où ſon eſprit eſt toujours attaché à la contemplation des maux qui affligent l'humanité ; lieux où il éprouve, malgré lui, cette ſombre

triſteſſe, compagne inſéparable de la vue des malheurs qui menacent notre exiſtence. Eh pour qui penſe-t on que j'implore, en ce moment, la bonté des Miniſtres qui nous gouvernent? Pour le citoyen qui n'apprend à rappeller ſon ſemblable à la vie, qu'en ſe livrant lui même aux agens du trépas. Ces vaſtes tombeaux où l'Anatomiſte contemple les ſuites de nos infirmités, exhalent des principes peſtilentiels qui anéantiſſent ſouvent le téméraire qui oſe y deſcendre vivant. S'il brave impunément cette révolution continuelle qu'excite la putréfaction ſur les organes des ſens, une atmoſphère infectée par des émanations pernicieuſes, dépoſe dans ſes poulmons, des ſources fécondes de maladies cruelles. L'inquiétude qu'inſpire aux hommes ordinaires la crainte d'une mort qui peut être prochaine, n'a jamais ſuſpendu le cours de ſes travaux funèbres; dé-

voué aux effets des exhalaifons mortifères, il oublie aifément les intérêts de fa vie. Heureux, s'il pouvoit oublier de même qu'infecté par des miafmes dangereux, il porte quelquefois avec lui dans une famille chérie, la défolation & la mort.



CHAPITRE XXIII.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE PRATIQUE EST INDISPENSABLE.

LES réflexions insérées dans les Chapitres XII, XV & XIX, donnent l'idée d'un enseignement de Médecine pratique, pour l'instruction des Médecins attachés aux Hôpitaux. Mais ce seroit borner l'utilité de ces projets à un trop petit nombre de personnes, que de les restreindre à celles qui feroient un service dans les Maisons de charité, sous la direction des premiers Médecins. On a vu, par ce qui précède, combien cette institution seroit avantageuse aux malades rassemblés dans les asyles dont je parle : on est convaincu, par la même lecture, qu'elle (cette institution) contribueroit beaucoup aux progrès de l'instruction médicale, & qu'enfin, par

ſon ſecours, on acquéreroit des connoiſſances plus certaines que par la méthode actuellement uſitée : que par conſéquent, elle intéreſſe l'humanité, puiſque les Médecins formés à cette diſcipline, devant la plupart retourner dans le monde après leur tems de ſervice, y porteroient les fruits d'une étude profonde, & ſeroient, par cela même, des citoyens précieux à l'Etat.

Cependant, on ne doit pas ſe diſſimuler que de pareilles reſſources ne ſont pas d'une utilité générale, parce que les hommes inſtruits d'après le plan que je propoſe, ne ſeroient pas aſſez multipliés dans le Royaume. Examinons maintenant par quel moyen on parviendroit à rendre l'enſeignement univerſel. Pour établir, d'une manière plus poſitive, la marche qu'on doit ſuivre dans l'examen de cette queſtion, conſidérons ſommairement les uſages des Anciens & ceux des Modernes ; de

leur conduite comparée, nous tirerons les lumières néceſſaires pour arriver au but que nous nous ſommes propoſés.

Les Médecins de l'antiquité conduiſoient leurs diſciples chez les malades : cette coutume étoit encore uſitée parmi les Modernes dans les derniers ſiècles ; elle s'eſt perpétuée, en partie, juſqu'au commencement de celui où nous vivons. Cependant, le nombre des Etudians étoit trop conſidérable pour être admis chez des particuliers, avec le Médecin, auquel ils avoient donné leur confiance. La réunion des jeunes gens de tous les pays dans les écoles les plus célèbres, ne préſentoit plus d'autre reſſource pour ſe former à la pratique, que l'obſervation dans les Hôpitaux. Fixons un moment notre attention ſur ce genre d'études, pour ſavoir quel eſt le fruit qu'on peut retirer.

Toutes les fois qu'un Médecin accrédité ſera chargé d'un grand Hôpital,

il lui ſera impoſſible de rendre compté aux jeunes gens qui ſuivent ſa pratique, des motifs de ſa conduite envers les malades. Ses occupations multipliées dans le monde, exigent qu'il termine ſa viſite, pour parcourir enſuite les différens quartiers d'une grande cité. Il réſulte de ces vérités que les Etudians ne prendront qu'au hazard quelques notions des affections morbifiques qu'ils obſerveront, & que ſouvent ces notions feront fauſſes, parce que perſonne ne ſe chargera de rectifier leurs erreurs. Le diagnoſtic de la maladie ſera mal établi dans leur eſprit; ils concevront encore moins les raiſons par leſquelles le Médecin ſe ſera déterminé à preſcrire tel ou tel moyen. Leurs remarques ſur les maladies, & le procédé curatif qu'on aura mis en uſage, deviendront un ſujet de penſées incertaines, d'idées confuſes, un cahos inextricable de réflexions contradictoires; de la réunion deſquelles il ne ſortira que très-diffici-

lement & très-rarement des notions justes. Voilà cependant la sorte d'enseignement qu'on assure être d'une grande utilité.

Si le diagnostic des maladies qui présentent à l'invasion un caractère caché, est difficile à saisir par un Praticien éclairé, (cette circonstance, comme on sait, s'offre tous les jours dans la pratique de la Médecine) quel jugement portera l'Etudiant sur la nature de cette affection morbifique, sur les indications qu'elle présentera, & la manière dont on les aura remplies? Quelle application pourra-t-il faire, à son tour, de ce qu'il aura observé? Nulle, ou une dangereuse, au moins incertaine; par conséquent, très-rarement utile.

Il est essentiel de montrer que le diagnostic des maladies est presque impossible à saisir par les Etudians, en suivant la marche usitée. Je suppose un jeune Médecin très instruit de la théorie de sa science; il sait les signes par les-

quels on diſtingue une fièvre inflammatoire (c'eſt l'exemple le plus propre à faire concevoir le véritable état de la queſtion, parce que c'eſt une des maladies les plus ſimples). Les Maîtres qui l'ont enſeigné, ont dû iſoler cette maladie, & la préſenter avec ſes ſymptomes propres, indépendament de tous les accidens étrangers auxquels elle peut être unie ; autrement, il n'y auroit que confuſion dans l'enſeignement, ou plutôt il n'y auroit point de véritable enſeignement. Cependant, qu'un ſujet ſoit attaqué d'une fièvre inflammatoire, le Théoricien ne retrouvera plus la face de maladie (s'il eſt permis de parler ainſi) qu'il s'étoit figurée par la penſée ; c'eſt que la conſtitution, l'eſpèce d'humeur prédominante, la manière de vivre, le local, les affections de l'ame, apportent des changemens dans la façon d'exiſter de la part des ſymptomes ; changemens propres à faire méconnoître le véritable caractère de la fièvre que

j'ai nommée, ſi elle n'eſt pas obſervée par un Praticien exercé. Le diagnoſtic deviendra plus obſcur, ſi des accidens étrangers à l'affection principale ſe manifeſtent avec quelqu'intenſité. Le Théoricien ſera encore plus embarraſſé toutes les fois qu'une maladie préſentera des ſignes d'inflammation à ſon invaſion avec ceux d'une malignité commençante. Les détails de cette vérité ſont expoſés amplement dans le Traité que j'ai publié ſur les fièvres malignes (1). Les combinaiſons de la putridité avec l'inflammation, particularités fréquentes dans l'obſervation médicale, forment auſſi des caractères mixtes, qu'on ne diſtingue point ſans une grande habitude de voir des malades.

Si les hommes vivoient d'une manière ſimple, les maladies ſe préſenteroient toujours avec leurs véritables ſignes. En effet, on retrouve dans les campa-

(1) Traité des Fièvres Malignes, tom. III.

gnes une application facile à faire, des descriptions d'affections pathologiques, telles qu'elles nous sont données par les bons Auteurs. Dans les grandes cités, où les passions exercent l'ame de mille manières différentes, le systême nerveux toujours trop mobile, dénature les vrais caractères des maladies. Il en résulte un ensemble d'accidens qui se compliquent les uns par les autres, font disparoître les symptomes de l'affection essentielle, & différencient sa marche & sa terminaison. Or, le Théoricien qui n'a pas été en état de distinguer une maladie simple, à plus forte raison ne saisira pas le diagnostic d'une maladie compliquée. Les indications tiennent au diagnostic, & les moyens curatifs aux indications; donc le Théoricien sera incapable d'exercer la Médecine sans avoir été formé à la pratique.

Que faire pour completter son instruction? Lui donner la possibilité d'observer des malades, en même-tems qu'on

dirigera ſon obſervation par une application juſte de la théorie qu'il avoit appriſe ; lui rendre compte des indications que préſente une maladie déterminée dans un ſujet donné ; lui expoſer les différences qui compliquent cette maladie, & par conſéquent les raiſons qui déterminent à faire choix de tel moyen curatif dont l'action auroit été nuiſible ou inutile, ſi l'affection primitive ſe fût préſentée avec les accidens qui la conſtituent eſſentiellement. Rendons ces propoſitions plus claires par un exemple.

Un ſujet eſt attaqué d'une fièvre catarrhale, après avoir été expoſé aux alternatives d'une chaleur vive, & d'un froid ſubit. La tranſpiration a été ſupprimée, l'humeur de cette excrétion retenue dans les vaiſſeaux cutanés, & le tiſſu cellulaire, s'épaiſſit tout à-coup. Si elle reflue à l'intérieur, elle forme des congeſtions d'une matière ténace dans les poulmons, dans le bas-ventre, &c.

La maladie étant connue par ses signes & par ses causes, il est évident que l'emploi des incisifs devient indispensable : c'est de leur action qu'on doit attendre la guérison. Les incisifs atténuent l'humeur, raniment le mouvement des fluides, augmentent l'énergie du systême vasculaire, & par conséquent, accélèrent la coction de la matière morbifique ; d'où son expulsion par les crachats, les selles, les urines & les sueurs, ou par quelques-uns seulement de ces émonctoires, selon que la nature est disposée à s'en débarrasser par tel organe, plus facilement que par tel autre. Mais si le sujet a des viscères irritables, si son sang est acrimonieux, la maladie présente d'autres caractères : l'inflammation se joint aux symptomes primitifs : alors, au lieu d'accélérer le mouvement des humeurs pour faciliter la coction, on se trouve forcé à diminuer l'énergie des facultés vitales. La conduite qu'on tient

dans ces deux cas, eſt tout-à-fait oppoſée. Ces deux circonſtances préſentent des caractères extrêmes; mais il y a des ſymptomes que j'appellerai intermédiaires qui exigent, dans d'autres malades, une combinaiſon de ces divers traitemens. Toutes ces variétés ayant cependant la même maladie pour origine, il s'en ſuit qu'elles ne ſont véritablement reconnoiſſables que par un Praticien exercé. Il réſulte encore de ces réflexions que les Etudians ſont dans la néceſſité de s'inſtruire de ces différences, d'après la pratique raiſonnée & rendue intelligible par des explications claires & préciſes, de la part des Médecins habitués à voir des malades. Il eſt donc indiſpenſable, pour former des Praticiens, de leur apprendre en quoi conſiſte l'exercice de leur ſcience. Revenons aux uſages des Anciens.

Dans les petites Républiques de la Grèce, les Médecins avoient la poſſi-

bilité de conduire leurs diſciples avec eux, chez les malades. Chaque ville formoit en quelque ſorte, une famille dont les mœurs, les uſages, & ſans doute la manière de penſer, étoient à peu-près uniformes. Un citoyen n'étoit point un étranger dans la maiſon d'un autre citoyen de la même ville : une maladie n'étoit point un ſecret qu'on voulût cacher à ſes voiſins. D'ailleurs, un Républicain étoit par la conſtitution même de l'état, dévoué au bien général. La connoiſſance de ſes maux, comme celle des remèdes propres à les guérir, intéreſſant le ſalut public, elle devenoit une propriété commune, dont on avoit droit d'uſer pour l'avantage de l'Etat. Un particulier, dans une Démocratie, toujours prêt à ſacrifier ſa vie pour l'intérêt de ſa Nation, ne ſe refuſoit point à l'inſtruction des hommes utiles à la conſervation de ſes concitoyens, & auxquels la République

accordoit une confidération dont on n'a point d'idée dans les conftitutions Monarchiques.

Mais là, où les familles font ifolées, où la conduite particulière veut refter ignorée, où les goûts fe diverfifient comme les perfonnes, où le bien général difparoît toujours devant le perfonnel, où la dépravation des mœurs amène avec elle fes fuites honteufes, où les liaifons de fociété ne font refferrées que par l'ambition ou les projets de fortune, où chaque homme ne veut point être aux yeux du monde ce qu'il eft en effet; là où l'on rapporte tout à foi, fans rien faire pour fes concitoyens, c'eft déjà une gêne que d'expofer fes maux aux regards d'un étranger dont on attend des fecours : on ne fouffriroit jamais que celui dont la préfence n'eft pas actuellement néceffaire, portât un œil curieux fur des infirmités dont on n'a fait l'aveu qu'avec répugnance. Si l'on confidére maintenant que chaque

individu s'iſole quelquefois dans ſa famille même, ſi l'on réfléchit que la plupart des maladies ont pour cauſe d'accroiſſement des inquiétudes, des chagrins, des diſſentions domeſtiques, des paſſions immodérées, des jouiſſances abuſives avec des deſirs toujours renaiſſans, une impulſion vive & conſtante vers les vues d'ambition, des ſollicitudes continuelles ſur l'inſtabilité de la fortune, la perte imminente des emplois ou des grades dont l'exiſtence eſt précaire : ſi l'on fait attention à toutes ces cauſes, on juge d'avance que la connoiſſance du moral d'un malade étant ſouvent auſſi néceſſaire que l'examen de ſon état phyſique, cette connoiſſance ne peut être donnée qu'à celui qui a un caractère pour la mériter, & des qualités perſonnelles, qui ſont les garans de ſa diſcrétion. Ajoutons encore à ces conſidérations, les dérangemens qu'occaſionnent dans la ſanté, les ſuites d'actions criminelles par leſquelles on s'expoſe à

de longues ſouffrances, mais dont l'origine doit être un ſecret impénétrable entre le malade & le Médecin. On aura réuni toutes les raiſons par leſquelles on ſe convaincra qu'il eſt impoſſible dans les circonſtances données, que la Médecine ſoit pratiquée à la manière des Anciens.



CHAPITRE XXIV.

DES VICES DE LA MÉTHODE USITÉE DANS L'ENSEIGNEMENT ACTUEL.

IL ne reste donc qu'une méthode pour l'instruction, celle qui est adoptée dans les Hôpitaux. Examinons maintenant la marche suivie dans cette partie de l'enseignement.

La Thérapeutique ou la science qui nous enseigne les moyens curatifs des maladies, suppose 1° des idées exactes de la physique générale & particulière. Les loix du Royaume ont fixé les usages à cet égard. Un Etudiant ne peut être inscrit sur les regiſtres des Universités dans lesquelles on constate son assiduité aux écoles, qu'aux conditions qu'il présentera des attestations d'un cours de philosophie; ou ce qui est mieux encore, qu'après qu'il aura ob-

tenu le grade de *Maître-ès-Arts*. 2° La Phyſiologie ou l'hiſtoire phyſique des fonctions, qui comprend une étude profonde de l'Anatomie, celle de la Chimie & par conſéquent de l'Hiſtoire Naturelle, ainſi que de toutes les branches relatives à cette dernière ſcience. 3°. La Pathologie qui donne les caractères des maladies, de leurs cauſes, de leurs accidens, de leurs différences & de leurs ſuites. Quand on a reçu ces principes, on s'occupe enſuite de la Thérapeutique ou de la ſcience d'adminiſtrer rationnellement les moyens que la Médecine fournit pour la guériſon des maladies.

Les loix fixent trois années de travail pour acquérir cette multiplicité de connoiſſances. Après ce tems d'études, on obtient la permiſſion d'exercer la Médecine. Après trois ans d'étude, on devient donc l'arbitre du ſort des citoyens ! Quand on ſuppoſeroit encore qu'avec une mémoire prodigieuſe, on

parvint à raſſembler les notions les plus exactes ſur tant d'objets, dont chacun exige de longues méditations, ſeroit-on en état de pratiquer la Médecine ? Non, ſans doute; j'ai donné plus haut les preuves de cette vérité. J'interroge, en ce moment, la conſcience des hommes les plus inſtruits, & je leur demande de quoi ils étoient capables après trois ans d'une étude aſſidue, aidée d'une pénétration rare ? Il n'eſt perſonne qui s'étant appliqué aux ſciences, ne ſente l'impoſſibilité où ſe trouve un Médecin de donner des conſeils utiles, s'il n'a employé que trois ans à ſon inſtruction. Les jeunes gens qui veulent s'acquitter avec honneur des devoirs que leur état leur impoſe, paſſent ordinairement ſept à huit ans dans les grandes villes, à ſe former ſous les maîtres les plus célèbres. Je ne parle ici que de ceux qui connoiſſent l'importance de leur profeſſion, qui en conçoivent les difficultés, &

par conséquent de ceux qui font preuve d'un discernement peu commun ; car les hommes d'un esprit superficiel, & dont l'intelligence est restreinte en des bornes étroites, ne doutent jamais qu'ils n'aient appris tout ce qu'ils devroient savoir.

La plupart des Universités & des Collèges de Médecine, ont parfaitement conçu l'importance des vérités qu'on vient de lire ; ils ont fixé un tems pendant lequel les Médecins, après leur réception, doivent pratiquer dans les fauxbourgs.... & les Facultés de Médecine ont souffert qu'on leur imposât une loi aussi barbare ! Pratiquer dans les fauxbourgs !.. s'exercer sur des pères de familles, sur des Laboureurs, des Artisans, des Ouvriers ! . .

. . . .

Quoi qu'il en soit, la Faculté de Paris ne reçoit aucun Docteur avant cinq années & demie au moins d'études. La plupart des Membres de cette Compagnie ont des preuves de huit, dix &

douze ans (& quelquefois plus) de travaux assidus, avant que d'y prendre des grades. L'Université exigeoit, dans le onzième siècle (1), sept années d'études en Médecine, pour parvenir au degré de Maître: ce tems étoit de rigueur. On sait que des Princes puissans, des Rois même, sollicitèrent vainement ce Corps respectable, pour que quelques personnes attachées à leur service fussent admises au Doctorat, avant que le tems des interstices fût écoulé: leurs prières, leurs sollicitations, leurs ordres, leurs menaces, rien ne fit changer la conduite de l'Université. Cette Compagnie n'étoit pas moins rigoureuse sur les preuves de capacité que sur celles d'assistance dont le tems étoit limité par de sages Réglemens.

Qu'on ne s'étonne donc plus de voir tant d'ignorans s'intituler arrogamment *Docteurs en Médecine*; qu'on ne soit

(1) Hazon, Elog. Histor. de l'Univers. de Paris, p. 7.

plus ſurpris en liſant dans les Almanachs la longue liſte d'une troupe de ſoi-diſans Médecins, qui achetent des charges illégales, qu'on perpétue par un abus dangereux à la ſociété.

J'ai, ce me ſemble, démontré aſſez clairement que l'enſeignement étoit inſuffiſant dans les écoles, & qu'on n'apprenoit pas la pratique de la Médecine dans nos Univerſités : j'ai prouvé que les jeunes Médecins n'avoient pas la poſſibilité d'accompagner les Praticiens chez les malades. Quand même l'uſage permettroit cette ſorte d'inſtruction, elle ne pourroit s'acquérir que par l'emploi d'un tems conſidérable ; car on ne pourroit pas multiplier les obſervations, ni réunir des faits aſſez nombreux ſur les affections morbifiques de la même eſpèce, pour les comparer enſemble, tenir compte de leurs différences, & apprécier convenablement les moyens curatifs qui conviennent à chacune d'elles. Ce n'eſt que dans les

lieux où l'on raſſemble beaucoup de malades, qu'on acquiert la juſteſſe néceſſaire dans l'application des procédés curatoires.

Il ſuit de ces réflexions que les ſeuls Hôpitaux nous offrent, à cet égard, des facilités que nous ne trouverions point ailleurs. Après avoir expoſé précédemment les raiſons par leſquelles on peut ſe convaincre que les aſyles de charité doivent fournir à la ſociété les reſſources qu'on peut employer au bien général : j'en conclus qu'ils doivent être conſacrés à l'enſeignement public, & cette conſéquence dérive néceſſairement des mêmes principes. Indiquons maintenant une forme d'enſeignement profitable aux Médecins.

CHAPITRE XXV.

MÉTHODE A SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE CLINIQUE.

RASSEMBLER un grand nombre d'auditeurs qu'on inſtruiroit mal, s'ils n'avoient pas la poſſibilité d'obſerver auprès des malades, la vérité des préceptes qu'ils auroient reçus : admettre ſans diſtinction des Etudians capables de profiter des leçons, avec ceux qui n'auroient pas encore acquis les connoiſſances néceſſaires à ce genre de travail, ce feroit manquer le but de l'inſtitution. En effet, il n'y auroit que confuſion dans un pareil aſſemblage, embarras dans le lieu deſtiné à l'enſeignement, gêne autour des malades,

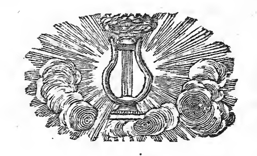
dérangement dans le ſervice, obſtacle de toute eſpèce aux progrès de l'étude. Pour éviter tant d'inconvéniens, on exigera que les Etudians qui fréquenteront les ſalles de pratique, aient complетté les tems de l'inſtruction ordinaire, & qu'ils puiſſent en donner des témoignages autentiques. Avec cette réſerve, on préviendra les difficultés qui s'oppoſeroient à la liberté de l'enſeignement, on facilitera l'obſervation, ſans fatiguer les malades.

Comme un diſcours ſur une affection morbifique déterminée eſt capable de jetter l'epouvante dans l'eſprit des perſonnes qui en ſeroient l'objet, l'humanité veut qu'on évite une méthode qui ſeroit cruelle en même tems qu'elle ſeroit défectueuſe ; cruelle, puiſqu'elle affligeroit l'homme ſouffrant, déjà trop accablé du poids de ſes douleurs ; défectueuſe, en ce qu'elle feroit changer la marche de la maladie

par le trouble qu'elle exciteroit dans le ſyſtême nerveux. Il eſt donc néceſſaire de donner les préceptes dans un lieu ſéparé des ſalles d'obſervation. Le Profeſſeur conduira les diſciples près des malades, en leur faiſant obſerver les différences que chaque individu préſentera dans ſon état morbifique, afin qu'on prenne une connoiſſance exacte des ſymptomes de la léſion, ou des léſions réunies, de leur marche, de leur terminaiſon, de l'effet des remèdes, & des circonſtances qui en déterminent l'emploi.

Pour completter cette inſtruction, on tiendra note des convaleſcences, de la promptitude ou de la lenteur du rétabliſſement, des moyens propres à l'accélérer, & des ſuccès qu'on en aura obtenu. Quand les maladies auront été terminées par la mort, on fera l'ouverture des cadavres, pour y découvrir les dérange-

mens organiques qui auront été l'effet des maladies. Les avantages qui réſultent de ce genre de travail ont été expoſés amplement dans les Chapitres précédens.



CHAPITRE XXVI.

De la nécessité de rendre l'enseignement général dans le Royaume.

SI dans un essai qui a pour objet l'intérêt général, celui de la Patrie; dans un Ouvrage qui contient les vues d'un citoyen qui aime son pays, on se bornoit à un projet d'enseignement dont les avantages fussent réservés à la Capitale, on auroit mal conçu les intérêts de la Nation. La même forme d'instruction est admissible dans toutes les Universités, parce qu'elle dispensera une partie des Etudians, de la nécessité de passer un tems considérable à Paris, pour y suivre les grands Maîtres. Ceux qui voudront prendre des notions précises des sciences qu'on cultive ailleurs avec moins de succès, auront

au moins la facilité de retourner dans leurs Provinces, pour ſe former à la pratique de la Médecine. Le ſacrifice qu'ils auront fait d'une portion de leur fortune, pour avoir un état, pourra prolonger le tems de leurs études, dans les villes où les dépenſes ſont moins conſidérables.

L'hiſtoire des maladies eſt un ſujet immenſe de travail. Quand on prend la peine de conſidérer chacune d'elles en détail, on ne conçoit pas comment les compagnies enſeignantes ont reſtreint à une année le tems de leur étude. Les Profeſſeurs qui ſont des cours particuliers, ſont obligés de diviſer cette matière, & d'en prendre une portion pour l'objet de leurs leçons : autrement, ils ne donneroient pas à chaque ſujet l'application & l'étendue dont il eſt ſuſceptible. Ce n'eſt donc qu'en multipliant les cours qu'ils paſſent en revue toutes les maadies qui ſont l'objet de la Thérapeutique. En ſuivant une marche diffé-

rente, il feroit impoffible de communiquer aux auditeurs, tous les détails intéreffans dont la réunion eft indifpenfable, pour avoir une connoiffance exacte des affections morbifiques.

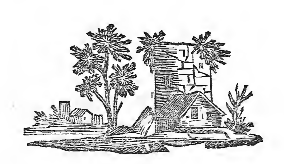
La divifion de cet objet fe préfente naturellement à l'efprit, par la différence qu'on obferve entre la marche & les fymptomes de deux fortes de maladies; favoir, les aigues & les chroniques. C'eft auffi la divifion qui a été adoptée par tous les Auteurs, & on peut dire qu'elle forme un partage affez jufte de cette matière. On emploieroit donc une année entière à l'enfeignement des maladies aigues, & une feconde feroit deftinée à celui des chroniques.

On obfervera que fi le cours des maladies aigues & celui des chroniques exigent chacun une année d'inftruction affidue de la part d'un Profeffeur, il faut affurément au moins autant de tems de la part des Etudians, pour s'inftruire, en fuppofant qu'ils fe livrent

à un travail assidu, indépendamment des leçons qu'ils seroient tenus d'entendre, & de l'observation des maladies. Par ce moyen, le cours des études seroit à la rigueur, terminé dans l'espace de cinq années. Il seroit prolongé de deux, au-delà du tems fixé par les loix; avantage qui est sans contredit inappréciable pour le bien public, & qui seroit encore rendu plus important par l'espèce d'instruction dont on vient de lire le projet.

Je n'indique, en ce moment, que des vues générales sur cette forme d'institution; il me suffit d'avoir prouvé dans cet Ouvrage, que le systême d'instruction que je propose est nécessaire, indispensable même. Si le Gouvernement pénétré des vérités qu'on vient d'exposer, exige des éclaircissemens plus amples sur ce projet, il sera facile de lui donner les détails les plus complets sur un objet qui a une si grande liaison avec l'intérêt général,

& qui, par cela même, mérite une attention plus particulière que beaucoup d'autres établiſſemens dont le Royaume ne retirera jamais des avantages auſſi marqués.



CHAPITRE XXVII.

DE L'UTILITÉ DE FAIRE CHANGER LES MÉDECINS ATTACHÉS AUX HÔPITAUX, D'UNE MAISON A UNE AUTRE.

SI les maladies avoient toutes un caractère uniforme, si leur marche, l'apparition & la cessation de leurs symptomes suivoient un cours régulier, si les causes qui les font naître, agissoient également sur les divers individus sans exception d'âge ni de sexe, les projets d'institution dont on vient de lire l'exposé, suffiroient pour former une instruction complète. Mais les affections morbifiques des enfans diffèrent essentiellement de celles qui attaquent les hommes dans la consistance de l'âge : celles des vieillards présentent à leur tour des variétés qu'on ne ren-

contre point dans les autres époques de la vie.

La conftitution des femmes & leur organifation particulière, les expofe à des maladies qu'on n'obferve point dans l'autre fexe. Joignons à cette vérité générale les phénomènes morbifiques inhérens à la menftruation, à la groffeffe, à l'accouchement, aux fuites de couches & à la ceffation des règles ; on aura les données néceffaires pour juger de la différence des maux qui accablent les femmes, comparés avec ceux auxquels les hommes font affujettis.

Des confidérations fommaires nous apprendront également quelles font les variétés qui fe trouvent entre les maladies des différens âges. Les enfans à leur naiffance, font fréquemment attaqués d'affections abdominales. Elles fe continuent plufieurs années de fuite, mais en changeant de caractère, parce que les caufes qui leur donnent

naiſſance varient comme leur nourriture, & la diverſité d'action de leurs viſcères dépendant du développement proportionnel de chacun d'eux.

Après ces premières révolutions, ſuccèdent celles de la dentition; celles-ci ſe continuent encore aſſez long-tems : on ſait qu'elles ſont aſſez graves pour occaſionner la mort.

A ces dernières, il faut joindre les accidens que détermine la préſence des vers, la diſpoſition continuée à l'aceſcence, les affections cutanées inflammatoires, &c. maladies qui, toutes en particulier, exigent une ſuite d'obſervations bien exactes, pour être connues & traitées ſuivant que les circonſtances l'indiquent.

Les maladies inflammatoires ſont fréquentes dans la jeuneſſe; elles diminuent avec le tems : ou la diſpoſition à ces affections morbifiques décroit comme le nombre des années s'augmente. Ce décroiſſement même tient

à des caufes (dont le détail ne peut pas être rapporté ici) qui indiquent une marche différente dans le plan de curation, ou au moins des variétés marquées dans l'application des moyens curatifs.

La vieilleffe, comme l'enfance, eft fujette à mille infirmités; mais les maladies qui font les plus cruelles & en même-tems les plus fréquentes, font les chroniques; maladies d'autant plus dangereufes à cet âge, que les reffources de la nature font épuifées. Il eft donc néceffaire que la Médecine agiffe de tout fon pouvoir dans la curation de ces affections. La perte ou l'affoibliffement des organes du fentiment & du mouvement, la diminution de l'irritabilité, l'épaiffiffement de la limphe, la confiftance des folides font les obftacles qui s'oppofent à l'action des remèdes, chez les vieillards. C'eft par ces raifons qu'on fe trouve forcé

à ſuivre des méthodes très-actives dans la curation des maladies qui les attaquent.

Ces réflexions ſommaires nous prouvent manifeſtement que la Médecine doit varier chez les hommes, comme l'âge & le ſexe. Il ſeroit trop long de parler ici des différences qu'exigent les tempéramens, les paſſions, les coutumes de la vie; de conſidérer l'influence des climats, des alimens, des occupations habituelles, &c. particularités qui doivent toutes être ſuppoſées dans la thèſe générale dont on vient de lire les apperçus.

J'ajouterai encore un mot relavivement aux ſymptomes vénériens, ſi communs de nos jours, que leur curation doit faire aujourd'hui un objet eſſentiel de la Médecine, puiſqu'il eſt un grand nombre de familles dans leſquelles on compte pluſieurs individus qui en ſont, ou qui en ont été affectés.

Puiſque la Médecine pratique a pour objet la curation de toutes les affections pathologiques qui exigent une étude particulière d'obſervation, & puiſque les différentes affections offrent à l'examen des différences ſenſibles dans leurs caractères & dans leurs ſymptomes, relativement à l'âge, au ſexe, &c. la pratique de cette ſcience ne peut donc être que le fruit d'une expérience étendue ſur tous les objets que je viens d'expoſer. Conſidérons maintenant ſi cette inſtruction eſt praticable dans un ſeul Hôpital : & pour décider cette queſtion, remarquons les variétés qui ont lieu dans les différens Hôpitaux, par rapport à l'eſpèce de perſonnes qu'ils admettent.

L'Hôpital Général (c'eſt toujours celui que je donne pour exemple) eſt compoſé de pluſieurs maiſons : l'une eſt deſtinée aux hommes, c'eſt Bicêtre ; une autre n'admet preſque que des femmes, c'eſt la Salpétrière D'autres

ne ſont établies que pour y recevoir des enfans : tels ſont la Pitié, le Saint-Eſprit, les Enfans trouvés, &c. Or, les jeunes Médecins attachés à chacune de ces Maiſons, auroient une inſtruction qui ſeroit, à quelques égards, particulière à la pratique des maladies qu'on y obſerveroit le plus fréquemment. Il leur manqueroit donc l'obſervation journalière des Hôpitaux dans leſquels on auroit l'expérience de maladies d'une autre ſorte.

Ce qui ſe paſſeroit dans le département de l'Hôpital-Général auroit également lieu à l'Hôtel-Dieu, quand même on ſuppoſeroit qu'il reſtât dans l'état actuel, c'eſt-à-dire, ne formant qu'une ſeule Maiſon de charité pour les malades. En effet, les deux ſexes étant néceſſairement ſéparés dans différens quartiers, & les Médecins internes ayant chacun leur deſtination particulière, chacun d'eux acquéreroit l'habitude d'une pratique qu'on ne pourroit

pas regarder comme complète ; car les uns ſeroient affectés aux ſalles des femmes, d'autres à celles des hommes, &c. Dans cette diviſion générale, il y auroit encore des diviſions particulières, puiſque les femmes en couches ſont ſéparées des autres. Il en eſt de même de certains malades, tels que ceux qui ſont attaqués d'affections contagieuſes, qu'on a ſoin de ſéparer des autres individus ; nouvelle circonſtance qui fait concevoir la diverſité d'expérience à laquelle chaque Médecin ſeroit formé, & par conſéquent celle qui manqueroit encore à ſon inſtruction.

Une méthode ſimple rempliroit, ce me ſemble, les vues que préſente l'expoſé qu'on vient de lire : j'ai dit ailleurs que les Médecins attachés aux Hôpitaux feroient trois ans de ſervice dans la place qu'ils auroient gagnée au concours : ce tems expiré, le plus ancien ſortant de Bicêtre, paſ-

feroit à la Salpêtrière, où il féjourneroit fix mois, après lefquels il feroit un égal féjour à la Pitié, ou dans une autre Maifon deftinée aux enfans; de-là, il feroit reçu pour un même efpace de tems à l'Hôpital des vénériens. Cette mutation auroit également lieu dans les autres Maifons, & aux mêmes époques : en forte que le nombre des Médecins internes feroit toujours le même.

L'ordre du fervice exige que l'ancien Médecin reftant dans chaque Maifon, fuccède à l'emploi de celui qui paffe dans une autre, & que ce dernier n'étant point encore accoutumé à l'efpèce de maladies qui feront l'objet de fes obfervations, partage les fonctions des jeunes Médecins internes, pendant les fix mois de féjour qu'il fera dans l'Hôpital où il fera nouvellement admis.

D'après le plan que je propofe, on conçoit que les Maifons de charité qui

n'admettent que des enfans, ainſi que l'Hôpital des vénériens, n'auroient pas beſoin de Médecins qui fiſſent un ſervice de trois ans, parce que ceux qui viendroient y paſſer leurs tems de mutation, ſeroient exercés à la pratique ; mais on auroit ſoin cependant que les ſix mois de ſéjour fuſſent partagés de manière qu'il reſtât toujours un Médecin qui eût au moins trois mois de ſervice dans chacune de ces Maiſons.



CHAPITRE XXVIII.

Avantages de cette méthode pour le Royaume.

En admettant trois Médecins dans un Hôpital de trois cents malades, comme Bicêtre & la Salpêtrière, & en prenant la même proportion pour les différentes Maiſons qui compoſeront l'Hôtel-Dieu à l'avenir, on verroit ſortir de ces différens Hôpitaux trente-ſix Médecins chaque année, qui porteroient dans les Provinces des ſecours qu'on n'obtiendra jamais ſi l'on ne ſuit pas cette méthode.

En ſuppoſant actuellement la vie d'un Praticien ſe prolonger à vingt ans, comme le terme commun depuis l'âge de trente à trente deux ans, on auroit dans vingt ans en France, ſept cents vingt Médecins, d'un mérite ſupérieur,

ſupérieur, à égalité d'âge, à tous ceux qui les auroient précédés. Qu'on réfléchiſſe maintenant à l'importance des établiſſemens que je propoſe, & on jugera enſuite, ſi l'on peut former quelques doutes raiſonnables ſur la création d'une pareille inſtitution. Qu'à ces conſidérations on joigne encore les avantages ſemblables qu'on retireroit de la pratique des Hôpitaux dans les villes d'Univerſité, dirigée ſuivant les mêmes plans, & on aura réuni tous les apperçus par leſquels on comprendra la différence d'inſtruction que je propoſe, d'avec celle qui eſt en uſage aujourd'hui.

Examinons maintenant à quelle ſomme ſe monteroit la dépenſe de chaque maiſon, pour trois Médecins internes, dans un Hôpital qui contiendroit trois cents malades. En ſuppoſant que leur nourriture, leur chauffage, &c. fût porté à ſix cents livres pour chacun, il y auroit donc annuellement dix-

huit cents francs à ajouter par an à la dépenſe ordinaire. Cette ſomme eſt modique, eu égard aux ſervices qu'on en retireroit : en ſecond lieu, elle eſt portée trop haut : en troiſième lieu, ces Médecins faiſant un ſervice continuel dans l'Hôpital, il eſt facile de concevoir qu'ils remplaceroient des perſonnes actuellement occupées de l'emploi auquel ils ſeroient deſtinés; conſidérations qui réduiſent véritablement à preſque rien, l'excédent de dépenſe que ce projet ſemble d'abord exiger dans ſon exécution. Il ſeroit aiſé de donner, à cet égard, des détails inſtructifs par leſquels on prouveroit que ce nouvel ordre de choſes ne ſeroit point onéreux aux Maiſons de charité.... Mais pourquoi eſt-on forcé, en préſentant des projets utiles, néceſſaires même, à entrer dans des détails d'intérêt qui devroient diſparoître devant l'importance de la choſe? Mais le mot *économie* frappe toujours

les oreilles. Il y a-t-il une économie bien calculée à laiſſer périr des pères de familles, des femmes qui peuvent devenir mères, des enfans deſtinés à l'état Militaire, aux arts, aux métiers, à l'agriculture, au commerce, &c.



CONCLUSION.

CET Ouvrage devoit être imprimé dans le courant de Février. Il avoit été lu, à cette époque, par les Commissaires nommés pour en rendre compte à la Société Royale de Médecine; les Registres de cette Compagnie en font foi. Il n'a donc rien de commun avec les différens écrits qui ont paru depuis, dans les papiers publics.

Je ne prétends pas donner aujourd'hui des idées nouvelles sur les différentes questions que j'ai discutées dans cet Essai; j'ai tâché de réunir les apperçus généraux qui appartiennent à différens Auteurs. Cependant, il sera facile, en lisant mes observations & les leurs, d'appercevoir une différence marquée entre les projets que je propose & ceux qu'ils ont communiqués. Je laisse aux lecteurs à juger qui de

nous a raſſemblé le plus de choſes utiles dans un même travail.

Si j'ai développé quelques-unes des cauſes de la misère générale, on a dû obſerver que j'en ai trouvé l'origine non-ſeulement dans le défaut d'inſtitutions civiles, mais encore dans l'inéxactitude à ſe conformer aux uſages, & dans l'examen des circonſtances qui avoient concouru à multiplier les indigens. Je ne me ſuis pas étendu ſur les recherches qui auroient dévoilé plus manifeſtement la ſource d'une infinité d'évenemens malheureux, dont la continuité ſera fatale à la Nation : c'eſt aux hommes plus inſtruits que moi dans la ſcience du Gouvernement, qu'il appartient d'éclairer le Miniſtère ſur un objet auſſi important.

J'ai peut être réuni trop d'objections contre les écrits de quelques Economiſtes, qui, ſans connoître, ou qui feignant d'ignorer les cauſes de la pauvreté de leurs concitoyens, veu-

lent déterminer le Gouvernement à reſtreindre ſes dons envers les indigens. Quoiqu'on ne paroiſſe pas diſpoſé à ſuivre leurs projets, je n'ai pas pu modérer mes réflexions, en penſant que des hommes qui ne ſont pas ſans mérite, avoient été ſéduits par la lecture de ces dangereux ouvrages. Je ne déſavoue pas toutefois que la multiplicité des inſtitutions faites en faveur des pauvres ne préſente des inconvéniens, au premier aſpect. En effet, en conſidérant l'état actuel des Royaumes dans leſquels on a fondé le plus grand nombre de ces aſyles de piété, il m'a toujours ſemblé qu'on y avoit été contraint par l'ordre des événemens ; en ſorte qu'un état où les indigens ſont nombreux, annonce toujours des vices anciens d'Adminiſtration.

J'ai prouvé qu'on avoit ſouvent abandonné les malades aux conſeils des Chirurgiens, dans les Hôpitaux; j'ai fait connoître les cauſes de cet

uſage ; j'ai indiqué les moyens de réparer cet abus. J'ai porté mes vues plus loin, en déterminant les précautions à prendre pour l'admiſſion des jeunes Médecins. Il réſulte de ce plan la conſidération des avantages qui naîtroient de ſon exécution pour la Médecine en général, & particulièrement pour l'utilité des malades dans les Hôpitaux.

Ces réflexions me conduiſoient d'elles-mêmes à l'examen de l'inſtruction ordinaire des jeunes Médecins : j'ai propoſé, à ce ſujet, des travaux qui me paroiſſent néceſſaires, & qui ne peuvent être exécutés que dans les aſyles de charité.

J'ai déterminé ce qu'on devoit entendre par les mots *épreuves, tentatives* & *expériences* en Médecine. Je crois avoir diſſipé les craintes du public à cet égard. J'ai prouvé que a compaſſion due aux indigens n'étoit point incompatible avec l'obſervation

de leurs maladies, confidérée par rapport à l'utilité générale.

On a vu que l'ouverture des cadavres, dont on connoît les avantages, eft indifpenfable dans les Hôpitaux, parce que la multitude de faits anatomiques qu'on y obferve, donne des notions exactes des délabremens occafionnés par les affections pathologiques. Les obftacles qui fe font oppofés jufqu'à ce jour à une étude plus univerfellement fuivie de l'Anatomie ordinaire & pratique ou médicale, feront aifément levés par les moyens que j'ai propofés.

J'ai démontré la néceffité d'enfeigner la Médecine pratique dans les afyles de charité, afin de former des Médecins inftruits pour le Royaume.

Mes amis m'ont décidé à modérer les réflexions que j'avois faites fur la conduite des Univerfités, par rapport à la facilité avec laquelle elles accordent des grades. On trouvera des

lacunes dans ce Chapitre; elles annoncent les remarques un peu ſévères que j'ai ſupprimées ſur cet objet. En ſuivant cette conduite, j'ai moins conſidéré en cela l'animoſité des corps Académiques chargés de l'inſtruction, que les ſollicitudes de mes amis ſur les ſuites de cette eſpèce de dénonciation. En faiſant connoître le brigandage qui s'exerce par des gens ſans foi, & ſans ſavoir, que le public nomment Médecins, parce qu'ils diſent qu'ils le ſont, j'ai voulu que la Société diſtinguât l'homme qui ſe dévoue toute ſa vie à un travail pénible & utile, d'avec celui qui abuſe de la crédulité de ſes concitoyens, en les aſſujettiſſant à un tribut déſaſtreux, proſcrit par les loix, & par la raiſon. J'ai indiqué le plan d'une école Clinique, & les précautions à prendre pour que l'enſeignement fût profitable aux jeunes Médecins. J'ai fait voir que, par ce moyen, leur inſtruction ſeroit com-

plète, & qu'en peu d'années, la France poſſéderoit un grand nombre d'hommes ſavans, qui ſeroient dignes de la confiance de leurs concitoyens. En adoptant les projets annoncés dans cet Ouvrage, il eſt évident que les Hôpitaux deviendroient plus utiles à la Nation.

F I N.

NOUS avons été nommés par la Société Royale de Médecine pour examiner un Ouvrage de M. CHAMBON, notre Confrère, qui a pour titre : *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation.*

L'Auteur réfute d'abord, d'une manière victorieuse, les opinions de ceux qui ont osé avancer que les Hôpitaux sont des établissemens nuisibles à l'état, & dangereux en eux-mêmes. Il fait voir que la religion, l'humanité, & la politique, imposent aux hommes la nécessité de se procurer des secours mutuels, & prouve que ces secours, ne pouvant être donnés de particnlier à particulier, il faut, dans un grand Etat, des asyles consacrés à l'indigence, où les grands & les riches payent à la partie la plus pauvre & la plus laborieuse de la Nation, la dette légitime qu'ils ont contractée envers elle, en faisant servir ses travaux à leur aisance & à leur luxe. La nécessité de ces établissemens une fois constatée, il s'agit de les rendre plus utiles à la Nation, & d'en bannir les abus par lesquels nous voyons tous les jours les institutions les plus sages se détruire. L'Auteur en donne les moyens dans la suite de son Ouvrage, & propose, entr'autres choses, d'établir dans les Hôpitaux de Paris, comme

dans celui de Vienne, des Écoles de Médecine pratique, dans lesquelles les jeunes Médecins puissent faire, au lit des malades, l'application des principes qu'ils ont puisés dans les livres, & assurer leurs pronostics par l'inspection des désordres que leur présenteroient les ouvertures des cadavres. Ces vues sont bonnes, sages, dictées par l'amour de l'humanité ; & quand elles ne seroient pas toutes faciles dans l'exécution, on doit savoir gré à l'Auteur de les avoir proposées. Chargé depuis peu, de donner ses soins aux malades d'un des plus grands Hôpitaux de cette ville, il s'étoit, depuis long-tems, préparé à exercer cette importante fonction, par des études approfondies, & des Ouvrages de pratique estimables. C'est donc le fruit de réflexions de plusieurs années, que M. Chambon présente au Public. Quel moment plus favorable pouvoit-il choisir, que celui où l'Administration, pour répondre aux vues bienfaisantes de notre Auguste Monarque, s'occupe plus particulièrement de cet objet. Nous pensons donc que la Compagnie doit accueillir favorablement cet Ouvrage, & permettre qu'il soit imprimé sous son privilége. Au Louvre, ce 7 Août 1787.

Signé, Geoffroy, Chamseru, Coquereau.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ

ROYALE DE MÉDECINE.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa Séance tenue au Louvre le 7 du présent mois, la lecture du Rapport fait par MM. *Geoffroy*, *Chamseru* & *Coquereau*, qu'elle avoit nommés pour examiner un Ouvrage de M. *Chambon*, l'un de ses Membres, ayant pour titre, *Moyens de rendre les Hôpitaux plus utiles à la Nation*, a pensé que cet Ouvrage étoit digne de son Approbation, & d'être imprimé sous son privilége.

En foi de quoi j'ai signé le présent, à Paris, le 8 Août 1787.

VICQ-D'AZYR,
Secrétaire perpétuel.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

Fin de la Table.

